



Nations Unies

**Contributions volontaires gérées
par le Haut Commissariat des Nations Unies
pour les réfugiés**

États financiers vérifiés

de l'exercice clos le 31 décembre 2002 et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-huitième session
Supplément N° 5E (A/58/5/Add.5)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-huitième session
Supplément N° 5E (A/58/5/Add.5)

**Contributions volontaires gérées
par le Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

États financiers vérifiés

de l'exercice clos le 31 décembre 2002 et

**Rapport du Comité des commissaires
aux comptes**



Nations Unies • New York, 2003

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Lettre d'envoi		Vi
I. Éléments saillants de l'exercice financier 2002	1–25	1
A. Introduction	1–4	1
B. Contributions volontaires	5–9	1
C. Recettes accessoires	10–11	2
D. Dépenses	12–14	2
E. Dépenses des partenaires opérationnels	15–17	3
F. Réserves et soldes des fonds	18–20	3
G. Fonds divers	21–22	4
H. Soldes de trésorerie	23	4
I. Autres postes notables	24–25	4
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes		6
Résumé		6
A. Introduction	1–15	8
1. Recommandations antérieures qui n'ont pas été intégralement appliquées	9–10	9
2. Principales recommandations	11	9
3. Suite donnée aux demandes spéciales formulées par l'Assemblée générale et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	12–15	10
B. Questions financières	16–47	10
1. Situation financière	16–22	10
2. Normes comptables du système des Nations Unies	23–27	12
3. Dépenses	28–38	13
3.1 Dépenses opérationnelles et dépenses administratives	28–30	13
3.2 Fonds d'éducation pour les réfugiés	31–34	14
3.3 Dépenses du plan d'assurance maladie	35–38	15
4. Comptes débiteurs et créditeurs	39–42	16
5. Biens durables	43–44	17

6.	Inscription au compte des profits et pertes des pertes de numéraire et de biens et des pertes sur créances	45–46	18
7.	Versements à titre gracieux	47	18
C.	Questions de gestion	48–156	18
1.	Gestion de la trésorerie	48–49	18
2.	Délégation de pouvoirs financiers et capacité en matière de gestion financière	50–58	19
3.	Contrôle des dépenses des partenaires opérationnels	59–68	21
4.	Gestion des ressources humaines	69–133	23
4.1	Tableau d’effectifs et effectifs employés	69–75	23
4.2	« Personnel de projet »	76–82	25
4.3	Volontaires des Nations Unies	83–87	26
4.4	Structure des postes et des effectifs	88–94	27
4.5	Contrats, affectations et promotions	95–104	28
4.6	Politique de rotation du personnel	105–110	30
4.7	« Fonctionnaires en attente d’affectation »	111–115	32
4.8	Politique de classement fonctionnel des postes	116–120	33
4.9	Système d’évaluation du personnel	121–124	34
4.10	Indemnités et prestations spéciales	125–133	35
5.	Formation du personnel	134–147	37
6.	Systèmes de paie et de gestion des ressources humaines	148–149	39
7.	Systèmes informatiques	150–154	39
8.	Cas de fraude et de présomption de fraude	155–156	40
D.	Remerciements	157	41
	Annexe		
	Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l’exercice terminé le 31 décembre 2001		42
III.	Opinion des commissaires aux comptes		43
IV.	Exposé des responsabilités du Haut Commissaire et approbation des états financiers		45
V.	États financiers de l’exercice clos le 31 décembre 2002		46
	État I. État des recettes et dépenses de l’exercice clos le 31 décembre 2002 et de la variation des réserves et des soldes des fonds		47
	État II. Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2002		49
	État III. État des flux de trésorerie de l’exercice clos le 31 décembre 2002		50
	Tableau 1. État au 31 décembre 2002 des contributions à l’ensemble des fonds		52

Tableau 2. État au 31 décembre 2002 des contributions non acquittées afférentes à des exercices antérieurs	68
Tableau 3. Crédits ouverts et dépenses au titre du budget-programme annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2002	71
Tableau 4. Fonds disponibles au titre du Fonds pour les programmes supplémentaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2002	81
Tableau 5. État au 31 décembre 2002 des engagements, au titre de projets, réglés ou non réglés, afférents à des exercices antérieurs	85
Annexe à l'état I. Recettes et dépenses par fonds, région (au sens donné par le Comité exécutif), région ou pays (au sens donné par l'Appel global), pour l'exercice clos le 31 décembre 2002	99
Annexe à l'état II. État au 31 décembre 2002 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds, par fonds, région (au sens donné par le Comité exécutif), région ou pays (au sens donné par l'Appel global).	116
Appendice	
Dons en nature reçus par le HCR en 2002 (hors budget).	138
Exposé des objectifs et des activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.	139
Notes afférentes aux états financiers	140

Lettre d'envoi

Le 7 mars 2003

En application du Règlement de gestion par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires, nous avons l'honneur de vous transmettre les comptes de l'exercice 2002, certifiés exacts et approuvés conformément à l'article 11.4 dudit règlement.

Pour autant que nous puissions le savoir et en juger, nous étant dûment informés auprès des autres fonctionnaires du Haut Commissariat intéressés, nous sommes en mesure de confirmer, aux fins de votre vérification des états financiers du HCR pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, les indications ci-après :

1. Nous sommes chargés d'établir des états financiers qui retracent fidèlement les activités de l'organisation, et de vous communiquer des indications exactes. Toutes les pièces comptables nécessaires ont été mises à votre disposition aux fins de vérification, et toutes les opérations se rapportant à l'exercice considéré ont été dûment consignées et comptabilisées. Tous les autres documents et informations connexes vous ont été communiqués.
2. Les états financiers ont été établis conformément :
 - Aux normes comptables du système des Nations Unies;
 - Au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies;
 - Au Règlement de gestion établi par le Haut Commissaire en consultation avec le Comité exécutif;
 - Aux conventions comptables de l'organisation, qui sont récapitulées dans la note 2 afférente aux états financiers, et qui ont été appliquées de la même manière que pour les exercices antérieurs.
3. Les biens durables mentionnés dans la note 11 afférente aux états financiers étaient la propriété de l'organisation au 31 décembre 2002, n'étant grevés d'aucune charge. Le coût de ces biens, tel qu'indiqué dans ladite note, correspond à leur juste valeur à cette date.
4. Les disponibilités et les soldes interinstitutions comptabilisés devraient, à notre avis, représenter effectivement les montants indiqués.

Le Président du Comité des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

5. Toutes les sommes à recevoir d'un montant significatif ont été incluses dans les états financiers, et représentent des créances valables auprès de débiteurs. Mis à part des montants jugés irrécouvrables, qui sont compris dans la provision pour créances douteuses, nous comptons recouvrer toutes les sommes significatives qui étaient à recevoir au 31 décembre 2002.

6. Toutes les sommes à payer qui étaient connues ont été incluses dans les comptes.

7. Les engagements non réglés comptabilisés représentent des engagements valides de l'organisation, déterminés conformément au règlement de gestion.

8. Tous les éléments de passif significatifs, résultant d'une obligation juridique ou risquant de se matérialiser, ont été dûment indiqués dans les états financiers.

9. Sauf indication contraire dans les états financiers, les éléments ci-après n'ont pas eu d'effets significatifs sur la situation financière de l'organisation :

- Les charges ou recettes se rapportant à des exercices antérieurs;
- Des modifications quelconques des conventions comptables.

10. Toutes les dépenses comptabilisées pour l'exercice considéré ont été engagées conformément au règlement financier de l'organisation et aux instructions éventuelles du donateur.

11. Tous les engagements à imputer sur les ressources d'exercices à venir ont été inscrits dans les états financiers conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

12. Nous confirmons également que toutes les pertes de numéraire ou pertes sur créances, tous les versements à titre gracieux et tous les cas de fraude ou présomption de fraude, où qu'ils se soient produits, ont été signalés au Comité des commissaires aux comptes.

13. Tous les éléments nécessaires pour que les états financiers donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice ont été dûment indiqués.

14. Depuis la date d'établissement de l'état de l'actif et du passif, il n'est survenu aucun événement qui aurait pu obliger à réviser les chiffres figurant dans les états financiers ou dans une note y afférente.

Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion
des finances et de l'approvisionnement
(*Signé*) Saburo **Takizawa**

Le Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés
(*Signé*) Ruud **Lubbers**

Le 27 juin 2003

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale et l'opinion du Comité concernant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Premier Président de la Cour des comptes de la France
et Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) François **Logerot**

Le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Éléments saillants de l'exercice financier 2002

A. Introduction

1. L'année 2002 a été marquée par de nouvelles difficultés sur le plan de la gestion financière. Le montant des contributions volontaires au budget-programme annuel a représenté en 2002 un déficit de 179,8 millions de dollars par rapport au budget révisé, accentuant ainsi la tendance à la baisse observée ces dernières années : le déficit s'était élevé à 147,4 millions de dollars en 2001, et à 204,7 millions de dollars en 2000. L'organisation a donc dû tenir compte de ces trois déficits successifs dans le financement des budgets-programmes annuels.

2. En 2002, le financement intégral du programme supplémentaire pour l'Afghanistan, pour lequel il a fallu trouver quelque 271 millions de dollars en l'espace de 15 mois (le dernier trimestre de 2001 et les 12 mois de 2002) a exercé une forte ponction sur les fonds affectés au programme annuel.

3. En 2001, une gestion active du déficit attendu au titre des contributions et l'ajustement des taux d'exécution (Actions 1 et 2) avaient permis de réduire de quelque 125 millions de dollars le montant du budget approuvé par le Comité exécutif pour 2001, fixé initialement à 955 millions de dollars. Le budget-programme annuel ainsi réduit n'avait cependant pas pu être intégralement financé et il avait fallu combler le déficit par un virement de 12 millions de dollars, prélevés sur le Fonds de roulement et de garantie.

4. Grâce à ses efforts soutenus pour réaliser des économies en 2002, l'organisation a été à même de reverser intégralement les 12 millions de dollars prélevés sur le Fonds de roulement et de garantie l'année précédente et de clore l'exercice sans nouvel emprunt à ce fonds. La gestion des ressources a été d'autant plus difficile ces dernières années que le montant des soldes reportés d'un exercice à l'autre est resté extrêmement faible. Les réserves et les soldes des fonds sont aujourd'hui au plus bas.

B. Contributions volontaires

5. En 2002, alors que le budget révisé s'établissait à 1 036 800 000 dollars (non compris les dépenses imputées sur le budget ordinaire de l'ONU), les contributions volontaires ont représenté un montant total de 815,8 millions de dollars, dont 621,9 millions ont été alloués au budget-programme annuel, 185,2 millions au budget des programmes supplémentaires et 8,7 millions au Fonds des administrateurs auxiliaires. Le programme annuel et les programmes supplémentaires ont été financés à 78 % et 81 %, respectivement. Des moyens de financement additionnels ont été générés par les postes suivants : recettes accessoires, annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs et ajustements de change.

6. En 2001, les contributions volontaires avaient représenté un montant total de 779,2 millions de dollars, soit 86 % d'un budget révisé s'établissant à 906,1 millions de dollars (non compris les dépenses imputées sur le budget ordinaire de l'ONU). Sur ce montant total, 634,7 millions de dollars avaient été alloués au budget-

programme annuel, 135,3 millions au budget des programmes supplémentaires et 9,2 millions au Fonds des administrateurs auxiliaires. Le programme annuel et les programmes supplémentaires avaient été financés à 81 % et 116 %, respectivement.

7. En 2000, le montant des contributions volontaires (705,3 millions de dollars) avait représenté 77 % du budget révisé.

8. Même si, en valeur absolue, le montant des contributions volontaires a augmenté, passant de 705,3 millions en 2000 à 779,2 millions en 2001, puis à 815,8 millions en 2002, le manque à recevoir par rapport au budget annuel de l'organisation a atteint 23 % en 2000, 14 % en 2001 et 21 % en 2002.

9. Les diverses initiatives prises en 2002 pour faire face au déficit attendu des contributions volontaires se sont traduites par une diminution des activités menées au titre du budget-programme annuel. Il a notamment été décidé de geler une partie des 72,9 millions de dollars initialement affectés à la réserve opérationnelle en limitant ses utilisations à 42,9 millions de dollars, soit une réduction de 30 millions de dollars des allocations de crédits imputées sur la réserve.

C. Recettes accessoires

Intérêts créditeurs

10. Les intérêts créditeurs se sont chiffrés à 3,4 millions de dollars en 2002, contre 4,6 millions en 2001, et 5,6 millions en 2000. Leur diminution est due au ralentissement de l'activité économique mondiale et à la baisse des taux d'intérêt. Ces derniers sont tombés à leur niveau le plus bas depuis plusieurs décennies.

Ajustements de change

11. Les ajustements de change ont généré un gain de 32,2 millions de dollars en 2002, contre des pertes de 14 millions en 2001 et de 8 millions en 2000. Ce gain de 32,2 millions se décomposait comme suit : un gain net de 8,5 millions de dollars réalisé sur les contributions, un gain net de 16,6 millions de dollars non réalisé, provenant de la réévaluation des liquidités, des contributions à recevoir, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs au cours et à la fin de l'exercice, et un gain de 7,1 millions réalisé sur les opérations de l'exercice. Le fort accroissement de ces gains en 2002 s'explique principalement par l'appréciation de l'euro et d'autres devises majeures par rapport au dollar. Environ 50 % des contributions volontaires versées à l'organisation sont libellées en dollars des États-Unis, 30 % en euros et les 20 % restants dans d'autres devises importantes.

D. Dépenses

12. Le montant total des dépenses engagées en 2002 au titre des activités programmées s'est élevé à 908,4 millions de dollars, dont 698,1 millions se rapportaient au programme annuel, 200,1 millions aux programmes supplémentaires, 7,2 millions aux administrateurs auxiliaires, 1,6 million au Fonds de roulement et de garantie, et 1,4 million au régime d'assurance maladie.

13. En 2001, le montant total des dépenses relatives aux activités programmées s'était élevé à 782,6 millions de dollars, dont 677,6 millions concernaient le

programme annuel, 95,8 millions les programmes supplémentaires, 7,1 millions les administrateurs auxiliaires, 0,9 million le Fonds de roulement et de garantie et 1,2 million le régime d'assurance maladie. En 2000, le montant total des dépenses s'était élevé à 783,8 millions.

14. Si le montant total des dépenses au titre des activités programmées est demeuré relativement stable de 2000 à 2001, il a augmenté de 125,8 millions de dollars en 2002, en raison, essentiellement, du lancement du programme supplémentaire pour l'Afghanistan.

E. Dépenses des partenaires opérationnels

15. En 2002, les partenaires opérationnels ont reçu, pour l'exécution de projets, un montant total de 294,8 millions de dollars – soit 32 % des dépenses totales. Au 31 décembre 2002, ils avaient rendu compte de l'utilisation de 204,2 millions de dollars; leurs rapports sur l'utilisation du solde de 90,6 millions de dollars (31 % du montant total des versements) sont attendus au cours du premier trimestre de 2003.

16. En 2001, 260,2 millions de dollars avaient été versés aux partenaires opérationnels; le solde non régularisé à la fin de l'exercice s'élevait également à 90,6 millions de dollars, mais il représentait 35 % environ du total.

17. L'organisation s'efforce, en collaboration avec les partenaires opérationnels, de réduire encore les soldes non utilisés.

F. Réserves et soldes des fonds

18. Les réserves et les soldes des fonds à la fin de 2002 représentaient un montant total de 119,8 millions de dollars, se décomposant comme suit : 50 millions pour le Fonds de roulement et de garantie, 31,1 millions pour le Fonds pour le programme annuel, 18,4 millions pour le Fonds pour les programmes supplémentaires, 6,4 millions pour les administrateurs auxiliaires et 13,9 millions pour le régime d'assurance maladie.

19. Fin 2001, les réserves et les soldes des fonds représentaient un montant total de 148,9 millions de dollars, se décomposant comme suit : 38 millions pour le Fonds de roulement et de garantie, 43,7 millions pour le Fonds pour le programme annuel, 48,9 millions pour le Fonds pour les programmes supplémentaires, 5,9 millions pour les administrateurs auxiliaires et 12,4 millions pour le régime d'assurance maladie. Le montant relatif au Fonds pour les programmes supplémentaires avait connu un accroissement important dû principalement au lancement du programme supplémentaire pour l'Afghanistan.

20. L'organisation demeure préoccupée par la diminution des réserves et des soldes des fonds, qui sont tombés à leur niveau le plus bas depuis plusieurs années. À la fin de 2002, les réserves et soldes des fonds disponibles pour le financement des activités programmées – y compris les montants relatifs au Fonds de roulement et de garantie, et aux fonds pour le programme annuel et pour les programmes supplémentaires – se chiffraient à 99,5 millions de dollars, ce qui représente approximativement six semaines de dépenses.

G. Fonds divers

Fonds de roulement et de garantie

21. Pour faire face à des déficits temporaires en attendant de recevoir les contributions attendues, l'organisation a eu recours au Fonds de roulement et de garantie conformément aux dispositions de l'article 6.4 f) du Règlement de gestion par le Haut Commissaire pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires (A/AC.96/503/Rev.7). Les recettes encaissées au début de 2002 ont servi à rembourser le solde des prêts contractés en 2001, qui s'établissait à 12 millions de dollars. Par ailleurs, une avance de 48,2 millions de dollars a été prélevée sur le Fonds de roulement et de garantie pour assurer le financement intérimaire nécessaire en 2002. Elle a été intégralement remboursée au moyen des recettes de 2002.

Fonds central autorenouvelable d'urgence

22. Au milieu de décembre 2002, l'organisation a emprunté 6 millions de dollars au Fonds central autorenouvelable d'urgence en vue de financer les opérations avancées pour l'Iraq. Ce montant n'avait pas encore été remboursé à la clôture de l'exercice. Le Fonds central autorenouvelable d'urgence a été créé en 1992 par l'Assemblée générale pour financer les activités des organismes opérationnels aux premiers stades d'une crise.

H. Soldes de trésorerie

23. Les dépôts en espèces et les dépôts à terme sont demeurés stables au cours des trois années écoulées. À la fin de 2002, leur montant s'établissait à 138,7 millions de dollars, contre 140,5 millions en 2001 et 123,7 millions en 2000. La diminution des contributions non recouvrées, dont le montant est passé de 98,6 millions de dollars en 2001 à 66,5 millions de dollars en 2002, a eu un effet positif sur ce poste.

I. Autres postes notables

Engagements non réglés

24. Le montant des engagements non réglés à la fin de 2002 s'élevait à 78,5 millions de dollars, soit approximativement 8,6 % du total des activités programmées, contre 74,2 millions (9,5 %) en 2001 et 66,4 millions (8,5 %) en 2000. Une meilleure planification explique son évolution qui constitue un progrès par rapport aux exercices précédents, à la fin desquels il représentait environ 15 % du montant total des activités programmées.

Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs

25. Le montant des engagements annulés afférents à des exercices antérieurs s'est élevé à 13,1 millions de dollars en 2002, contre 20,0 millions en 2001 et 49,5 millions en 2000. Cette diminution continue témoigne elle aussi d'une meilleure planification des activités opérationnelles de l'organisation.

Éléments saillants de l'exercice financier 2002

(En millions de dollars des États-Unis)

	2002				2001				2000			
	Programme annuel	Programmes supplémentaires	Fonds divers ^a	Total	Programme annuel	Programmes supplémentaires	Fonds divers ^a	Total	Programme annuel	Programmes supplémentaires	Fonds divers ^a	Total
Budget	801,7	228,1	7,0	1 036,8	782,1	117,0	7,0	906,1	844,9	88,6	6,8	920,2
Total, recettes	657,5	185,8	14,9	858,2	622,9	135,3	16,4	774,6	637,2	57,9	14,0	709,1
Recettes – contributions volontaires	621,9	185,2	8,7	815,8	634,7	135,3	9,2	779,2	640,1	57,9	7,3	705,3
Intérêts créditeurs et recettes accessoires	4,0	–	6,2	10,2	2,2	–	7,2	9,4	5,0	–	6,7	11,7
Ajustement de change	31,6	0,6	–	32,2	(14,0)	–	–	(14,0)	(8,0)	–	–	(8,0)
Total, dépenses	698,1	200,1	10,2	908,4	677,6	95,8	9,2	782,6	707,5	67,2	9,1	783,8
Gestion	36,4	–	–	36,4	34,8	–	–	34,8	35,0	–	–	35,0
Appui au Programme	186,5	12,2	–	198,7	181,8	6,2	–	188,0	171,0	7,4	–	178,4
Programme	475,2	187,9	10,2	673,3	461,0	89,6	9,2	550,6	501,5	59,8	9,1	570,4
Réserves et soldes des fonds	31,1	18,4	70,3	119,8	43,7	48,9	56,3	148,9	53,6	7,3	66,1	127,0
Avances prélevées sur le Fonds de roulement	–	–	–	–	12,0	–	–	12,0	–	–	–	–
Dépôts en espèces et dépôts à terme	41,5	28,3	68,9	138,7	31,0	54,8	54,7	140,5	44,8	13,7	65,2	123,7
Engagement non réglés	49,3	29,0	0,2	78,5	50,6	23,4	0,2	74,2	51,2	15,0	0,2	66,4
Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs	11,4	1,5	0,2	13,1	17,7	2,2	0,1	20,0	45,5	3,7	0,3	49,5

Note : Tous les chiffres relatifs au budget s'entendent hors dépenses imputées sur le budget ordinaire de l'ONU.

^a Fonds pour les administrateurs auxiliaires, Fonds de roulement et de garantie et régime d'assurance maladie.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers de l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2002 relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Le Comité a également vérifié les opérations de l'exercice relatives à ces contributions, au siège du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à Genève, ainsi que dans les bureaux du Haut Commissariat au Bangladesh, en Guinée, au Myanmar et en Thaïlande.

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

a) Comme dans d'autres organismes des Nations Unies, les réserves non affectées disponibles à la fin de 2002 (50 millions de dollars) étaient insuffisantes pour couvrir le passif correspondant aux sommes payables à la cessation de service, dont le montant est estimé à 263 millions de dollars environ;

b) En dépit des progrès réalisés, les biens durables indiqués dans les états financiers au 31 décembre 2002 étaient encore sous-évalués de quelque 70 millions de dollars (soit 25 % des 289 millions de dollars représentant la valeur d'acquisition), selon les estimations du HCR. Cette situation est imputée à des erreurs dans la saisie des données et à la non-comptabilisation d'éléments d'actifs;

c) L'incorporation dans les états financiers de 2002 de dépenses non valides, estimées à 5,9 millions de dollars par le Comité, témoigne de la nécessité d'adopter des conventions comptables adéquates;

d) Le montant des dépenses opérationnelles de 2002, non encore étayées par des rapports financiers des partenaires opérationnels, s'élevait à 14,2 millions de dollars au 11 juin 2003;

e) Au 31 janvier 2003, le HCR n'avait pas encore reçu d'attestation de vérification pour 52,5 % des dépenses engagées au titre de projets opérationnels exécutés en 2001;

f) En période de diminution des ressources, il faudrait revoir la part dans les dépenses totales de celles qui ne sont pas liées au programme (28 %), compte tenu du déficit de 50 millions de dollars enregistré en 2002;

g) De 1998 à 2002, le nombre d'employés a été constamment supérieur au nombre de postes, l'excédent s'élevant à 952 en 2002 (20 % de plus que les postes approuvés). De plus, au 1er janvier 2002, 1 099 agents assimilés sur le plan administratif à du « personnel de projet » étaient officiellement employés par d'autres organisations mais travaillaient en réalité sous l'autorité directe du HCR. En conséquence, alors que le tableau d'effectifs officiel comptait 4 553 postes au 1er juillet 2002, le nombre réel d'employés était supérieur à 6 600 personnes;

h) Conséquence de la politique contractuelle adoptée en janvier 2000, au 1er juillet 2002, 75 % des fonctionnaires étaient de facto engagés à titre permanent, contre 16 % en 1998. En période de diminution des ressources, cette politique va en sens contraire de l'évolution des besoins opérationnels du HCR;

i) À la fin de décembre 2002, 113 administrateurs (9 % des effectifs de la catégorie) étaient « en attente d'affectation », ce qui signifie qu'ils étaient rémunérés sans être affectés à un poste. Le nombre d'administrateurs qui sont restés sans affectation de 1998 à 2002 représente plus de 350 années de travail d'une personne. Au 1er octobre 2002, trois fonctionnaires de la classe D-1 et un fonctionnaire de la classe P-5 étaient en attente d'affectation depuis 15, 30, 43 et 44 mois, respectivement, et ont été pendant toute la période en congé spécial à plein traitement;

j) La création d'une indemnité spécifique – l'élément entretien de domicile – est une décision qui excède le mandat confié au Haut Commissaire et n'est pas conforme aux dispositions standard appliquées par les organismes des Nations Unies dans les mêmes lieux et les mêmes conditions;

k) Les systèmes comptables du HCR ne lui permettent pas de déterminer les sommes versées à chaque fonctionnaire au titre de chaque indemnité pendant une période donnée.

Le Comité a fait des recommandations visant à améliorer la gestion financière et la présentation de l'information, la gestion des ressources humaines et la gestion du programme. Il a constaté que, sur la plupart des points, le HCR s'était employé à y donner suite, mais que certaines n'avaient pas encore été appliquées.

A. Introduction

1. Conformément au paragraphe 22 du Statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2002 relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire.
2. La vérification a été effectuée conformément à l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement, ainsi qu'aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les normes en question requièrent que le Comité organise et exécute ses travaux de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative.
3. Le Comité a procédé à cette vérification essentiellement afin de déterminer si les dépenses comptabilisées dans les états financiers de l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2002 avaient été engagées aux fins approuvées par le Comité exécutif du HCR; si les recettes et les dépenses avaient été classées et comptabilisées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière; et si les états financiers relatifs aux contributions volontaires gérées par le HCR donnaient une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2002. Les vérificateurs ont effectué un examen général des systèmes financiers et des contrôles internes et procédé aux vérifications par sondage des livres comptables et autres pièces justificatives qu'ils ont jugées nécessaires pour se faire une opinion sur les états financiers.
4. La vérification a été effectuée au siège du HCR à Genève et dans ses bureaux du Bangladesh, de Guinée, du Myanmar et de Thaïlande.
5. Outre qu'il a vérifié les comptes et les opérations financières, le Comité a procédé, en application de l'article 12.5 du Règlement financier de l'ONU, à divers examens qui ont porté principalement sur la gestion des ressources humaines et la formation du personnel.
6. Le Comité a continué à faire part à l'Administration des résultats d'audits spécifiques, dans des notes de gestion contenant ses constatations et recommandations. Il a pu ainsi entretenir un dialogue suivi avec l'Administration sur les problèmes relevés lors de ses vérifications.
7. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, devraient être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Pour chacun des points examinés, les observations du Comité ont été communiquées au HCR. L'Administration a confirmé les faits sur lesquels se fondaient les observations et conclusions du Comité, auquel elle a fourni les explications et précisions demandées. Le rapport comporte deux parties consacrées l'une aux questions financières, l'autre aux questions de gestion.
8. Les principales recommandations du Comité sont reproduites ci-après, au paragraphe 11. Ses constatations sont exposées en détail aux paragraphes 16 à 156.

1. Recommandations antérieures qui n'ont pas été intégralement appliquées

9. Le Comité a également examiné les mesures prises par l'Administration pour appliquer les recommandations qu'il avait formulées dans son rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2001¹. Sur les 20 recommandations faites au cours de la vérification des comptes de 2001, 8 (40 %) ont été mises en oeuvre; en mai 2003, 11 (55 %) étaient en cours d'application et 1 (5 %) n'avait pas été appliquée. En ce qui concerne les exercices antérieurs, le HCR n'a toujours pas mis en oeuvre une recommandation de 1996 relative aux biens durables, sur laquelle le Comité reviendra plus loin.

10. Les mesures prises et les observations du Comité sont présentées de manière détaillée sous les intitulés pertinents, dans le corps du présent rapport. L'annexe I est un tableau de référence qui permet de faire le point des recommandations antérieures.

2. Principales recommandations

11. Le Comité recommande au HCR :

Comptabilité, gestion financière et présentation de l'information

a) **De poursuivre activement ses efforts en vue de réduire les valeurs par défaut saisies dans son système de gestion du matériel et de présenter des informations exactes sur les biens durables, comme le recommande le Comité depuis plusieurs années (par. 44);**

b) **D'améliorer la reddition de comptes relative aux opérations des bureaux extérieurs et le contrôle de ces opérations (par. 58);**

Systèmes de gestion des ressources humaines et de la paie

c) **De veiller à retrouver une parfaite maîtrise du tableau d'effectifs et d'inclure des statistiques détaillées sur le personnel dans ses budgets et ses rapports financiers (par. 87);**

d) **De tenir compte, lors du réexamen de sa politique contractuelle, des risques financiers que comporte la « clause spéciale » et d'étudier les moyens les plus économiques de répondre à l'évolution des besoins opérationnels en période de diminution des ressources (par. 101);**

e) **De limiter davantage les exceptions à la politique de rotation du personnel, de publier toutes les décisions relatives à cette rotation et de comparer sa politique à celle appliquée par d'autres organismes des Nations Unies (par. 110);**

f) **De formuler et d'appliquer dans les meilleurs délais une politique rigoureuse relative aux « fonctionnaires en attente d'affectation », de façon à assurer à chaque fonctionnaire une affectation à plein temps (par. 115);**

g) **De réexaminer le fondement juridique de ses indemnités spéciales, pour faire en sorte que celles-ci soient conformes au Statut et au Règlement du**

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 5E et rectificatif (A/57/A/Add.5 et Corr.1)

personnel de l'Organisation des Nations Unies et aux pouvoirs délégués au Haut Commissaire (par. 127);

h) De modifier ses procédures comptables pour pouvoir déterminer les sommes versées à chaque fonctionnaire au titre de chaque indemnité au cours d'une période donnée (par. 129);

Gestion du programme et dépenses d'appui

i) De vérifier si le volume de ses dépenses autres que celles liées au programme est adéquat (par. 30);

j) De déterminer si la part de ses partenaires dans les dépenses relatives aux projets opérationnels est conforme à son statut (par. 60).

3. Suite donnée aux demandes spéciales formulées par l'Assemblée générale et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

12. Par sa résolution 56/233 du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a réaffirmé que, comme le suggérait le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, une vérification biennale donnerait au HCR davantage de temps pour appliquer les recommandations du Comité et faciliterait également la présentation en temps voulu d'attestations de vérification par les partenaires opérationnels.

13. Au paragraphe 17 de son précédent rapport, le Comité a recommandé que dans l'hypothèse où l'Assemblée générale souhaiterait poursuivre l'examen de la question, elle prie le HCR d'analyser dans le détail les modifications qu'exigerait l'adoption d'un cycle de vérification biennal et d'en estimer le coût. Ayant examiné la question au cours d'une série de réunions avec le Comité, le HCR a déclaré qu'il « ne prévo[ya]it pas d'adopter un cycle biennal, la principale raison étant la nature particulière de ses activités et les aspects connexes de leur planification et de leur financement ». Le HCR considère également qu'en l'absence d'un cycle de programmation biennal, l'adoption d'un cycle biennal uniquement pour la vérification des comptes soulèverait un certain nombre de problèmes pratiques, qui ne seraient pas compensés pour lui par des avantages sensibles. Le Haut Commissaire émet donc les plus sérieuses réserves à l'égard de ce changement.

14. Le Comité a également recommandé que, quels que soient les résultats de l'analyse demandée, le HCR détermine combien il en coûterait de concevoir son nouveau système informatique de manière à pouvoir adopter éventuellement un cycle de vérification biennal. Le HCR estime qu'il faudrait ajouter au budget du projet de renouvellement des systèmes de gestion un crédit de 350 000 dollars pour pouvoir : a) rendre le nouveau système compatible avec un cycle de vérification biennal; b) modifier en conséquence les règlements et règles applicables.

15. Le Comité prend acte de la position du Haut Commissaire.

B. Questions financières

1. Situation financière

16. L'état des recettes et des dépenses du HCR et de la variation des réserves et des soldes des fonds exclut un montant de 21 millions de dollars provenant du

budget ordinaire de l'ONU, qui est comptabilisé au titre du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies, comme indiqué dans la note 1 afférente aux états financiers.

17. Le tableau 1 ci-après donne un état chiffré des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds au cours des cinq dernières années.

Tableau 1
État des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds pour la période 1998-2002

(En millions de dollars des États-Unis)

	1998	1999	2000	2001	2002
Total des recettes	784	927	710	775	858
Total des dépenses	842	1 023	784	783	908
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)	(58)	(96)	(74)	(8)	(50)
Ajustements au titre d'exercices antérieurs ^a	63	45	57	29	21
Réserve et soldes des fonds en fin d'exercice	196	145	128	149	120

^a Comprend les ajustements des contributions et des dépenses d'exercices antérieurs, et les annulations d'engagements afférents à ces exercices.

18. Les déficits successifs ont ramené les réserves de 196 millions de dollars en 1998 à 120 millions en 2002. En ce qui concerne la situation de trésorerie, le ratio de liquidité (rapport entre l'actif et le passif) a été ramené de 2,4 à la fin de 2001 à 2,1 à la fin de 2002, l'actif s'élevant à 226 millions de dollars et le passif à 106 millions de dollars.

19. Les éléments de passif correspondant à l'assurance maladie après la cessation de service, aux jours de congé annuel accumulés et aux prestations de fin de service sont indiqués à la note 13 afférente aux états financiers.

Tableau 2
Éléments de passif correspondant aux prestations payables à la cessation de service ou après le départ à la retraite

(En millions de dollars des États-Unis)

	2000	2001	2002
Assurance maladie après la cessation de service ^a	260	91	120
Jours de congé annuel accumulés	20	21	22
Prestations de fin de service	105	116	121
Total	385	228	263

^a Montant calculé sur la base des charges comptabilisées d'avance.

20. Il convient de rapprocher ces chiffres de la répartition par fonds des 120 millions de dollars indiqués dans les états financiers au titre des réserves et des soldes des fonds (état I). Les seuls montants qui ne soient pas réservés sont les 50 millions de dollars du Fonds de roulement et de garantie et un montant négligeable de 36 257 dollars provenant du Fonds pour le programme annuel. Les autres fonds sont tous affectés à des fins déterminées.

21. Le Comité note donc que le montant en fin d'exercice du passif indiqué plus haut (263 millions de dollars) était de nouveau nettement supérieur aux réserves disponibles. Le HCR a informé le Comité qu'un rapport du Secrétariat de l'ONU sur les incidences à long terme de l'augmentation du passif afférent aux prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite doit être présenté à l'Assemblée générale en 2003.

22. Le Comité réaffirme que le problème du passif non provisionné correspondant aux sommes payables à la cessation de service ou après le départ à la retraite est préoccupant, en particulier dans le cas d'organismes financés par des contributions volontaires tels que le HCR.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

23. Le Comité a examiné dans quelle mesure les états financiers du HCR pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 étaient conformes aux normes comptables du système des Nations Unies. Au paragraphe 38 de son rapport précédent¹, il avait recommandé au HCR de modifier les conventions comptables et le système de gestion financière applicables aux dépenses, de façon à se conformer aux normes comptables du système des Nations Unies, en comptabilisant avec exactitude les décaissements et les engagements valides non réglés. Il a reçu du HCR la réponse suivante : « Comme cela a été indiqué précédemment au Comité des commissaires aux comptes, le HCR souscrit à cette recommandation. La réalisation du projet de renouvellement des systèmes de gestion sera l'occasion d'arrêter des règles et méthodes de comptabilisation des dépenses conformes aux normes comptables du système des Nations Unies ».

24. Compte tenu de ce qui précède, le Comité a de nouveau examiné dans quelle mesure les états financiers du HCR pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 étaient conformes aux normes comptables du système des Nations Unies. Le problème qui reste à régler concerne la constatation des dépenses. Comme par le passé, le HCR a comptabilisé comme telles les montants alloués par « lettre d'instruction », qui sont des autorisations de dépenses internes pour des services d'administration ou des projets opérationnels. En fin d'exercice, les écarts entre les montants prévus dans les lettres d'instruction et les décaissements de l'exercice sont assimilés à des engagements non réglés et inscrits comme tels dans les états financiers, qu'il s'agisse ou non d'engagements effectifs.

25. En d'autres termes, les dépenses indiquées dans les états financiers comprennent, non seulement les décaissements et les engagements valides non réglés (fonds engagés en vertu d'une commande passée, d'un contrat conclu ou d'un accord signé avec un partenaire opérationnel), conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, mais également les soldes qui n'ont été ni décaissés ni engagés, dits « soldes non réglés ». Ces montants n'ayant pas donné lieu à un engagement, le Comité en conteste la validité.

26. En 2002, le montant des engagements non réglés inclus parmi les dépenses indiquées dans les états financiers (78,5 millions de dollars) représentait simplement, de nouveau, la différence entre le budget et les décaissements effectifs. Ce montant était supérieur de 2,9 millions de dollars à celui des engagements non réglés étayés par des rapports. En outre, sur le montant de 36,3 millions de dollars indiqué pour les engagements non réglés des bureaux extérieurs, le Comité a constaté que 3 millions de dollars (soit 8 %) ne correspondaient pas à des engagements valides. Le total des dépenses non valides figurant dans les états financiers de 2002 s'élève donc à 5,9 millions de dollars. Le HCR a de nouveau indiqué qu'il prévoyait d'arrêter des règles et méthodes de comptabilisation des dépenses conformes aux normes du système des Nations Unies à l'occasion de la mise en place de son nouveau système de gestion financière, maintenant prévue pour 2004.

27. **Le Comité réaffirme qu'il importe que le HCR se conforme aux normes comptables du système des Nations Unies et lui recommande de nouveau de modifier ses conventions comptables et son système de gestion financière de façon à pouvoir comptabiliser avec exactitude les décaissements et les engagements valides non réglés.**

3. Dépenses

3.1 Dépenses opérationnelles et dépenses administratives

28. La note 4 afférente aux états financiers scinde les dépenses en trois catégories : « Programme » (ligne B du tableau ci-après), « Appui au programme » (série 800) et « Gestion et administration » (série 900). La catégorie « Programme » inclut les dépenses opérationnelles afférentes aux projets des séries 100 à 500 (projets « assistance d'urgence », « soins et entretien », « rapatriement », « installation sur place » et « réinstallation », dont l'exécution est assurée par des partenaires opérationnels) et aux projets de la série 700 (« protection, suivi et coordination », dont l'exécution est assurée directement par les bureaux du HCR.

Tableau 3
Dépenses

(En millions de dollars des États-Unis)

Série	Type d'assistance	2000	2001	2002	2002/2000 (pourcentage)
100	Assistance d'urgence	54,5	54,1	129,3	
200	Soins et entretien	221,9	192,7	165,7	
300	Rapatriement	89,0	91,0	132,5	
400	Installation sur place	81,9	89,0	101,6	
500	Réinstallation	3,2	4,6	4,2	
A	Total partiel, projets opérationnels	450,5	431,4	533,3	18
700	Protection, suivi et coordination	110,9	119,2	129,8	
B	Total partiel, Programme (A + dépenses de la série 700)	561,4	550,6	663,1	18

Série	Type d'assistance	2000	2001	2002	2002/2000 (pourcentage)
800	Appui au programme	178,4	188,0	198,6	
900	Gestion et administration	35,0	34,8	36,4	
C	Total partiel, dépenses des séries 800 et 900	213,4	222,8	235,0	10
D	Total des dépenses financées au moyen de contributions volontaires	774,8	773,4	898,2	16
E	Dépenses au titre du budget ordinaire (dépenses de la série 900)	19,6	20,4	21,0	
F	Total des dépenses (D + E)	794,4	793,8	919,2	16
	Fonds pour les administrateurs auxiliaires	7,0	7,2	7,2	
	Total général des dépenses du HCR	801,4	801,0	926,4	
A/F	Dépenses opérationnelles/Dépenses totales	57 %	54 %	58 %	
B/F	Dépenses des programmes/Dépenses totales	71 %	69 %	72 %	
F-A	Dépenses autres que celles liées aux opérations	343,9	362,5	385,9	12
F-B	Dépenses autres que celles liées au programme	233,0	243,2	256,1	10
	Dépenses autres que celles liées aux opérations/Dépenses totales	43 %	46 %	42 %	
	Dépenses autres que celles liées au programme/Dépenses totales	29 %	31 %	28 %	

Source : HCR.

29. Le Comité note que le rapport entre les dépenses autres que celles liées au programme et dépenses totales a légèrement diminué au cours des trois dernières années, passant de 29 % en 2000 à 28 % en 2002. L'évolution de ces dépenses, qui concernent les activités dont l'exécution est directement assurée par les bureaux du HCR (et qui ont progressé de 10 % de 2000 à 2002) est préoccupante en période de diminution des ressources, compte tenu du déficit de 50 millions de dollars enregistré en 2002.

30. **Le Comité recommande au HCR de vérifier si le volume de ses dépenses autres que celles liées au programme est adéquat.**

3.2 Fonds d'éducation pour les réfugiés

31. Comme le Comité l'indiquait dans son précédent rapport¹, le Fonds d'éducation pour les réfugiés, fondation créée le 15 décembre 2000 sous l'égide de l'ancien Haut Commissaire, a reçu du HCR en 2001 une aide financière de 1,4 million de dollars. En 2002, cette aide a été ramenée à 400 000 dollars, dont 200 000 dollars sous la forme de contributions en nature consistant principalement en apport de personnel, et 200 000 dollars de contributions en espèces versées par l'une des sept associations nationales liées au HCR. Par une lettre datée du 10 mai 2002, le HCR s'est engagé à « apporter son appui et son assistance à la fondation

pour une période de deux ans commençant en janvier 2001, afin de l'aider à atteindre ses objectifs ».

32. Cet accord du 10 mai 2002, même s'il constitue en soi un progrès, n'est pas conforme à l'article 8.3 du Règlement de gestion du HCR, qui prévoit que l'exécution des projets doit être confiée à des agents chargés de l'exécution; le HCR n'est pas censé exécuter ou contribuer à l'exécution des projets d'autres organisations, qui plus est sans contrepartie. Cet accord n'est pas non plus conforme à l'article 8.5 du Règlement de gestion, qui dispose que chaque accord conclu avec un partenaire opérationnel prescrit la forme des états financiers qui seront soumis au Haut Commissaire, et que les dépenses peuvent être vérifiées par des vérificateurs internes et externes. En juin 2003, le HCR mettait la dernière main à la rédaction d'un mémorandum d'accord avec la fondation précisant les conditions et situations dans lesquelles la fondation sera considérée comme un partenaire opérationnel ou un partenaire d'exécution du HCR.

33. L'octroi à une tierce partie de fonds qu'une association nationale devait transférer au HCR ne repose sur aucune base juridique claire. D'un côté, le HCR reconnaît que l'accord de sous-projet, qui régit toutes les activités de collecte de fonds pour la période 2002-2003, ne repose sur aucune base juridique, pas plus que le mémorandum d'accord du 30 août 2001, qui est également « pleinement applicable » à l'accord de sous-projet [clause 2.15 b)]. D'un autre côté, il estime qu'un mémorandum daté du 30 juillet 2001 adressé par l'ancien Directeur de la Division de la communication et de l'information à « toutes les associations nationales de collecte de fonds du secteur privé » sur le sujet « Collecte de fonds en faveur du Fonds d'éducation pour les réfugiés », permet expressément aux associations nationales, par exception au « principe d'exclusivité », de « lever et recevoir des fonds pour des projets relatifs au Fonds d'éducation pour les réfugiés ». Ce mémorandum prévoit également que « lorsqu'une association nationale reçoit des fonds destinés à des activités du Fonds d'éducation pour les réfugiés, ces fonds doivent être virés intégralement et directement au compte du Fonds en Suisse ». Le HCR envisageait, en juin 2003, de substituer au mémorandum du 30 juillet 2001 une instruction « précisant que les associations nationales sont créées dans le cadre de la législation nationale relative aux oeuvres de bienfaisance pour appuyer, financer par la collecte de fonds et promouvoir toutes les activités du HCR ».

34. Le Comité recommande que le HCR : a) signe un mémorandum d'accord avec le Fonds d'éducation pour les réfugiés conformément à son règlement de gestion; et b) veille à couvrir, dans l'instruction annoncée, toutes les questions juridiques concernant le transfert à des tierces parties de fonds collectés par les associations nationales.

3.3 Dépenses du plan d'assurance maladie

35. Le plan d'assurance maladie du régime commun des Nations Unies finance des services de santé pour les agents des services généraux recrutés localement dans les bureaux extérieurs et les administrateurs recrutés sur le plan national (3 658 personnes au 31 décembre 2002, selon le HCR). La gestion des opérations connexes est assurée pour l'essentiel par les bureaux extérieurs, auxquels cette fonction a été déléguée en 1995. Aucune dépense d'administration n'est imputée au plan d'assurance maladie; toutes ces dépenses sont prises en charge par le budget annuel du HCR. Les autres membres du personnel sont couverts par l'Assurance

mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies, qui supporte des dépenses d'administration, les opérations connexes figurant dans les états financiers du Secrétariat de l'ONU². Les opérations relatives au plan d'assurance maladie sont clairement indiquées dans les états financiers, où elles apparaissent comme un fonds distinct.

36. Le Comité recommande au HCR de porter la question du plan d'assurance maladie à l'attention du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, en vue d'amener les organismes appliquant le régime commun des Nations Unies à adopter une présentation plus cohérente des opérations connexes dans les états financiers.

37. En 2002, trois cas de fraude liés à des demandes de remboursement de frais médicaux au titre du plan d'assurance maladie ont été signalés au Comité des commissaires aux comptes. Les fonctionnaires concernés ont été révoqués. Des mesures ont été prises récemment pour limiter les risques de fraude et d'abus. Jusqu'à décembre 2002, seul un demi-poste G-5 était affecté au siège à la supervision du plan d'assurance maladie; la création d'un nouveau poste en 2003 devrait permettre un meilleur contrôle des dépenses du Plan dont la gestion est déléguée aux bureaux extérieurs. En 2003, le siège a rappelé aux fonctionnaires les normes d'intégrité auxquelles ils sont tenus et prié tous les représentants d'exercer la plus grande vigilance dans l'examen et le traitement des demandes de remboursement de frais médicaux.

38. Le Comité recommande au HCR de renforcer son contrôle des dépenses couvertes par le plan d'assurance maladie.

4. Comptes débiteurs et créditeurs

Office des Nations Unies à Genève/Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

39. Jusqu'en 2002, les avances de traitements versées aux fonctionnaires du HCR par l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), qui gère les états de paie du HCR, n'étaient jamais enregistrées dans les livres du HCR. À la demande du Comité, le HCR a, en 2002, enregistré la totalité des avances et des obligations constatées dans le grand livre de l'ONUG. En conséquence, dans les états financiers de 2002, 9,5 millions de dollars ont été inclus comme sommes à recevoir dans les comptes débiteurs et 5,1 millions de dollars comme sommes à payer dans les comptes créditeurs. La note 2 o) donne des explications sur ce changement (« dans les états financiers du HCR au 31 décembre 2002, le solde à payer à l'ONUG correspond aux montants dus par le HCR indiqués dans les comptes de l'ONUG au 31 décembre 2002 »). Parmi les sommes à payer, le Comité a constaté que a) un montant de 394 434 dollars n'était plus justifié (primes de rapatriement non réclamées dans les délais prescrits); b) un montant de 424 104 dollars n'a pas été modifié depuis plus de cinq ans et un autre de 267 779 dollars depuis plus de deux ans.

40. Le Comité constate avec satisfaction que le HCR a fait figurer pour la première fois dans ses états financiers les sommes à payer et à recevoir liées aux

² Ibid., *cinquante-septième session, Supplément No 5 (A/57/5)*, vol. I et rectificatif (A/57/5/Corr.1), état XXI (fonds fiduciaires des Nations Unies, exercice biennal 2000-2001).

états de paie gérés par l'Office des Nations Unies à Genève, et lui recommande de suivre attentivement les soldes y relatifs afin de liquider les créances et dettes anciennes.

Créances fiscales

41. Quelque 144 États Membres dans lesquels le HCR a des bureaux sont parties à la Convention du 13 février 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies, et sont donc tenus de rembourser le HCR des sommes perçues au titre d'impôts tels que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou de l'exonérer de ces prélèvements. Or, au 31 décembre 2002, les créances fiscales correspondant à la TVA (1 150 000 dollars) n'avaient été enregistrées que dans 56 bureaux (sur 280) situés dans 45 pays. Au cours des trois dernières années, le Bureau des services de contrôle interne a noté à plusieurs reprises que d'importants remboursements de TVA dus par les gouvernements avaient été constatés mais n'avaient pas été encaissés, ou n'avaient même pas été comptabilisés. Dans certains cas, aucun arrangement n'avait été conclu avec les pays hôtes et aucune procédure de remboursement n'avait été mise en place. Les situations de ce genre sont complexes du fait de la lourdeur des procédures de recouvrement des créances fiscales et de demande d'exonération. Le 28 janvier 2003, le Contrôleur du HCR a demandé à tous les bureaux extérieurs situés dans des États Membres parties à la Convention de faire rapport pour la fin de février 2003 sur a) les pratiques locales en matière d'exonération fiscale ou de recouvrement des créances fiscales, b) les difficultés rencontrées dans le recouvrement des sommes dues, et c) la méthode de recouvrement suivie par les autres organismes des Nations Unies présents dans le pays. Dans le même memorandum, les bureaux ont reçu pour instruction de faire figurer la TVA récupérable dans les comptes débiteurs.

42. Le Comité se félicite des premières dispositions prises pour remédier au problème déjà ancien de la TVA, et encourage le HCR à s'employer activement, de concert avec les autres organismes des Nations Unies qui rencontrent des problèmes analogues, à obtenir le remboursement ou l'exonération de la TVA.

5. Biens durables

43. Conformément au paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, en date du 3 avril 1997, le Comité constate qu'une recommandation formulée avant 2001 au sujet de l'inventaire n'a pas encore été intégralement appliquée. Depuis 1996, le Comité a régulièrement recommandé au HCR de veiller à ce que les biens durables soient inventoriés de façon complète et exacte et de procéder à intervalles réguliers à des vérifications physiques des stocks. Au 31 décembre 2002, la valeur des biens durables indiqués dans la note 11 afférente aux états financiers (valeur d'acquisition : 289 millions de dollars) avait augmenté de 19 % en un an (valeur au 31 décembre 2001 : 243 millions de dollars). Or, ce montant était encore sensiblement sous-évalué, d'environ 70 millions de dollars (soit 25 %) d'après les estimations du HCR, du fait d'erreurs dans la saisie des données et d'actifs non comptabilisés. Un inventaire physique du matériel du siège a été entrepris en 1999, mais n'a jamais été achevé; un nouvel inventaire a été effectué en 2002, mais le rapport final n'avait toujours pas été publié en juin 2003. Le HCR s'était engagé à réduire au minimum, pour la fin de 2002, le nombre de valeurs par défaut saisies dans son système de gestion du matériel. Il a indiqué que l'adoption de nouvelles procédures et la mise en place d'une nouvelle version du

système de gestion de base de données avaient pris du retard et qu'il comptait atteindre cet objectif en 2003.

44. **Tout en donnant acte au HCR des progrès accomplis en 2002, le Comité réitère fermement sa recommandation tendant à ce que celui-ci : a) réduise sans plus tarder les valeurs par défaut saisies dans son système de gestion du matériel; et b) présente des informations exactes sur ses biens durables.**

6. Inscription au compte des profits et pertes des pertes de numéraire et de biens et des pertes sur créances

45. Conformément à l'article 10.4 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, le HCR a passé en charges un montant de 1 816 433 dollars correspondant à des pertes de numéraire ou à des pertes sur créances. En outre, des pertes de biens durables et autres types de pertes, d'un montant de 789 683 dollars, ont également été constatées, comme indiqué ci-après :

Tableau 4

Biens passés par profits et pertes

<i>Cause de la perte</i>	<i>Dollars É.-U.</i>
Accident	48 597
Dommages	3 315
Détournement	10 112
Pillage	601 167
Perte	27 427
Vol	86 943
Usure	12 122
Total	789 683

46. Les recommandations antérieures ont été pleinement appliquées et cette question n'appelle pas d'autres commentaires.

7. Versements à titre gracieux

47. Le HCR n'a signalé aucun versement à titre gracieux pour l'année 2002.

C. Questions de gestion

1. Gestion de la trésorerie

48. Au paragraphe 78 de son rapport précédent, le Comité a recommandé au HCR de gérer les risques de change en adoptant une politique préventive. Le HCR a indiqué s'être entretenu avec plusieurs banques au sujet de produits qui lui permettraient de se protéger, à un coût raisonnable, contre les risques attachés à des transactions dont la date était incertaine. De nouveaux produits ont été mis au point et deux banques se sont proposées pour effectuer une simulation sur la base des données relatives aux opérations du HCR afin de déterminer si ces produits

correspondaient aux besoins de ce dernier (juin 2003). L'exposition au risque de contrepartie avait été limitée en 2002.

49. Le Comité note que sa recommandation est actuellement mise en oeuvre et y reviendra ultérieurement pour faire le point.

2. Délégation de pouvoirs financiers et capacité en matière de gestion financière

50. Depuis 1998, les dépenses des bureaux extérieurs sont contrôlées par le Département des opérations, tant au siège que sur le terrain. Le Contrôleur du HCR a délégué des pouvoirs financiers au Département, qui est chargé de « superviser les bureaux des représentants afin de s'assurer que ces derniers s'acquittent de leurs obligations en matière de gestion financière et en particulier de tenue des comptes ».

51. La décision de déléguer des pouvoirs financiers reposait sur l'hypothèse – qui, « non encore vérifiée » comme le reconnaît le HCR – selon laquelle les fonctionnaires des bureaux et du Haut Commissariat ainsi habilités auraient à leur disposition des systèmes financiers actualisés. Or ce n'est qu'en novembre 2002 que le HCR a commencé à installer de nouveaux systèmes de gestion des finances et de l'approvisionnement, et ceux-ci ne devraient être mis en place sur le terrain qu'en 2005. Ces nouveaux systèmes devraient permettre de résoudre un certain nombre de problèmes relatifs à la capacité de suivi des bureaux extérieurs, notamment en matière de comptabilisation des engagements non réglés.

52. La répartition des responsabilités financières entre le Département des opérations et la Division des finances a rendu la coordination plus difficile en entraînant un chevauchement de leurs fonctions de contrôle financier respectives. Cela a aussi eu pour conséquence d'affaiblir le contrôle financier exercé sur les opérations financières des bureaux extérieurs. Ainsi, comme il est indiqué plus haut, le 28 janvier 2003, le Contrôleur du HCR avait demandé à tous les bureaux extérieurs de lui faire rapport sur la TVA avant la fin de février 2003, mais au 21 mars 2003, seuls 21 des 280 bureaux extérieurs s'étaient exécutés.

53. Dans son rapport précédent, le Comité avait relevé que le contrôle exercé sur les partenaires opérationnels par les administrateurs de programme en poste sur le terrain – qui rend compte au Département des opérations – était déficient; selon lui, il y avait peu de garanties que les rapports de contrôle des sous-projets soient correctement examinés. L'étude de l'échantillon retenu a montré que pour 30 % des dépenses (14,6 millions de dollars), soit les documents n'avaient pas été dûment signés par le personnel habilité ou par deux administrateurs, comme prévu par le Règlement du HCR (Manuel du HCR), soit les chiffres avaient été modifiés et raturés. Le Comité a également relevé de nombreux problèmes rencontrés par les administrateurs de programme dans le cadre de leurs nouvelles responsabilités financières relatives au contrôle des partenaires opérationnels³. L'examen des comptes débiteurs des bureaux extérieurs en 2002 a aussi mis en évidence un manque de suivi des sommes à recevoir, dont certaines restent inscrites dans les comptes pendant des mois, voire des années, bien qu'aucun paiement n'ait été reçu, en dépit des rappels adressés par le siège.

³ Ibid., cinquante-septième session, Supplément No 5E et rectificatif (A/57/5/Add.5 et Corr.1), chap. II, par. 54.

54. En sus des difficultés liées à la capacité de suivi des questions financières par les bureaux extérieurs, le Comité a relevé des problèmes concernant la qualité et la cohérence des activités financières de ces bureaux. Le HCR est conscient de ces problèmes et fait les observations suivantes : « outre le retard enregistré dans le lancement des nouveaux systèmes, plusieurs facteurs ont contribué à cette situation, à savoir : 1) le personnel sur le terrain a reçu une formation initiale à la gestion financière mais celle-ci n'a pas eu de suite. Il s'agit d'un problème crucial dans la mesure où la politique de rotation du personnel, en entraînant un renouvellement régulier du personnel d'encadrement des bureaux, rend difficile le maintien d'un noyau de fonctionnaires des finances; 2) les compressions budgétaires ont abouti à un regroupement des fonctions, ce qui fait qu'une même personne est souvent responsable de plusieurs domaines d'activité et ne possède donc pas généralement toutes les compétences requises pour fournir des analyses financières ayant la qualité voulue; 3) de plus en plus, les fonctions financières sont assumées par le personnel national local, qui a souvent besoin de formation, d'orientations et de conseils, qu'il n'est pas toujours possible de trouver sur place ».

55. Le HCR a reconnu qu'il serait utile d'examiner les problèmes évoqués ci-dessus et a indiqué qu'il s'emploierait « à renforcer le contrôle financier interne autant que ses ressources le permettent, notamment en développant les échanges entre les fonctionnaires des finances du siège et ceux des bureaux extérieurs, et en améliorant la coordination entre les différents groupes de contrôle ».

56. Cette question soulève également le problème de la dotation en effectifs. Au sein de la Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement, dirigée par le Contrôleur, la Section des finances a perdu la moitié de ses postes (qui sont passés de 34 à 17) entre 1997 et 2002. Le volume de travail n'ayant pas diminué, à l'exception de la délégation de pouvoirs évoquée plus haut (le nombre de transactions financières reste, lui, inchangé), les fonctionnaires des finances du siège semblent devoir faire face à une surcharge de travail énorme. Le Comité constate avec préoccupation que le manque d'effectifs a conduit le HCR à renoncer à certaines activités essentielles, notamment à réduire la formation des fonctionnaires des finances des bureaux extérieurs et à supprimer toutes les missions de suivi dans ces bureaux. Le contrôle des projets a été mis en veilleuse, comme en témoigne le fait que les quelque 7 000 sous-projets réalisés entre 1994 et 2001 n'avaient toujours pas été clos en février 2003 dans le Système de gestion de l'information financière, alors que la clôture des projets terminés est obligatoire en vertu des règles de contrôle financier.

57. Le poste de directeur des finances, seul poste D-1 de la Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement, qui était vacant en 2001, a en outre été supprimé en 2002. Cette décision a eu pour conséquence de réduire considérablement les activités d'analyse financière, de planification, de coordination et de mise en oeuvre de politiques et de systèmes financiers préventifs. À cet affaiblissement de la capacité en matière de gestion financière s'ajoute l'inadéquation des systèmes d'information, qui sont notamment incapables de saisir des données relatives aux dépenses effectives des bureaux extérieurs.

58. Le Comité recommande au HCR de prendre des mesures en vue :
a) d'améliorer la reddition de comptes relative aux opérations des bureaux extérieurs et le contrôle financier de ces opérations; b) de revoir la dotation en

effectifs sur la base des indicateurs de la charge de travail et de données de référence recueillies auprès d'organismes des Nations Unies comparables.

3. Contrôle des dépenses des partenaires opérationnels

59. Le HCR a pour principe de confier l'exécution de ses projets opérationnels à des partenaires, conformément à l'article 10 de son statut qui stipule que « le Haut Commissaire gère les fonds qu'il reçoit de source publique ou privée en vue de l'assistance aux réfugiés et les répartit entre les organismes privés et, le cas échéant, les organismes publics qu'il juge les plus qualifiés pour assurer cette assistance ». Le Manuel du HCR précise que le HCR n'exécute ces projets directement que « dans des cas exceptionnels », qui sont énoncés dans le Manuel (absence de partenaires opérationnels efficaces dans le pays, demande expresse du gouvernement hôte, ou phase initiale d'une opération, lorsque la situation en matière de sécurité exige la participation directe du HCR aux opérations). Malgré cela, en 2002, les projets exécutés directement par le HCR ont représenté 45 % des dépenses opérationnelles (238,5 millions de dollars sur 533,3 millions de dollars), contre 34 % en 2001 et 30 % en 2000. Cette tendance n'a pas fait l'objet d'une évaluation par le HCR.

60. Le Comité recommande au HCR de déterminer si la diminution de la part de ses partenaires dans les dépenses relatives aux projets opérationnels est conforme à son statut.

61. Le Comité se fonde en grande partie sur les audits internes du HCR effectués par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Il a examiné les rapports sur les partenaires opérationnels établis par le Bureau en 2002, lesquels couvraient 107 partenaires et des dépenses se chiffrant à 84 millions de dollars. Le Bureau indique s'il est possible d'obtenir une assurance raisonnable que les fonds confiés aux partenaires opérationnels ont été utilisés aux fins spécifiées et si les systèmes comptables et les contrôles internes de ces partenaires sont satisfaisants. Le Bureau a constaté qu'il ne pouvait être établi avec un degré de certitude satisfaisant que des fonds d'un montant total de 32 millions de dollars (soit 38 % des dépenses passées en revue) avaient été utilisés conformément à leur objet; que les systèmes comptables des organismes chargés de projets d'un montant total de 19 millions de dollars (22,6 %) laissaient à désirer; et que les contrôles internes exercés par les organismes chargés de projets d'un montant total de 30 millions de dollars (35,7 %) étaient insuffisants. Ces constatations ont été confirmées lors de visites effectuées sur le terrain par le Comité.

62. Le paragraphe 10 du statut stipule que le Haut Commissaire doit sélectionner les partenaires opérationnels « les plus qualifiés ». Les constatations ci-dessus soulèvent la question de savoir si des partenaires qui ont omis, à plusieurs reprises, de faire rapport sur l'utilisation des avances versées peuvent être considérés comme étant « les plus qualifiés ».

63. Le Comité se déclare à nouveau préoccupé par les graves insuffisances constatées chez les partenaires opérationnels et recommande au HCR de continuer à revoir les qualifications des partenaires dont les systèmes comptables et les contrôles internes ne sont pas satisfaisants.

64. Dans son rapport précédent, le Comité a recommandé au HCR d'obtenir des attestations de vérification pour tous les rapports financiers qui sont soumis par les

organisations non gouvernementales internationales et les partenaires gouvernementaux; de vérifier ce que font les bureaux extérieurs lorsque des attestations de vérification ont été assorties de réserves ou de constatations importantes, et de rendre compte des résultats de cette vérification; d'envisager de créer une base de données complète sur les auditeurs auxquels il est fait appel sur le plan local et sur les résultats de leurs vérifications, afin de faciliter le contrôle des audits et l'évaluation des risques⁴.

65. Le HCR a communiqué ce qui suit au Comité : « en mars 2003, le Comité de contrôle du HCR a approuvé les recommandations contenues dans l'étude du Service de l'audit interne du BSCI concernant les attestations de vérification que doivent fournir les partenaires opérationnels. Le HCR élabore actuellement un plan de travail devant permettre d'assurer que ces recommandations seront mises en oeuvre pour les projets entrepris en 2004. Il tiendra le Comité dûment informé des progrès réalisés ».

66. Le Comité se félicite que le HCR ait approuvé les recommandations du Bureau des services de contrôle interne; il assurera le suivi des mesures prises dans le cadre des projets réalisés en 2004. Il est toutefois préoccupé par le fait qu'au 31 janvier 2003, les attestations de vérification reçues par le HCR concernant les projets mis en oeuvre en 2001 ne couvraient que 47,5 % des dépenses réalisées cette année-là.

67. Les fonds virés aux partenaires opérationnels (294,8 millions de dollars en 2002) sont directement comptabilisés comme des dépenses. Ils sont contrôlés au moyen de compte collectif ouvert pour les projets qui est apuré une fois que l'utilisation des fonds a été justifiée par le partenaire dans un rapport trimestriel de contrôle des sous-projets. Comme la date limite de présentation des rapports finals de contrôle des sous-projets réalisés en 2002 était fixée au 28 février 2003, le HCR avait initialement enregistré dans les comptes, au 31 décembre 2002 un montant considérable de dépenses qui n'avaient pas encore été justifiées (90,6 millions de dollars). Cependant, au vu des rapports de contrôle des sous-projets soumis au cours des cinq premiers mois de 2003, ce montant s'est trouvé ramené à 14,2 millions de dollars au 11 juin 2003 (soit 1,5 % des dépenses de 2002), dont 5,7 millions de dollars correspondaient à des projets dont la date limite de liquidation avait été fixée au 30 avril 2003 et 700 000 dollars à des projets devant être liquidés le 31 mai 2003 ou plus tard. Les avances consenties aux partenaires opérationnels en 2001 qui n'avaient pas encore été justifiées au 21 juin 2002 (10 jours plus tard qu'en 2003) se montaient à 7,5 millions de dollars (0,96 %), le chiffre correspondant pour l'année précédente s'élevant à 43,5 millions de dollars (5,5 %). En ce qui concerne les années précédentes, le Comité note avec satisfaction que le montant des avances versées à des partenaires opérationnels au cours de la période 1994-2000 dont l'utilisation n'avait pas encore été justifiée par des rapports de contrôle des sous-projets, est tombé de 10,5 millions de dollars au 31 décembre 2001 à 1,3 million de dollars au 31 décembre 2002.

68. Le Comité note qu'au 11 juin 2003, le montant des avances reçues par les partenaires opérationnels du HCR dont l'utilisation n'avait pas encore été justifiée et qui avaient été comptabilisées comme dépenses dans les états financiers s'élevait à 14,2 millions de dollars. Il encourage le HCR à poursuivre

⁴ Ibid., par. 63 et 73.

ses efforts pour obtenir et examiner en temps voulu tous les rapports de contrôle des sous-projets de ses partenaires opérationnels.

4. Gestion des ressources humaines

4.1 Tableau d'effectifs et effectifs employés

Rapport entre les effectifs employés et le nombre de postes

69. Au HCR, un poste est lié à une fonction devant être exercée pendant 12 mois ou plus. Tous les postes, dont les deux imputés directement au budget ordinaire de l'ONU (celui du Haut Commissaire et de son adjoint) et les 218 financés au moyen de la subvention inscrite au budget ordinaire de l'Organisation, doivent figurer dans le « tableau d'effectifs », qui représente la dotation autorisée. Le tableau 5 ci-après montre qu'au cours de la période de cinq ans sur laquelle a porté l'analyse du Comité (1998-2002), les effectifs employés ont toujours été supérieurs au nombre de postes, l'écart allant de 104 en 2000 à 952 en 2002 (ce dernier chiffre représentant un dépassement de plus de 20 % du nombre autorisé pour l'année considérée).

70. On constate également que le nombre de personnes employées et le nombre de postes ont évolué en sens inverse : de 1998 à 2002, le premier a augmenté de 5,8 %, la hausse ayant été particulièrement forte au cours de la dernière année, alors que dans le même temps le second a diminué de 7,9 %.

Tableau 5
Effectifs employés et nombre de postes

<i>1er juillet</i>	(1)	(2)	(3) Différence (1) - (2)	
	<i>Effectifs employés^a</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>En nombre de postes</i>	<i>En pourcentage des postes</i>
1998	5 202	4 945	257	5,2
1999	4 921	4 729	192	4,1
2000	5 151	5 047	104	2,1
2001	5 189	4 936	253	5,1
2002	5 505	4 553	952	20,9
2002/1998	303	(392)		
En pourcentage	5,8	(7,9)		

^a Y compris les effectifs rémunérés en tant que personnel temporaire.

71. Le budget soumis à l'approbation de l'organe directeur (le Comité exécutif) fait apparaître, outre le nombre de postes, les crédits demandés pour engager du personnel temporaire (non affecté à des postes), qui figurent dans les « autres dépenses de personnel ». Alors que le montant prévu dans le budget de 2002 était de 14,7 millions de dollars, le montant final des dépenses s'est élevé à 42 millions de dollars, compte tenu du personnel engagé au moyen des crédits inscrits au budget supplémentaire pour couvrir les besoins en personnel temporaire relatifs à l'Afghanistan. Vu l'importance de l'écart entre les effectifs employés et le nombre de postes, les renseignements communiqués ne sont pas suffisamment éclairants.

72. Pas plus le budget que le tableau ci-dessus ne tiennent compte des 1 099 employés rémunérés par l'intermédiaire d'agents d'exécution, un point qui est abordé plus loin. Si ces « agents engagés au titre de projets » sont ajoutés au total de la colonne 1, ce sont 6 604 employés qui relèvent du HCR, non compris les Volontaires des Nations Unies.

Personnel financé au moyen du budget prévu pour le personnel temporaire

73. Comme indiqué plus haut, le coût du personnel non affecté à des postes est imputé sur le budget ouvert pour le personnel temporaire et les intéressés sont inclus dans les 5 505 membres du personnel mentionnés pour 2002 dans le tableau 5. Le tableau 6 ci-après montre que les effectifs rémunérés en tant que personnel temporaire ont quasiment triplé au cours des cinq dernières années⁵. Il montre également que 225 fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée « indéfinie » ont été rémunérés au moyen des crédits ouverts pour le personnel « temporaire » en 2002.

Tableau 6
**Effectifs rémunérés au moyen des crédits ouverts
au titre du personnel temporaire**

<i>1er juillet</i>	<i>Titulaires d'un engagement de durée indéfinie</i>	<i>Titulaires d'un engagement de durée déterminée</i>	Total
1998	72	406	478
1999	134	505	639
2000	107	347	454
2001	146	449	595
2002	225	1 039	1 264
Pourcentage d'augmentation 1998-2002	213 %	156 %	164 %

74. Les dépenses relatives au personnel temporaire sont passées de 11 millions de dollars en 1998 à 42 millions de dollars en 2002, le recrutement de quelque 700 personnes pour l'Afghanistan étant la principale cause de cette augmentation. Le HCR a annoncé son intention de prendre en 2003 de nouvelles mesures devant déboucher sur une plus grande transparence dans l'emploi de personnel temporaire et une meilleure maîtrise du processus : il publiera des informations sur le nombre et la durée des engagements de durée déterminée et sur les effectifs employés à titre temporaire dans chacun de ses bureaux.

75. Le Comité recommande que le HCR exerce un contrôle plus rigoureux sur le nombre de membres du personnel rémunérés au moyen des crédits ouverts pour le personnel temporaire, afin de réduire l'écart entre le nombre de postes et les effectifs employés.

⁵ Du fait qu'il y a toujours des postes vacants, le nombre de membres du personnel rémunérés au moyen des crédits ouverts pour le personnel temporaire n'est pas égal à la différence entre les effectifs employés et le nombre de postes.

4.2 « Personnel de projet »

76. Le HCR inclut sous l'appellation « personnel de projet » ou « agents engagés au titre de projets » toutes les personnes qui, bien que théoriquement employées par d'autres organisations, occupent directement sous sa gouverne des emplois administratifs – assistants chargés de la protection, assistants administratifs, assistants informaticiens, assistants chargés de la logistique, employés de bureau, opérateurs radio, chauffeurs, gardes, etc. – analogues à ceux qu'exercent des agents des services généraux ou des administrateurs recrutés sur le plan national.

77. En 2001, conformément aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne, le HCR a publié des instructions visant à mettre fin progressivement avant la fin de 2004 à tous les contrats passés avec les agents engagés au titre de projets, étant entendu que les fonctions de base assumées par eux seraient confiées à des fonctionnaires du HCR et les autres fonctions à des agents d'exécution ou à des entreprises privées. Sur les 1 099 agents engagés au titre de projets dénombrés à la fin de 2001, il était prévu d'en affecter 264 à des postes, d'en employer 319 au titre d'arrangements autres (contrats de vacataires, contrats de prestations de services, transfert au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, au PNUD ou aux Volontaires des Nations Unies) et d'en licencier 516. On sait qu'en avril 2003, 120 de ces agents avaient été affectés à des postes, mais on n'a pas pu obtenir d'informations sur ceux qui devaient être employés en vertu d'autres arrangements ou licenciés. Le HCR devait faire le point en juin 2003, pour déterminer s'il était réaliste d'espérer pouvoir mettre fin à tous ces engagements avant la fin de 2004, conformément à l'objectif fixé.

78. Au fil des ans, les bureaux extérieurs ont pris l'habitude d'engager des agents au titre de projets pour étoffer leurs effectifs. Deux techniques sont utilisées. La première consiste à recourir à des entités juridiques locales créées par le HCR et entièrement financées, dirigées et gérées par lui. Ces entités fonctionnent comme des filiales de fait du HCR. Ainsi, en 2001 le Bureau des services de contrôle interne a constaté qu'un bureau régional avait décidé en 1985 de créer dans un pays une fondation à l'appui du programme d'aide aux réfugiés « dans le simple but d'augmenter la dotation en effectifs à un moment où il considérait avoir besoin de renforts qu'il souhaitait se procurer sans passer par les voies officielles ». Sept agents ont été engagés par le HCR au moyen de ce mécanisme jusqu'à sa liquidation en janvier 2003. Dans un autre pays, une entité identique devrait également être liquidée à la fin de 2003.

79. La seconde technique consiste à utiliser une entité existante (généralement une organisation non gouvernementale locale ou internationale) pour engager des personnes qui, de fait, relèvent du HCR. La question des agents engagés au titre de projets a été examinée par le Bureau de l'Inspecteur général du HCR en 1997 et par le Bureau des services de contrôle interne en 2001. Il ressort de leurs rapports que le nombre de ces agents est passé de 500 environ en 1997 (estimation du Bureau de l'Inspecteur général) à 1 099 à la fin de 2001 (chiffre communiqué par le HCR à la demande du Bureau des services de contrôle interne).

80. La souplesse de la formule est le principal argument avancé pour justifier le recours à des « agents engagés au titre de projets ». Or le HCR a déjà la possibilité d'engager du personnel pour des périodes de durée déterminée pouvant aller jusqu'à un an, en particulier dans les situations d'urgence. Le Bureau des services de contrôle interne a par ailleurs constaté qu'en ce qui concerne les coûts, on ne

pouvait pas réellement démontrer que la formule entraînait des économies (les traitements des agents engagés au titre de projets étant à peu près les mêmes que ceux du personnel ordinaire). En somme, la principale raison du recours à cet arrangement est qu'il permet de recruter sans être tenu par le tableau d'effectifs, comme l'a fait observer le Bureau de l'Inspecteur général. Mais il présente des inconvénients en termes de principes, de statut, de légalité et d'impact sur le moral du personnel. Du fait de leur statut, les agents engagés au titre de projets ne jouissent pas toujours de la même sécurité que leurs collègues et ne sont pas systématiquement inclus dans les plans d'évacuation. Ils ne peuvent pas non plus participer à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

81. L'emploi de personnel de projet entraîne des inexactitudes dans le montant des dépenses relatives au programme indiquées dans les états financiers : le Bureau des services de contrôle interne a estimé à 5,5 millions de dollars le coût des quelque 940 agents qui relevaient de ce statut en 2000.

82. Le Comité félicite le HCR de s'être attaqué au problème que pose depuis longtemps le recours à du « personnel de projet » et recommande qu'il élimine progressivement les arrangements connexes dans les délais prévus, en surveillant étroitement la situation pour que ce type d'irrégularités ne se reproduise plus.

4.3 Volontaires des Nations Unies

83. Administré par le PNUD, le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) a pour objet d'appuyer le développement humain partout dans le monde en encourageant le bénévolat. Ayant constaté que le HCR n'avait pas une vue d'ensemble du nombre de Volontaires affectés à ses opérations dans différents pays, le Bureau des services de contrôle interne lui a recommandé de définir clairement sa politique en la matière. Le Bureau a estimé que plus de 400 Volontaires travaillaient pour le HCR en 2001, et que leur coût annuel était de l'ordre de 7,3 millions de dollars; il a également noté que certains d'entre eux s'acquittaient de fonctions de base, telles que la protection des réfugiés, et que d'autres, peu ou pas du tout formés, géraient les sections administratives et financières de bureaux extérieurs. Le HCR a l'intention d'examiner cette situation en 2003.

84. Le Comité recommande que le HCR se conforme à la recommandation du Bureau des services de contrôle interne, en élaborant une politique définissant clairement le statut et le rôle des Volontaires des Nations Unies et les fonctions, attributions et pouvoirs qu'il est possible de leur déléguer.

85. La conclusion du Comité est que si le tableau d'effectifs officiel comportait 4 553 postes au 1er juillet 2002, l'effectif employé était en fait légèrement supérieur à 6 600 personnes (5 505 membres du personnel au 1er juillet 2002 et 1 099 « agents engagés au titre de projets » selon les estimations au 1er janvier 2002), et qu'une partie des 400 Volontaires des Nations Unies s'acquittaient de fonctions de base à caractère permanent. **Compte tenu du déficit budgétaire de 50 millions de dollars mentionné plus haut et de la diminution des réserves, cette augmentation des effectifs est très préoccupante.**

86. À la suite de ces observations du Comité, le HCR a indiqué en avril 2003 : a) qu'il prenait des mesures pour retrouver la maîtrise du tableau d'effectifs; b) qu'il serait prochainement en mesure, grâce à la mise en place d'un nouveau modèle de

gestion des postes, de communiquer des renseignements détaillés sur les postes et les effectifs employés, et qu'il les inclurait dans les documents budgétaires et financiers.

87. Le Comité félicite le HCR de ses initiatives et recommande que, outre les efforts nécessaires pour retrouver une parfaite maîtrise du tableau d'effectifs, il veille à inclure des statistiques détaillées sur le personnel dans son budget et son rapport financier annuels.

4.4 Structure des postes et des effectifs

88. En ce qui concerne la structure des postes, la proportion de postes d'administrateur de haut niveau (P-4 et au-dessus) a sensiblement augmenté au cours de la période 1998-2002, passant de 49 % (605 postes sur 1 236 postes d'administrateur) à 56 % (643 postes sur 1 153).

89. S'agissant de la structure des effectifs, la non-concordance entre ceux-ci et les postes, tant au niveau des lieux d'affectation que des classes, pose un problème au HCR. Pendant toute la période 1998-2002, le nombre d'administrateurs a été constamment supérieur à celui des postes dans les lieux d'affectation de la catégorie H (siège, Canada, États-Unis d'Amérique et Union européenne). À l'inverse, sur le terrain il a toujours été inférieur au nombre de postes, sauf en 2002, année au cours de laquelle l'affectation de personnel à l'opération en Afghanistan s'est effectuée sans création de postes. Le nombre d'administrateurs des classes P-1 et P-2 (235 en 1998 et 153 en 2002) a régulièrement dépassé celui des postes des mêmes classes (85 postes en 1998 et 40 en 2002). Cela s'est également vérifié à la classe P-3 en 2002 (509 administrateurs et 470 postes). À ce sujet, le HCR insiste sur l'impact de la politique de promotion fondée sur le classement fonctionnel des postes qui est à l'origine de déséquilibres temporaires entre la classe du poste et la classe de son titulaire, la promotion s'effectuant au bout d'un an (voir ci-après, sect. 4.5 relative à la politique de promotion).

90. En conclusion, il existe d'importants déséquilibres entre les effectifs et les postes, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ces déséquilibres sont l'une des causes du phénomène du « personnel en attente d'affectation » analysé plus loin. Le HCR a annoncé son intention de réexaminer la structure des postes et des effectifs en juillet 2003 au plus tard et de mettre au point un outil d'analyse pour déterminer si elle répond bien à ses besoins opérationnels.

91. Le Comité recommande que le HCR tire parti de l'occasion que lui offre l'examen en cours de la structure des postes et des effectifs pour redéployer les uns et les autres en fonction de ses besoins opérationnels.

92. On constate également un manque de concordance entre le profil du personnel et les besoins de l'organisation. La pénurie de femmes arabophones et d'administrateurs francophones chargés de la protection est l'un des problèmes recensés par le HCR. En 2002, une étude interne consacrée aux ressources humaines a abouti à la conclusion suivante : « Le HCR doit être en mesure de modifier la taille et le profil de ses effectifs en fonction de l'évolution de ses besoins opérationnels. Les ajustements nécessaires peuvent être obtenus de diverses manières : maintien en fonction, attrition, recrutement et licenciement. Cependant, chacune de ces méthodes soulève d'importants problèmes au plan des politiques et

de la mise en pratique ». Ces problèmes risquent d'amoinrir l'efficacité du HCR en période de diminution des ressources.

93. Comme le souligne l'étude en question, « le HCR ne s'est pas doté d'un dispositif lui permettant de se séparer des membres de son personnel dont les compétences ne sont plus celles dont il a besoin, ou dont le travail n'est plus conforme aux normes applicables. Bien qu'en théorie les procédures en vigueur lui donnent la possibilité de congédier une personne dont les services ne donnent pas satisfaction, ces dispositions ne sont jamais invoquées, le plus souvent faute d'un dossier prouvant que la qualité du travail laisse à désirer ». Cette question est examinée plus loin.

94. **Le Comité note que le HCR a l'intention d'établir le profil de l'ensemble de son personnel pour dresser un inventaire exact de ses compétences et de son expérience.**

4.5 Contrats, affectations et promotions

95. Avant 2000, il existait six types d'engagement régis par les trois séries de dispositions du Règlement du personnel de l'ONU (100, 200 et 300). Le HCR a expliqué que la gestion du personnel relevant des dispositions des séries 200 et 300 (personnel engagé au titre de projets d'assistance technique et personnel engagé pour des périodes de courte durée) obéissait jusqu'aux années 80 au principe de la modulation des effectifs en fonction des besoins opérationnels temporaires, qui étaient sujets à fluctuations. L'ancien Haut Commissaire a décidé qu'à compter du 1er janvier 2000, tous les membres du personnel seraient engagés au titre des dispositions de la série 100 et bénéficieraient soit d'une nomination pour une durée indéfinie, soit lorsqu'ils seraient recrutés pour moins d'un an, d'une nomination de durée déterminée. Le tableau 7 ci-après montre qu'à la fin de 2002, tous les fonctionnaires à l'exception de deux étaient titulaires d'engagements de durée indéfinie ou de durée déterminée régis par les dispositions de la série 100. Les engagements de durée indéfinie ont fortement progressé, passant de 16 % du total en 1998 à 74 % en 2002.

Tableau 7
Répartition des effectifs par catégorie de contrats

<i>Au 1er juillet</i>	1998	1999	2000	2001	2002
Nominations de durée déterminée (série 100)	2 833	2 626	822	797	1 453
Nominations de durée indéfinie (série 100)	833	791	4 301	4 391	4 050
Série 200	804	732	–	–	–
Série 300	732	772	3	1	2
Total	5 202	4 921	5 126	5 189	5 505

96. En 2000, le HCR a également introduit dans toutes les lettres de nomination pour une durée indéfinie, une « clause spéciale » assimilant de facto ces nominations aux nominations « à titre permanent » de l'ONU, pour tous les aspects excepté le montant des indemnités de licenciement. Dans le cas d'une nomination de durée indéfinie, la durée du préavis de licenciement (qui détermine le nombre de

mois de traitement payables en lieu et place de préavis⁶) est en effet de trois mois au HCR (soit de même durée que pour une nomination à titre permanent à l'ONU), contre un mois seulement à l'ONU. Il peut être mis fin à l'engagement d'un fonctionnaire si cette mesure est « dans l'intérêt de l'Organisation » et « à condition que l'intéressé n'en conteste pas le bien-fondé » comme dans le cas d'une nomination à titre permanent à l'ONU, alors seule la première condition (mesure prise « dans l'intérêt de l'Organisation ») est requise dans le cas d'une nomination de durée indéfinie.

97. En 1958, le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat a fait observer que la « clause spéciale » du HCR supposait de modifier la disposition 104.12 c) du Règlement du personnel de l'ONU, relative aux nominations pour une durée indéfinie, afin d'y introduire les spécificités mentionnées plus haut. C'est ce qui a été fait, mais uniquement pour la période comprise entre 1959 et 1966. Dans un mémorandum du 5 février 2003, le Bureau a estimé que la « clause spéciale » demeurerait non valide, dans la mesure où elle était insérée dans le contrat au moment du recrutement, sans que l'intéressé ait été préalablement employé par le HCR. De l'avis du Bureau, cette clause restreint la latitude dont celui-ci dispose pour mettre fin à l'engagement d'un fonctionnaire qui n'a pas entièrement prouvé son aptitude à la fonction publique internationale. En conséquence, les nominations accordées par le HCR pour une durée indéfinie dérogent à la règle des nominations à titre permanent de l'ONU, qui ne sont octroyées qu'après cinq années de service au titre d'un engagement de durée déterminée.

98. Le recours massif à ces « nominations pour une durée indéfinie » qui sont en fait des contrats permanents (leur nombre est passé de 833 en 1998 à 4 391 en 2001), s'il répondait à des objectifs opérationnels et de gestion des ressources humaines, s'est fait sans analyse des risques juridiques et financiers, alors qu'il a des incidences du point de vue financier et sur la gestion de l'organisation. Le Comité note que la tendance s'est inversée en 2002, le nombre de titulaires retombant à 4 050.

99. Le Comité constate qu'il est de plus en plus difficile pour le HCR de se séparer de collaborateurs bien que plusieurs séries de mesures d'incitation aient été adoptées pour encourager les départs volontaires : en 1998 et 1999, avant l'adoption de la nouvelle politique contractuelle, il y avait eu respectivement 71 et 56 départs de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs; ce nombre est tombé à 28 en 2000 et à 30 en 2001. On ne peut pas non plus exclure que les nominations pour une durée indéfinie soient incompatibles avec les risques que comporte un modèle de financement par contributions volontaires et qu'illustre la diminution récente de ces ressources⁷. Autre aspect à prendre aussi en considération, le passif éventuel que représentent les indemnités de licenciement payables aux titulaires d'une nomination de durée indéfinie ne serait pas couverte par l'actif dans l'hypothèse d'une liquidation du HCR, dont le mandat est limité dans le temps : en vertu de

⁶ « En lieu et place de préavis, le Secrétaire général peut autoriser le versement au fonctionnaire licencié d'une indemnité égale à la somme du traitement, de l'indemnité de poste et des autres indemnités auxquelles il aurait eu droit au cours de la période de préavis, calculée au taux en vigueur le jour de la cessation de service » (disposition 109.3 c) du Règlement du personnel). Le HCR applique systématiquement cette disposition, pratique qui se solde par des dépenses plus élevées.

⁷ Les recettes ont chuté de 927 millions de dollars en 1999 à 775 millions de dollars en 2001.

l'article 5 du statut de l'organisation, la prorogation de ce mandat pour une période de cinq ans est décidée par l'Assemblée générale toutes les cinq sessions.

100. Le 31 octobre 2002, le Haut Commissaire a ordonné un gel des nominations pour une durée indéfinie en attendant que la politique d'octroi de ce type de contrat ait été réévaluée.

101. Le Comité recommande au HCR : a) de tenir compte lors du réexamen de sa politique contractuelle générale des risques financiers que comporte la « clause spéciale », et b) d'étudier les moyens les plus économiques de répondre à l'évolution des besoins opérationnels en période de diminution des ressources.

102. En janvier 2002, le HCR a mis en application une « méthode de recrutement accéléré » pour ses opérations en Afghanistan : les prestations servies sont analogues à celles dont bénéficie le personnel nommé à titre permanent, mais la totalité des effectifs est financée au moyen des crédits affectés au recrutement de personnel temporaire; afin d'allier un grand nombre de candidats, des avantages appréciables sont offerts, tels que la prise en considération du degré de difficulté du travail lorsque l'emploi est d'un niveau plus élevé que la classe du titulaire, et le paiement d'une indemnité d'installation et des frais de déménagement. Cette politique a atteint son but, puisque le HCR a pu déployer assez rapidement des effectifs en Afghanistan : sur 61 « postes » annoncés en janvier 2002, 43 avaient été pourvus à la fin du mois de mai et 11 entre juin et septembre de la même année. En 2003, le HCR a entrepris de généraliser la méthode de recrutement accéléré en l'appliquant aux nouvelles opérations de grande ampleur. Ce changement de stratégie pourrait être coûteux. Le HCR considère que la méthode de recrutement accéléré réduit les dépenses de personnel, mais n'a pas pu fournir de chiffres sur les économies réalisées; il prévoit de faire en 2003 le bilan de l'application de cette méthode et d'aborder la question de ses incidences financières à cette occasion.

103. L'utilisation des fonds prévus au titre du personnel temporaire plutôt que des postes pendant la durée d'un programme supplémentaire empêche une gestion transparente des effectifs. Les incitations liées à la méthode de recrutement accéléré risquant de compromettre ultérieurement le recrutement à des postes situés dans des lieux d'affectation normaux où les conditions de vie et de travail sont difficiles.

104. Le Comité recommande au HCR, lorsqu'il procèdera à l'évaluation prévue : a) de réaliser une étude comparative des avantages sociaux et incitations offerts par d'autres organismes des Nations Unies employant du personnel dans des lieux d'affectation comparables; et b) d'effectuer une estimation exhaustive des coûts assurés à la méthode de recrutement accéléré.

4.6 Politique de rotation du personnel

105. La politique de rotation du personnel concerne les administrateurs recrutés sur le plan international nommés pour une période de durée indéfinie (1 179 personnes au 1er juillet 2002). Cette politique n'est établie par aucune instruction générale : elle a pour seule base écrite le contrat conclu avec chacun des intéressés lors de son affectation, qui indique la durée normale de celle-ci. Au terme de la période spécifiée (qui va de deux ans pour les lieux d'affectation des catégories D et E à quatre ans pour les lieux d'affectation des catégories H et A), le titulaire doit en principe changer de lieu d'affectation. Ce dispositif est essentiel pour que les fonctionnaires puissent acquérir l'expérience du terrain qui permettra de rentabiliser

au mieux les dépenses de personnel. L'objectif est aussi de répartir la charge des missions afin d'éviter l'usure du personnel en poste dans les lieux d'affectation les plus difficiles.

106. En 2001, la direction a estimé à quelque 28,5 millions de dollars par an le coût de la politique de rotation du personnel, pour un effectif d'environ 1 200 administrateurs, dont un tiers en moyenne est appelé à changer de lieu d'affectation chaque année.

107. Cette politique associe l'affectation à un poste pour une durée normale le libre choix du poste suivant par le fonctionnaire, sans que ceux qui refusent de changer d'affectation encourent des sanctions. Le principe du libre choix s'applique aussi bien à la présentation des candidatures qu'à l'acceptation des postes. Il est « conseillé » aux fonctionnaires de présenter au moins trois candidatures à des postes vacants pour lesquels ils sont qualifiés. Ceux qui sont en poste dans des lieux d'affectation des catégories H, A ou B doivent « en principe » postuler dans des lieux d'affectation difficiles (conformément aux directives publiées le 21 décembre 1999). Comme les fonctionnaires s'attendent qu'on leur assure un emploi tout en se réservant le droit de refuser un poste correspondant à leurs qualifications et pour lequel on a besoin d'eux, cette politique est en soi l'une des causes du phénomène analysé plus loin du « personnel en attente d'affectation ».

108. Les exceptions à cette politique peuvent prendre différentes formes (fonctionnaires ayant des contraintes personnelles, souffrant de problèmes médicaux ou occupant des postes de « spécialiste », postes dont le nombre est passé de 101 en 1998 à 120 en 2002), dont toutes ne sont pas documentées. L'examen de la question des ressources humaines a conduit au constat suivant en 2001 : « un sentiment couramment partagé est que la catégorie des spécialistes est utilisée sans logique précise, à la convenance des titulaires ou pour contourner l'obligation de rotation ». Faute de tenir les statistiques voulues, le HCR n'est pas en mesure de déterminer le nombre d'exceptions justifiées ou non. Le Comité a cependant mis en évidence 27 cas de fonctionnaires en poste au siège qui, alors même que leur fonction aurait nécessité une expérience de terrain, n'ont jamais changé de lieu d'affectation depuis leur recrutement, qui remonte pour la plupart d'entre eux aux années 70 ou 80. Pratiquement toutes les exceptions au principe de rotation concernent des fonctionnaires travaillant au siège. Ainsi, la plupart des postes sont pourvus dans les lieux d'affectation confortables, tandis que d'autres restent vacants dans les lieux d'affectation difficiles. Les exceptions consenties, combinées avec le manque de publicité des décisions adoptées, privent la politique de rotation du personnel de la transparence nécessaire et créent un sentiment d'injustice.

109. Afin de remédier à ces problèmes, le HCR a créé au début de 2001 un groupe de travail sur la rotation du personnel, appuyé par une équipe de projet détachée à plein temps. Un rapport a été publié en octobre 2001, mais aucune mesure n'a été prise. Le Comité consultatif mixte devait adresser au Haut Commissaire des recommandations sur ce sujet en mai 2003.

110. Le Comité recommande au HCR : a) de limiter davantage les exceptions à la politique de rotation du personnel; et b) de comparer celle-ci à celle appliquée par d'autres organismes des Nations Unies.

4.7 « Fonctionnaires en attente d'affectation »

111. L'expression « fonctionnaires en attente d'affectation » désigne les fonctionnaires qui, après l'expiration de la durée normale d'une affectation, se trouvent sans nouvelle affectation mais bénéficient d'un congé spécial à plein traitement. À la fin de décembre 2002, ce groupe comptait 113 administrateurs (9 % de l'effectif de cette catégorie de personnel) et 16 agents des services généraux. Il peut s'écouler plusieurs mois avant qu'un fonctionnaire reçoive une affectation (en 2002, 93 % des fonctionnaires concernés étaient restés en disponibilité pendant neuf mois en moyenne avant d'être réaffectés). En moyenne, le temps pendant lequel des administrateurs sont restés en attente d'affectation a représenté 350 années de travail d'une personne de 1998 à 2002, et un coût se chiffrant à plusieurs millions de dollars par an.

112. Une instruction publiée le 16 septembre 2002 oblige les fonctionnaires recevant leur plein traitement à accepter les affectations temporaires pour lesquelles ils sont qualifiés, tout refus d'un poste ou d'une mission temporaire devant être dûment justifié. La plupart des fonctionnaires en attente d'affectation effectuent des missions temporaires, mais le HCR ne tient pas systématiquement de statistiques sur le temps passé à ces missions, ni sur celui passé en attente d'une affectation pour le compte de l'organisation. Le Comité a estimé à partir d'un échantillon qu'environ 85 % du temps passé sans affectation par des fonctionnaires était consacré à des missions temporaires. Le HCR a indiqué en avril 2003 qu'il serait en mesure prochainement de comptabiliser le temps pendant lequel les fonctionnaires en attente d'affectation sont chargés de missions temporaires.

113. Cela étant, la question de savoir ce qu'il convient de faire en cas de refus n'a toujours pas été réglée. Une minorité de fonctionnaires en attente d'affectation n'effectuent aucun travail pour le compte du HCR, parfois pendant une longue période : au 1er octobre 2002, trois D-1 et un P-5 n'avaient pas rendu le moindre service au HCR pendant 15, 30, 43 et 44 mois, respectivement, alors qu'ils étaient pendant tout ce temps en congé spécial à plein traitement. Le HCR admet qu'aucun de ces fonctionnaires ne pouvait se prévaloir de contraintes personnelles ou de raisons médicales. Comme il l'a reconnu, « l'organisation ne peut plus se permettre le luxe de payer des gens à rester chez eux ou de continuer à payer des gens qui ne donnent pas satisfaction » – et n'aurait jamais dû le faire. En décembre 2002, le Haut Commissaire a annoncé au Comité exécutif et à tout le personnel que les fonctionnaires en congé spécial à plein traitement depuis 12 mois ou plus devraient quitter l'organisation. En avril 2003, l'un des quatre fonctionnaires en attente d'affectation depuis de nombreux mois avait accepté un départ à l'amiable, tandis que la procédure engagée pour se séparer des trois autres avait été suspendue pour des raisons juridiques, le Comité mixte consultatif ayant été saisi des propositions concernant la politique à suivre, y compris pour ce qui est des départs.

114. Pour remédier au problème, une équipe d'appui sur la question des fonctionnaires en attente d'affectation comptant trois de ces fonctionnaires a été constituée en septembre 2001; en mai 2002, elle a été absorbée par la Section des recrutements et des affectations. Un autre groupe de travail à temps partiel a été mis en place en septembre 2002. Néanmoins, il n'a pas encore été remédié aux « causes systémiques » que le HCR estime être à l'origine du problème, en particulier l'impact de la compression des effectifs (il y a plus d'individus que de postes) et l'absence de stratégie de profilage.

115. Le Comité recommande au HCR : a) de réexaminer sa politique relative aux fonctionnaires en attente d'affectation de façon à assurer à chaque fonctionnaire une affectation à plein temps; b) de remédier au problème que pose le refus d'un poste ou d'une mission par un fonctionnaire en attente d'affectation bénéficiant d'un congé spécial à plein traitement; c) de rendre compte chaque année du temps pendant lequel des fonctionnaires sont restés en attente d'affectation et de l'intégralité des coûts connexes; et d) d'appliquer sa décision de se séparer des fonctionnaires qui se trouvent en congé spécial à plein traitement depuis 12 mois ou plus.

4.8 Politique de classement fonctionnel des postes

116. Selon la nouvelle politique de classement fonctionnel des postes entrée en vigueur le 1er janvier 2000, nul ne peut être promu à moins d'avoir été affecté à un poste de niveau plus élevé. La promotion d'un fonctionnaire nommé à un poste d'une classe immédiatement supérieure à la sienne intervient normalement au terme d'une période probatoire de 12 à 18 mois, si l'intéressé s'est acquitté de façon satisfaisante de toutes les fonctions attachées à son nouveau poste. La promotion à la classe de ce poste est alors accordée rétroactivement à compter de la date effective de la nomination. Des critères d'ancienneté ont été fixés (pour une promotion de P-1 à P-2, il faut deux ans, de P-2 à P-3, trois ans, de P-3 à P-4, quatre ans et de P-4 à P-5 ou de P-5 à D-1, cinq ans). Afin de favoriser la rotation du personnel vers les lieux d'affectation difficiles, l'ancienneté dans la classe requise pour postuler à un poste dans un lieu d'affectation des catégories D ou E a été réduite d'un an.

117. Dans le nouveau système, « le nombre de possibilités de promotion est égal au nombre de postes de classe immédiatement supérieure qui sont vacants » (mémoire interservices 65/99). En effet, conséquence de la politique de rotation du personnel, des postes s'ouvrent régulièrement à tous les niveaux, un même poste pouvant être vacant tous les deux à quatre ans; en règle générale, les fonctionnaires postulent (et sont nommés) à des postes de niveau identique au leur ou plus élevé. Au 17 septembre 2002, 208 promotions étaient en cours d'examen pour un effectif comptant quelque 1 200 administrateurs aux classes P-1 à P-5. L'application simultanée du modèle de classement fonctionnel des postes et de la politique de rotation du personnel s'est traduite par une augmentation des effectifs de la classe P-4 et des classes supérieures.

Tableau 8
Nombre d'administrateurs dans chaque classe de la catégorie

<i>Nombre de fonctionnaires</i>	<i>P-2</i>	<i>P-3</i>	<i>P-4</i>	<i>P-5</i>	<i>D-1</i>
Au 1er juillet 2000	107	504	340	147	58
Au 1er juillet 2001	116	485	376	151	71
Au 1er juillet 2002	141	509	385	157	66

118. En outre, alors que le nombre de postes de classe supérieure devrait être fonction des besoins de l'organisation dans son ensemble, il n'y a pas eu d'étude normative de la répartition des effectifs par classe. Le personnel est promu sans tenir compte des besoins globaux. La nouvelle politique de promotion a également

encouragé les fonctionnaires à ne se porter candidats qu'à des postes de la classe supérieure à la leur. Cette tendance a eu un impact négatif sur le processus d'affectation, avec pour conséquence que nombre de postes (en particulier à la classe P-3) restent vacants faute de candidats.

119. Comme suite à son examen, le Comité a recommandé au HCR, à la fin de 2002 : a) d'évaluer l'efficacité de la politique de classement fonctionnel des postes; b) de procéder à une étude normative, fondée sur les besoins, de la répartition des effectifs par classe; c) de réviser sa politique de promotion sur la base des résultats de cette étude. En janvier 2003, le Haut Commissaire a suspendu les promotions fondées sur la politique de classement fonctionnel des postes pour toutes les nominations postérieures au 1er janvier 2003, et décidé de réexaminer cette politique. Le Comité consultatif mixte devait faire des recommandations au Haut Commissaire en mai 2003 pour l'aider à mettre en place une autre politique de promotion.

120. Le Comité recommande au HCR de tenir pleinement compte de ses besoins opérationnels lorsqu'il réexaminera la politique de classement fonctionnel des postes.

4.9 Système d'évaluation du personnel

121. Depuis 2000, le comportement professionnel des fonctionnaires doit être noté dans le rapport d'évaluation selon une échelle comportant trois degrés – niveau de compétence requis « pleinement », « partiellement » ou « non » démontré – et cinq catégories (« remarquable », « excellent », « très performant », « passable » et « non satisfaisant »). La répartition visée par le HCR prend la forme d'une courbe en cloche (2 % pour la note la plus faible et la plus élevée, 17 % pour la note « excellent », 67 % pour la note « très performant » et 12 % pour la note « passable »).

122. L'établissement des rapports d'évaluation paraît subir des retards : 30 % des rapports relatifs à 2001 n'étaient toujours pas prêts à la fin de 2002. Aucune sanction n'est prévue à l'encontre des supérieurs hiérarchiques qui omettent de noter leurs subordonnés, ou des fonctionnaires qui postulent à un poste sans présenter un rapport d'évaluation, bien que ces carences, en rendant le processus d'affectation des postes moins équitable, risquent d'avoir des incidences sur la rentabilité des dépenses de personnel.

123. En outre, la répartition des notes attribuées s'écarte sensiblement de celle figurant dans les instructions données aux supérieurs hiérarchiques en 2000 (une répartition normale prenant la forme d'une « courbe en cloche »). La note « non satisfaisant » n'a jamais été donnée en 2000 ni en 2001, alors que la note « remarquable » a été attribuée à 10 % des administrateurs (cinq fois l'objectif), et la note « excellent » à un effectif représentant deux à trois fois l'objectif de 17 %. Une enquête devait être réalisée en juin 2003 afin de déterminer les raisons de la mauvaise application des dispositions en vigueur, y compris des retards observés.

124. Le Comité recommande que le HCR analyse de manière détaillée, statistiques à l'appui, les facteurs à l'origine de carences dans l'application de ses instructions sur l'évaluation du personnel, les incidences de ces carences et les solutions à mettre en oeuvre.

4.10 Indemnités et prestations spéciales

125. L'ONU a établi des indemnités et prestations spéciales pour le personnel en poste dans les lieux d'affectation où les conditions de vie et de travail sont difficiles : primes de mobilité et de sujétion, majoration du plafond des frais d'internat remboursés au titre de l'indemnité pour frais d'études, droits spéciaux en matière d'expédition de bagages, prime de risque, indemnité de subsistance (missions), congé de détente, et congé dans les foyers une fois par an au lieu de tous les deux ans. Toutes ces dispositions sont appliquées par le HCR qui, de surcroît, a amélioré l'indemnité de subsistance (missions) et le congé de détente en les remplaçant, respectivement, par une indemnité de séjour applicable aux opérations spéciales et un plan de voyages visant à préserver la santé mentale des fonctionnaires, et a également institué un élément entretien de domicile.

126. La transformation ou la création d'indemnités est une décision qui excède le mandat accordé au Haut Commissaire en 1951 et en 1980. Dans la lettre que le Sous-Secrétaire général à l'Administration et aux services financiers a adressée à celui-ci en 1951, il était précisé ce qui suit : « Les différentes indemnités et prestations prévues par le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies seront appliquées selon les mêmes modalités que pour le personnel de l'organisation en poste à Genève » et « les indemnités et prestations payables dans vos bureaux extérieurs seront régies par les dispositions des règles de gestion financière et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies applicables dans le lieu considéré ». Une lettre du 24 décembre 1980 précise que la disposition 103.21 du Règlement du personnel, intitulée « Traitement et indemnités pendant l'affectation à une mission », est exclue du champ d'application des pouvoirs délégués au Haut Commissaire.

127. Le Comité recommande que le HCR réexamine le fondement juridique de ses indemnités spéciales en vue de rendre celles-ci conformes au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies et aux pouvoirs délégués au Haut Commissaire.

128. Il n'est pas possible à ce jour de déterminer le montant des indemnités spéciales versées au personnel (indemnité de séjour applicable aux opérations spéciales et élément entretien de domicile), qui resteront comptabilisées avec les indemnités similaires (indemnité journalière de subsistance et allocation-logement, respectivement) jusqu'à la mise en place du nouveau système informatique, prévue en 2004.

129. Le Comité recommande que le HCR modifie ses procédures comptables pour pouvoir rendre compte des sommes versées à chaque fonctionnaire au titre de chaque indemnité au cours d'une période donnée.

130. L'élément entretien de domicile a pour objet d'aider le bénéficiaire, quel que soit son lieu d'affectation, à assurer les frais d'entretien de deux domiciles lorsqu'il se trouve dans cette situation du fait de l'état de santé d'une personne à sa charge ou des études primaires ou secondaires de ses enfants. Le HCR voit dans cette indemnité une incitation à la mobilité. Peut y prétendre tout fonctionnaire estimant que son conjoint et ses enfants doivent vivre dans un pays autre que celui où il est affecté. Les sommes versées à ce titre jusqu'à présent varient entre 128 et 2 400 dollars par mois. Il n'est demandé que très peu de justificatifs, voire aucun. Le Comité a relevé des versements contestables : la prestation a été attribuée à trois

fonctionnaires sur le terrain qui recevaient une indemnité journalière de subsistance ad hoc. Celle-ci, qui a été créée à l'intention du personnel logé dans un hôtel donné, est supérieure au tarif de la chambre, selon les informations reçues. Il n'est pas justifié dans ces conditions d'accorder l'élément entretien de domicile. Au siège, celui-ci a été attribué à un fonctionnaire officiellement séparé dont les enfants étaient confiés à la garde du conjoint (dans le pays d'origine), ainsi qu'à un fonctionnaire qui avait oublié d'inscrire ses enfants pour l'année suivante. **Le Comité note qu'à la suite de sa vérification, le HCR devait examiner la question en juillet 2003 au plus tard.**

131. L'indemnité de séjour applicable aux opérations spéciales a remplacé l'indemnité de subsistance (missions) de l'ONU. Elle est versée au personnel affecté dans les régions d'opérations spéciales, telles que définies par le HCR. En octobre 2002, son montant mensuel variait entre 2 139 et 4 140 dollars. Le Comité a noté que la responsabilité de la fixation de ce montant n'avait pas été attribuée, et qu'il n'existait pas de procédures ni de critères en la matière. Les décisions mettant fin au versement de l'indemnité (dans le cas où un lieu d'affectation est retiré de la liste des régions d'opérations spéciales) ne sont étayées par aucun document. Faute de justificatifs, il n'est pas facile de comparer l'indemnité en question avec celle versée par d'autres organismes des Nations Unies appliquant un dispositif similaire. Le Comité a néanmoins constaté des disparités : alors que, dans un pays, l'UNICEF versait 3 100 dollars au titre de cette indemnité en 2002 et le HCR 2 100 dollars, dans un autre, l'UNICEF versait 850 dollars et le HCR 3 200 dollars. Le montant payé est fonction tantôt du lieu d'affectation effectif (UNICEF), tantôt du taux applicable dans la capitale (HCR), mais cette différence de critère ne suffit pas à expliquer l'importance des écarts constatés.

132. Le HCR estime que l'indemnité de séjour applicable aux opérations spéciales remplit son objectif – faciliter l'administration du personnel en assurant une mobilité optimale à l'intérieur d'un pays et d'un pays à l'autre – et présente des avantages par rapport à l'indemnité de subsistance (missions) de l'ONU, aussi bien sur le plan financier qu'administratif. Il a l'intention de consulter d'autres organismes des Nations Unies pour harmoniser la gestion du dispositif, en particulier les conditions d'attribution et de suppression de l'indemnité, sous réserve des besoins opérationnels. Il prévoyait de réaliser pour juillet 2003 une étude visant à déterminer s'il serait possible, compte tenu des difficultés qu'il éprouvait à pourvoir des postes dans les lieux d'affectation difficiles, de faire des économies en versant au personnel en poste sur le terrain un montant fondé non plus sur l'indemnité payable dans la capitale mais sur l'indemnité journalière de subsistance payable dans les autres lieux d'affectation.

133. Le Comité recommande que le HCR : a) établisse des procédures régissant la désignation des régions d'opérations spéciales et la détermination de l'indemnité de séjour applicable aux opérations spéciales et, le cas échéant, procède à une délégation de pouvoirs à cet effet; b) constitue des dossiers contenant tous les justificatifs relatifs à la désignation des régions d'opérations spéciales et à la détermination de l'indemnité de séjour pour opérations spéciales correspondante.

5. Formation du personnel

134. Le budget formation pour 2002 avait été fixé à 4 879 100 dollars mais les dépenses ont été limitées à 2 888 189 dollars, soit une réduction de 41 %. Le budget pour 2003 s'établit à 3 719 300 dollars, ce qui représente une diminution de 23 % par rapport au budget initial de 2002 et de 33 % par rapport au budget de 2001.

135. Une stratégie pour la mise en oeuvre d'une politique et de directives régissant la formation a été élaborée pour la première fois en 1999. La version la plus récente du projet remonte à mai 2002. On y trouve un ensemble de principes disposant notamment que 5 % du temps de travail et 2 % des dépenses de personnel seront consacrés à la formation, et que celle-ci sera liée au suivi du comportement professionnel et à la planification des carrières. Ce document n'a pas été approuvé par le Comité supérieur de gestion.

136. Le Comité recommande que le HCR approuve une stratégie officielle de mise en oeuvre d'une politique et de directives régissant la formation.

137. La formation relève de la Section du perfectionnement du personnel, qui fait partie du Service de l'organisation des carrières et de l'appui au personnel de la Division de la gestion des ressources humaines. Dotée de 10 postes, la Section s'appuie sur un réseau partiellement décentralisé comptant 10 à 15 formateurs à plein temps et 30 formateurs à temps partiel, auxquels s'ajoutent plus d'une centaine de formateurs intervenant de manière ponctuelle. En outre, 122 personnes travaillant à plein temps sont chargées de faciliter la coordination de la formation du personnel au siège et dans les bureaux extérieurs, tâche à laquelle les intéressés consacrent 1 à 5 % de leur temps environ.

138. Le HCR rend compte de ses activités de formation dans son rapport global annuel. Le groupe chargé de la formation ne comptabilise que les personnes ayant participé à des activités de formation technique (3 709 participants en 2000, 3 899 en 2001 et 3 900 en 2002, ce dernier chiffre étant une estimation). Cela signifie que plus de la moitié des membres du personnel suivent une formation moins d'une fois par an. La Section du perfectionnement du personnel réunit des renseignements sur le sexe, la classe et le lieu d'affectation des participants, mais ces données ne sont pas exploitées aux fins de la gestion. Comme il n'est pas tenu de statistique du temps de travail consacré à l'apprentissage, il est impossible de faire le point par rapport à l'objectif de 5 % proposé dans le projet de « politique et directives régissant la formation ». Pour donner suite aux observations du Comité, le HCR a l'intention de publier un rapport décrivant les réalisations, les tendances et les défis à relever, mais estime que la mise au point d'un système de saisie de données détaillées aurait des incidences en termes de ressources humaines et financières et prendrait du temps.

139. Le HCR consacre 20 % du budget global de formation aux bureaux extérieurs. Deux rapports financiers et deux rapports d'activité doivent être remis à la Section du perfectionnement du personnel pour l'aider à planifier et gérer les budgets décentralisés, à mettre à jour la base de données et à consigner les renseignements requis dans les dossiers individuels des fonctionnaires. Le rapport à mi-année doit être remis le 30 juillet et le rapport de fin d'année le 31 janvier. Les rapports d'activité, dans lesquels doivent figurer le nombre total de participants, leur répartition par organisation (HCR, gouvernements, ONG, ONU et divers), ainsi que par sexe, titre fonctionnel et organisation, doivent être présentés aux mêmes dates;

le siège n'en établit pas la synthèse. Les rapports 2001 devaient être remis à Genève au plus tard le 31 janvier 2002. Quatre mois après la date butoir, seuls 52 bureaux de pays sur 125 avaient soumis les deux rapports. Un autre bureau n'avait présenté qu'un rapport descriptif, 28 un rapport financier uniquement, les 44 autres n'ayant rien communiqué. Pour donner suite aux observations du Comité, le HCR a l'intention de rappeler plus fréquemment aux bureaux extérieurs les dates limites de présentation des rapports et de relancer ceux qui ne les respectent pas.

140. Le Comité recommande que le HCR améliore le suivi de la formation du personnel et la présentation de rapports à ce sujet.

141. Jusqu'en 2002, le budget formation était établi sur la base de l'objectif de 2 % des coûts directs et son montant initial était constamment supérieur à 4,3 millions de dollars. Cependant, le rapport entre les dépenses de formation effectives et les dépenses de personnel a toujours été plus faible : selon les chiffres communiqués par le HCR, il s'est établi à 1,5 % en 1999, 1 % en 2000, 1,8 % en 2001 et 1,3 % en 2002.

142. Les chiffres du HCR ne donnent qu'une vue partielle des dépenses effectives. En effet, ils ne tiennent pas compte de deux programmes – VAR 400, sur le développement de la formation et VAR 417, sur l'appui aux programmes de formation – qui représentent pourtant une part de plus en plus importante des dépenses totales (le budget de 4 879 100 dollars affecté à la formation en 2002 aurait été supérieur de 27 % environ s'il avait inclus le coût de ces programmes). Des dépenses administratives telles que le coût du personnel permanent chargé de gérer la formation ne sont pas prises en considération, pas plus que les frais généraux.

143. En 2001, les bureaux extérieurs n'ont utilisé que 49 % de leurs allocations. En 2002, ce pourcentage a encore diminué (tombant à 41 %), en raison des réductions budgétaires.

144. Le Comité recommande que le HCR : a) améliore le suivi de la formation du personnel et la présentation de rapports à ce sujet; b) publie des directives concernant les données à inclure dans les informations financières relatives à la formation; c) fixe de manière plus réaliste le montant des crédits de formation alloués aux bureaux extérieurs.

145. L'un des outils d'évaluation considérés comme les meilleurs est le « modèle de Kirkpatrick » à quatre niveaux : le niveau 1 concerne l'appréciation portée par les participants sur la conception du cours, le niveau 2 la modification des connaissances, des compétences et des comportements résultant de la formation, le niveau 3 l'incidence de celle-ci sur le travail des participants et le niveau 4 ses retombées pour l'organisation. Le HCR s'est limité jusqu'à présent aux évaluations de niveau 1. Il prévoit de procéder à des évaluations de niveau 3 ou 4 à partir de 2003.

146. Une certaine coordination s'est établie avec d'autres institutions et au sein du « réseau des cadres responsables de la formation », mais les comparaisons interinstitutions et les activités de formation communes restent chose rare, ce qui limite la possibilité de faire des économies d'échelle et de partager les connaissances.

147. **Le Comité recommande que le HCR continue de développer :**
a) l'évaluation des activités de formation, afin d'obtenir un rendement optimal des dépenses de formation; b) les évaluations comparatives et la coordination interinstitutions dans le domaine de la formation, afin d'élargir les possibilités de réaliser des économies d'échelle et de partager les connaissances.

6. Systèmes de paie et de gestion des ressources humaines

148. Le traitement des données relatives aux ressources humaines se fait au moyen d'applications datant de 1981 exploitées sur macroordinateur. Une évaluation interne effectuée en 2002 a abouti à la conclusion que les systèmes informatiques utilisés pour la gestion des ressources humaines sont « inefficaces, posent des problèmes et, plus grave encore, présentent des risques de défaillance ». La paie est traitée par l'Office des Nations Unies à Genève à l'aide d'un système installé en 1977. Depuis 2002, tous les organismes des Nations Unies ayant recours aux services de l'Office, à l'exception du HCR, assurent le traitement de la paie au moyen du Système intégré de gestion. En novembre 2002, l'Office a informé le HCR qu'il n'assurerait plus ce service à partir du 1er janvier 2004. En mars 2003, le HCR se proposait de remplacer le système en vigueur avec l'aide du PNUD, mais jugeait impossible et très risqué de prétendre y parvenir pour janvier 2004.

149. **Le Comité recommande que le HCR mette au point rapidement une solution de rechange pour assurer le traitement de la paie en 2004.**

7. Systèmes informatiques

150. Au paragraphe 100 de son précédent rapport, le Comité recommandait au HCR de consulter le Secrétariat de l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies intéressés pour s'assurer que, du point de vue du rapport coûts-avantages, l'existence de multiples systèmes d'information répondait au mieux aux besoins des États Membres et des bénéficiaires des programmes des organismes des Nations Unies, et qu'il n'existait pas des solutions « prêtes à l'emploi », de préférence à l'intérieur du système des Nations Unies, auxquelles le HCR pourrait recourir quitte à modifier ses procédures.

151. Le HCR a reconnu que ses systèmes informatiques étant « diversifiés à l'extrême, la situation est intenable aussi bien du point de vue de leur maintenance que du point de vue de la stratégie informatique. Afin de les rendre compatibles entre eux et avec ceux des autres organisations, des contacts ont été pris avec un grand nombre d'organismes apparentés pour comparer les approches. On a constaté que presque tous avaient entrepris de se doter d'un système de planification des ressources réputé ou envisageaient de le faire. Le HCR a choisi un produit qui a également été retenu par d'autres organismes. On a pu vérifier à cette occasion que s'il n'existait pas de solution "prête à l'emploi", les logiciels proposés sur le marché étaient ce qui y ressemblait le plus. Ce schéma consiste à partir d'une solution de base commune, représentant la pratique optimale, pour configurer (paramétrer) des solutions personnalisées, l'infrastructure ainsi établie permettant de programmer des applications plus modestes et hautement spécialisées lorsque c'est absolument nécessaire ».

152. Le HCR s'est mis en rapport avec l'équipe chargée d'un projet analogue à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et est sur le point de signer un mémorandum d'accord avec le PNUD, les deux organismes en étant à peu près au

même stade de développement. Le HCR a l'intention de mettre au point en collaboration avec le PNUD une partie importante des modules qui serviront à la gestion des ressources humaines et au traitement de la paie. Il veillera à réaliser toutes les économies d'échelle que pourra autoriser la mise en place conjointe de l'infrastructure technique nécessaire au fonctionnement des applications prévues dans les différents domaines fonctionnels.

153. De 1998 à 2002, le HCR a dépensé 14,5 millions de dollars pour mettre en place ses nouveaux systèmes informatiques, initiative connue depuis 2002 sous le nom de Projet de renouvellement des systèmes de gestion. Le budget de ce projet qui doit en principe s'achever le 31 décembre 2004 a été fixé à 25 millions de dollars pour la période 2003-2004.

154. Le Comité félicite le HCR d'avoir pris des contacts avec d'autres organismes des Nations Unies et continuera de suivre cette question.

8. Cas de fraude et de présomption de fraude

155. Le HCR a signalé cinq cas de fraude et trois cas de corruption en 2002. Les cinq cas de fraude concernent trois pays. Dans un bureau de pays, trois membres du personnel ont reconnu avoir présenté des demandes frauduleuses de remboursement de dépenses couvertes par le plan d'assurance maladie. Les médecins censés avoir prescrit les traitements n'existaient pas. En mai 2003, les trois intéressés avaient commencé à rembourser le montant détourné, qui était estimé à 2 027 dollars. Le HCR a recommandé au Secrétaire général de les renvoyer sans préavis. Dans un autre pays, un membre du personnel a reconnu avoir présenté sous de faux noms la candidature de deux de ses enfants adoptifs, pour qu'ils puissent être réinstallés dans un pays tiers. L'intéressée a démissionné lorsqu'une procédure disciplinaire a été engagée à son encontre. Le troisième intéressé a demandé et obtenu sans y avoir droit le versement de l'indemnité journalière de subsistance du 1er avril au 31 décembre 2000. Il a été renvoyé sans préavis.

156. Dans le premier des trois cas de corruption, un membre du personnel a aidé un haut fonctionnaire local à obtenir de manière frauduleuse la réinstallation de son épouse et de ses enfants. L'intéressé a été renvoyé sans préavis. Dans un autre pays, un membre du personnel a été accusé d'avoir aidé une personne de sa connaissance qui n'était pas un réfugié à présenter une demande frauduleuse de réinstallation. Il a également été renvoyé sans préavis. Le troisième cas est celui d'un membre du personnel accusé d'avoir accepté ou demandé des paiements d'un fournisseur du HCR, lequel a adressé une lettre de plainte au représentant du HCR dans le pays. Une enquête a été menée avec l'aide du Bureau de l'Inspecteur général. Le membre du personnel en cause a été renvoyé sans préavis en janvier 2003.

D. Remerciements

157. Le Comité tient à remercier le Haut Commissaire et ses collaborateurs du concours et de l'assistance qu'ils lui ont prêtés au cours de ses travaux.

Le Premier Président de la Cour
des comptes de la France
(*Signé*) François **Logerot**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission
de vérification des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le 27 juin 2003

Note : Les membres du Comité des commissaires aux comptes n'ont signé que la version originale anglaise du rapport.

Annexe

**Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité
des commissaires aux comptes dans son rapport
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001^a**

	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	Total	<i>Paragraphes pertinents du présent rapport</i>
A. Questions financières					
Comptabilisation des dépenses			Par. 53		23-27
Dépenses de programme	Par. 53	Par. 56			67-68
Dépenses d'administration		Par. 21			28-30
Prestations payables à la cessation de service	Par. 29	Par. 31			19-22
Comptes débiteurs	Par. 41				
Total partiel	3	3	1	7	
B. Questions de gestion					
Gestion de la trésorerie	Par. 80, 84	Par. 78			48-49
Systèmes d'information	Par. 88, 90, 94	Par. 100			150-154
Cycle biennal et vérification des comptes	Par. 17				12-15
Certificats de vérification comptable		Par. 63, 66, 68, 71			59-66
Total partiel	6	7		13	
Total	9	10	1	20	
Pourcentage	45	50	5	100	

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No. 5E et rectificatif (A/57/5/Add.5 et Corr.1).

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2002 relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, numérotés de I à III, ainsi que les tableaux, numérotés de 1 à 5, et les notes y relatives qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Haut Commissaire. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste à examiner, par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur compte tenu des circonstances, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Haut Commissaire, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2002 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux conventions comptables du Haut Commissariat énoncées dans la note 2 relative aux états financiers, qui ont été appliquées de la même manière que pour l'exercice précédent.

Sans assortir d'une réserve l'opinion ci-dessus, nous appelons l'attention sur nos constatations concernant l'insuffisance des assurances obtenues par le Haut Commissariat quant à la conformité de l'emploi de certains fonds à leur objet, et sur la sous-évaluation importante, de l'ordre de 70 millions de dollars, des biens durables indiqués dans les états financiers.

En outre, nous estimons que les opérations du Haut Commissariat que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects de caractère significatif, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article XII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Premier Président de la Cour
des comptes de la France
(*Signé*) François **Logerot**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission
de vérification des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le 27 juin 2003

Note : Les membres du Comité des commissaires aux comptes n'ont signé que la version originale anglaise du rapport.

Chapitre IV

Exposé des responsabilités du Haut Commissaire et approbation des états financiers

Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est responsable en dernier ressort du contenu et de l'exactitude des états financiers se rapportant aux contributions volontaires gérées par lui qui sont soumis au Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire et à l'Assemblée générale.

Dans l'exercice de cette responsabilité, le HCR opère sur la base des conventions et des normes comptables prescrites et applique des systèmes et des procédures de contrôle comptable interne pour assurer la fiabilité des informations financières et la protection des actifs. Les systèmes de contrôle interne et les états financiers font l'objet de vérifications menées par le Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies et le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation.

Dans ce contexte, les états financiers ci-joints, qui se composent des états I à III, des tableaux 1 à 5, des annexes I et II, de l'appendice et des notes explicatives, ont été établis conformément au Règlement de gestion du HCR (A/AC.96/503/Rev.7) et aux normes comptables du système des Nations Unies. De l'avis de la direction, lesdits états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du HCR au 31 décembre 2002 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie concernant les différents programmes, fonds et comptes pour l'exercice clos à cette date.

Les états financiers sont par les présentes :

Approuvés :
Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
(Signé) Ruud **Lubbers**

Certifiés :
Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion
des finances et de l'approvisionnement
(Signé) Saburo **Takizawa**

Genève, le 7 mars 2003

Chapitre V
États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2002

État I

État des recettes et dépenses de l'exercice clos le 31 décembre 2002 et de la variation des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Renvoi à un tableau ou à une note	Fonds de roulement et de garantie Note 4	Fonds pour le Programme annuel		Fonds pour les programmes supplémentaires		Administrateurs auxiliaires Note 2 d)	Plan d'assurance maladie Note 2 d)	2002	2001
			Fonds général	Fonds d'affectation spéciale	Fonds général	Fonds d'affectation spéciale				
Recettes										
Contributions volontaires	Note 2 f), État 1	–	621 140	731	184 064	1 194	8 694	–	815 823	779 237
Autres recettes/recettes accessoires		–	–	–	–	–	–	–	–	–
Intérêts créditeurs	Note 2 g)	3 112	–	–	–	–	–	294	3 406	4 678
Ajustements de change	Note 2 h)	–	31 652	–	559	–	–	–	32 211	(14 066)
Autres recettes/recettes accessoires	Note 2 i)	100	3 990	–	–	–	–	2 675	6 765	4 809
Total des recettes		3 212	656 782	731	184 623	1 194	8 694	2 969	858 205	774 858
Dépenses										
Dépenses	Notes 2 j), 5	1 627	696 680	1 413	198 811	1 288	7 205	1 378	908 402	782 652
Total des dépenses		1 627	696 680	1 413	198 811	1 288	7 205	1 378	908 402	782 652
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)		1 585	(39 898)	(682)	(14 188)	(94)	1 489	1 591	(50 197)	(7 994)
Ajustement des contributions afférentes aux exercices antérieurs		–	(1 701)	–	(22)	–	(135)	–	(1 858)	(1 757)
Ajustements des dépenses afférentes aux exercices antérieurs		–	8 096	79	1 334	376	–	–	9 885	10 120
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)		1 585	(33 503)	(603)	(12 876)	282	1 354	1 591	(42 170)	369
Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs	Tableau 5	–	11 268	165	1 559	7	156	–	13 155	20 078
Virement d'un programme supplémentaire au programme annuel		–	117	–	(117)	–	–	–	–	–

	Renvoi à un tableau ou à une note	Fonds de roulement et de garantie Note 4	Fonds pour le Programme annuel		Fonds pour les programmes supplémentaires		Administrateurs auxiliaires Note 2 d)	Plan d'assurance maladie Note 2 d)	2002	2001
			Fonds général	Fonds d'affectation spéciale	Fonds général	Fonds d'affectation spéciale				
Virements sur/à partir d'autres fonds		10 415	9 954	–	(19 369)	–	(1 000)	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice		38 000	43 009	731	48 832	56	5 867	12 369	148 864	128 417
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice		50 000	30 845	293	18 029	345	6 377	13 960	119 849	148 864

État II

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2002

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Renvoi à une note ou à un tableau	Fonds de roulement et de garantie	Fonds pour le programme annuel		Fonds pour les programmes supplémentaires		Administrateurs auxiliaires Note 2 d)	Plan d'assurance maladie Note 2 d)	2002	2001
			Fonds général	Fonds d'affectation spéciale	Fonds général	Fonds d'affectation spéciale				
Actif										
Encaisse et dépôts à terme	Note 7	50 000	40 921	554	27 998	345	4 951	13 960	138 729	140 488
Comptes débiteurs										
Contributions volontaires à recevoir	État 2, note 8		45 861		19 029		1 634		66 524	98 645
Sommes dues par des organismes des Nations Unies	Note 9		2 274						2 274	7 255
Sommes dues par des agents d'exécution, net	Note 2 m), note 5		293		1				294	174
Autres sommes à recevoir	Note 10		16 985						16 985	7 402
Autres éléments d'actif			971						971	1 106
Total de l'actif		50 000	107 305	554	47 028	345	6 585	13 960	225 777	255 069
Passif										
Contributions reçues d'avance			7 921						7 921	23 257
Engagements non réglés	États 3, 4, 5		49 063	26	28 999		208		78 531	74 292
Comptes créditeurs	Note 12		19 476						19 476	8 656
Total du passif		–	76 460	261	28 999	–	208	–	105 928	106 205
Réserves et soldes des fonds		50 000	30 845	293	18 029	345	6 377	13 960	119 849	148 864
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		50 000	107 305	554	47 028	345	6 585	13 960	225 777	255 069

État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2002

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds de roulement et de garantie	Fonds pour le Programme annuel		Fonds pour les programmes supplémentaires		Administrateurs auxiliaires	Plan d'assurance maladie	Total	
		Fonds général	Fonds d'affectation spéciale	Fonds général	Fonds d'affectation spéciale			2002	2001
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles									
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net) (état I)	1 585	(33 503)	(603)	(12 876)	282	1 354	1 591	(42 170)	369
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	–	33 486	–	(1 445)	–	79	–	32 120	(17 544)
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	–	(4 722)	–	(1)	–	–	–	(4 723)	(4 694)
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	–	135	–	–	–	–	–	135	60
Augmentation (diminution) des contributions reçues d'avance	–	(15 336)	–	–	–	–	–	(15 336)	12 119
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	–	(990)	(323)	5 550	(7)	9	–	4 239	7 860
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	–	10 821	–	–	–	–	–	10 821	(2 821)
À déduire : intérêts créditeurs	(3 112)	–	–	–	–	–	(294)	(3 406)	(4 678)
Ajustements de change	–	(31 652)	–	(559)	–	–	–	(32 211)	14 066
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(1 527)	(41 761)	(926)	(9 331)	275	1 442	1 297	(50 531)	4 737
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement et de financement									
Intérêts créditeurs	3 112	–	–	–	–	–	294	3 406	4 678
Ajustements de change	–	31 652	–	559	–	–	–	32 211	(14 067)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement et de financement	3 112	31 652	–	559	–	–	294	35 617	(9 388)

	Fonds de roulement et de garantie	Fonds pour le Programme annuel		Fonds pour les programmes supplémentaires		Administrateurs auxiliaires	Plan d'assurance maladie	Total	
		Fonds général	Fonds d'affectation spéciale	Fonds général	Fonds d'affectation spéciale			2002	2001
Flux nets de trésorerie provenant d'autres sources									
Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs	–	11 268	165	1 559	7	156	–	13 155	20 078
Virements sur (ou à partir) d'autres fonds	10 415	10 071	–	(19 486)	–	(1 000)	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant d'autres sources	10 415	21 339	165	(17 927)	7	(844)	–	13 155	20 078
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	12 000	11 230	(761)	(26 699)	282	598	1 591	(1 759)	15 427
Encaisse et dépôts à terme, en début d'exercice	38 000	29 691	1 315	54 697	63	4 353	12 369	140 488	125 061
Encaisse et dépôts à terme, en fin d'exercice	50 000	40 921	554	27 998	345	4 951	13 960	138 729	140 488

Tableau 1 – Rapport 1
État au 31 décembre 2002 des contributions à l'ensemble des fonds
 (En dollars des États-Unis)

Contributions par donateur

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Contributions de gouvernements				
Afrique du Sud		63 472		63 472
Algérie		50 000		50 000
Allemagne	4 694	22 727 065		22 731 759
Arabie saoudite		250 550		250 550
Australie		8 016 759		8 016 759
Autriche	24 611	215 286		239 897
Bahamas		6 540		6 540
Belgique	1 467 710	3 281 910		4 749 620
Bermudes		56 735		56 735
Canada	18 987	15 046 443		15 065 430
Chili	20 000			20 000
Chine		250 000		250 000
Chypre		10 000		10 000
Colombie	25 000			25 000
Costa Rica		14 666		14 666
Danemark		28 227 106		28 227 106
Émirats arabes unis		54 000		54 000
Espagne	445 986	2 367 396		2 813 382
Estonie		16 670		16 670
États-Unis	9 147 720	207 457 050		216 604 770
Finlande	327 056	9 055 119		9 382 175
France		7 578 504		7 578 504
Grèce	300 000	498 216		798 216
Hongrie		40 000		40 000
Inde		8 342		8 342
Irlande		6 245 601		6 245 601
Islande		59 719		59 719
Israël		50 000		50 000
Italie	984 252	11 182 904		12 167 156
Japon		67 200 000		67 200 000
Koweït		394 061		394 061
Liechtenstein		63 319		63 319

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Luxembourg	991 080	2 216 617		3 207 697
Malaisie		20 000		20 000
Mexique		100 311		100 311
Monaco		13 000		13 000
Nigéria		37 975		37 975
Norvège		34 056 199		34 056 199
Nouvelle-Zélande		754 885		754 885
Pays-Bas		50 533 119		50 533 119
Philippines		1 059		1 059
Portugal		202 944		202 944
République de Corée		1 100 000		1 100 000
République tchèque		59 231		59 231
Royaume-Uni	2 062 500	19 519 867		21 582 367
Saint-Siège		20 000		20 000
Singapour		10 000		10 000
Sri Lanka		5 101		5 101
Suède		34 750 102		34 750 102
Suisse	1 006 710	13 441 341		14 448 051
Thaïlande		15 000		15 000
Tunisie		4 702		4 702
Turquie		150 000		150 000
Total, contributions de gouvernements	16 826 306	547 498 886	–	564 325 192
Contributions de sources non gouvernementales/privées				
Argentina con ACNUR (Argentine)		5 119		5 119
Association française de soutien (France)		300 873		300 873
Australia for UNHCR		57 502		57 502
Austrian National Bank (Autriche)		12 764		12 764
Breesaap B.V. (Pays-Bas)		500 000		500 000
Comité intern. olympique (Suisse)		20 000		20 000
Deutsche Stiftung		1 022 852		1 022 852
Divers		2 778 805		2 778 805
Eli Lilly, export S.A. (Suisse)		16 000		16 000
Elysium Foundation (Suisse)		572 000		572 000
España con ACNUR (Espagne)		871 293		871 293
Florindon Foundation (Suisse)		170 002		170 002

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Japan Association for UNHCR (Japon)		1 106 600		1 106 600
JTUC-RENGO (Japon)		84 746		84 746
M. Naguib Sawiris (Égypte)		21 645		21 645
Mainichi Social Welfare Foundation (Japon)		7 576		7 576
Max Schmidheiny Foundation (Suisse)		61 728		61 728
Pavarotti & Friends (Italie)		1 404 378		1 404 378
Prince Al Walid Bin Talal Al Saud		10 667		10 667
Qatar Charitable Society (Qatar)		250 000		250 000
Rissho Kosei-kai (Japon)		67 227		67 227
Sacred Heart Women Univ. (Japon)		13 507		13 507
Saudi Arabian Red Crescent		45 500		45 500
Sekairenpo Sengen Jichitai (Japon)		69 672		69 672
Shinnyoen (Japon)		139 031		139 031
Soroptimist Inter. of Americas (Japon)		21 538		21 538
Statoil (Norvège)		173 980		173 980
Stichting Vluchteling (Pays-Bas)		509 848		509 848
United Kingdom for UNHCR (Royaume-Uni)		114 095		114 095
United States for UNHCR (États-Unis)		735 390		735 390
Total, contributions de sources non gouvernementales/privées	–	11 164 338	–	11 164 338
Contributions intergouvernementales				
Commission européenne	15 558 779	29 981 596		45 540 375
Union africaine		110 000		110 000
Total, contributions intergouvernementales	15 558 779	30 091 596	–	45 650 375
Total, budget-programme annuel	32 385 085	588 754 820	–	621 139 905

¹ Le montant total réévalué des contributions non acquittées annoncées au titre du budget-programme annuel est de 45 861 246 dollars.

<i>Budget-programme annuel</i> <i>– Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature¹</i>	Total
	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Contributions acquittées</i>		
Contributions de sources non gouvernementales/privées				
Fonds des Nations Unies/Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats internationaux				
– Ted Turner		731 121		731 121
Total, contributions de sources non gouvernementales/privées	–	731 121	–	731 121
Total, budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale	–	731 121	–	731 121

¹ Aucune contribution en nature n'a été reçue en 2002.

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Contributions non acquittées¹</i>	<i>Contributions acquittées</i>		
Contributions de gouvernements				
Andorre	49 554			49 554
Allemagne		7 485 907		7 485 907
Arabie saoudite	100 000	400 000		500 000
Australie		5 747 233		5 747 233
Belgique		986 207		986 207
Brunéi Darussalam		163 310		163 310
Canada		3 825 805		3 825 805
Chine			33 600	33 600
Danemark		4 056 651		4 056 651
États-Unis	6 805 000	33 860 000		40 665 000
Finlande		2 329 396		2 329 396
France	1 486 620	796 330		2 282 950
Italie		1 231 420	175 683	1 407 103
Japon	1 617 981	47 641 254		49 259 235
Koweït		450 000		450 000
Liechtenstein		100 671		100 671
Luxembourg	247 770	492 126		739 896
Monaco		9 852		9 852
Norvège		4 404 261		4 404 261
Nouvelle-Zélande		496 000		496 000
Pays-Bas	98 522	9 377 001		9 475 523
République de Corée			662 962	662 962
Royaume-Uni	1 562 500	9 710 313	705 544	11 978 357
Saint-Siège		25 000		25 000

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Contributions non acquittées¹</i>	<i>Contributions acquittées</i>		
Suède		7 249 010		7 249 010
Suisse	335 570	847 598		1 183 168
Total, contributions de gouvernements	12 303 517	141 685 345	1 577 789	155 566 651
Contributions de sources non gouvernementales/privées				
Amitié sans frontières (Monaco)		25 907		25 907
Ass. française de soutien (France)		136 599		136 599
Argentina con ACNUR (Argentine)		7 059		7 059
Assoc. canadienne pour les Nations Unies		152 575		152 575
Australia for UNHCR		105 598		105 598
Deutsche Stiftung		148 176		148 176
Divers		1 860 536		1 860 536
Egy. Fed. For Const. & Build. (R.A.E.)			179 900	179 900
España con ACNUR (Espagne)		993 784		993 784
Finnish Refugee Council		60 740		60 740
Islamic Association (Bahreïn)		10 000		10 000
Japan Association for UNHCR (Japon)		710 088		710 088
Kuwait Red Crescent Society		450 000		450 000
Mainichi Social Welfare Found. (Japon)		26 515		26 515
Pak. Petrol Ex & Prod. Comp (Pakistan)		23 872		23 872
Pavarotti & Friends (Italie)		1 393 914		1 393 914
Qatar Charitable Society (Qatar)		355 000		355 000
Rotary International (Pakistan)		30 837		30 837
Saudi Arabian Red Crescent			194 482	194 482
Shinnyoen (Japon)		50 000		50 000
Toyota Mortor Corp. (Japon)		559 701		559 701
UK for UNHCR (Royaume-Uni)		126 273		126 273
USA for UNHCR (États-Unis)		299 543		299 543
World Conf. Religion & Peace (Japon)		163 268		163 268
Zakat House (Koweït)		200 000		200 000
Zenkoku Tobacco Union (Japon)		52 715		52 715
Total, contributions de sources non gouvernementales/privées	–	7 942 700	374 382	8 317 082

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Contributions non acquittées¹</i>	<i>Contributions acquittées</i>		
Contributions intergouvernementales				
Commission européenne	4 008 996	16 171 021		20 180 017
Total, contributions intergouvernementales	4 008 996	16 171 021	–	20 180 017
Total, budget des programmes supplémentaires	16 312 513	165 799 066	1 952 171	184 063 750

¹ Le montant total réévalué des contributions non acquittées annoncées au titre du budget des programmes supplémentaires est de 19 028 634 dollars.

<i>Budget des programmes supplémentaires – Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Contributions acquittées</i>		
Contributions de gouvernements				
Japon		1 194 411		1 194 411
Total, contributions de gouvernements	–	1 194 411	–	1 194 411
Total, budget des programmes supplémentaires – Fonds d'affectation spéciale	–	1 194 411	–	1 194 411
Total général	50 318 620	763 552 949	1 952 171	815 823 740

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Contributions acquittées</i>		
Contributions de gouvernements				
Allemagne		342 424		342 424
Belgique		244 097		244 097
Danemark		811 903		811 903
Espagne		166 507		166 507
États-Unis	1 575 000	400 000		1 975 000
Finlande		241 625		241 625
France		849 686		849 686
Italie	46 022	275 557		321 579
Japon		1 216 231		1 216 231
Liechtenstein		78 587		78 587
Norvège		271 097		271 097
Pays-Bas		1 201 840		1 201 840
République de Corée		204 256		204 256

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Contributions acquittées</i>		
Suède		458 176		458 176
Suisse		225 250		225 250
Total, contributions de gouvernements	1 621 022	6 987 236	–	8 608 258
Contributions d'organisations intergouvernementales				
Organisation internationale de la francophonie		86 295		86 295
Total, organisations intergouvernementales	–	86 295	–	86 295
Total, administrateurs auxiliaires	1 621 022	7 073 531	–	8 694 553

Le montant total réévalué des contributions annoncées au titre des administrateurs auxiliaires non acquittées est de 1 634 424 dollars.

Le montant total réévalué de toutes les contributions non acquittées, y compris celles annoncées pour des exercices antérieurs, est de 66 524 304 dollars. Voir état II, « Contributions volontaires à recevoir ».

Tableau 1 – Rapport 2
État au 31 décembre 2002 des contributions à l'ensemble des fonds
 (En dollars des États-Unis)

Contributions par programme

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Afrique				
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Afrique de l'Ouest		280 000		280 000
Bénin		100 000		100 000
Cameroun		30 000		30 000
Côte d'Ivoire		400 000		400 000
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	396 432	15 676 533		16 072 965
Gabon		870 000		870 000
Gambie		60 000		60 000
Ghana	75 000	485 000		560 000
Guinée		9 775 587		9 775 587
Libéria		2 807 193		2 807 193
Mali		72 202		72 202
Niger		106 484		106 484
Nigéria		190 000		190 000
République centrafricaine	23 000	506 000		529 000
Sénégal		210 000		210 000
Sierra Leone	83 118	13 848 199		13 931 317
Tchad		20 000		20 000
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	577 550	45 437 198	–	46 014 748
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique				
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	1	18 478 417		18 478 418
Djibouti	91 000	631 000		722 000
Érythrée	172 117	13 612 004		13 784 121
Éthiopie	307 260	9 543 684		9 850 944
Kenya		10 863 917		10 863 917
Ouganda	108 000	6 888 482		6 996 482
Somalie		3 220 365		3 220 365
Soudan	83 000	2 987 665		3 070 665
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	761 378	66 225 534	–	66 986 912

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Grands Lacs				
Burundi	6 800 409	1 150 163		7 950 572
Congo		2 305 832		2 305 832
Grands Lacs	1 467 710	18 321 999		19 789 709
Pays d'Afrique centrale		1 670 421		1 670 421
République démocratique du Congo	294 985	12 378 095		12 673 080
République-Unie de Tanzanie	2 555 250	20 423 831		22 979 081
Rwanda		2 305 433		2 305 433
Total, Grands Lacs	11 118 354	58 555 774	–	69 674 128
Afrique australe				
Afrique australe	594 647	3 130 218		3 724 865
Afrique du Sud		920 000		920 000
Angola		1 810 035		1 810 035
Botswana		330 000		330 000
Malawi		200 000		200 000
Mozambique	11 000	270 000		281 000
Namibie		2 285 889		2 285 889
Swaziland		30 000		30 000
Zambie	378 872	10 726 818		11 105 690
Zimbabwe		390 000		390 000
Total, Afrique australe	984 519	20 092 960	–	21 077 479
Afrique, autres				
Ensemble de l'Afrique	2 889 556	38 725 389		41 614 945
Total, Afrique, autres	2 889 556	38 725 389	–	41 614 945
Total, Afrique	16 331 357	229 036 855	–	245 368 212
Europe				
Europe de l'Est				
Arménie	6 000	795 256		801 256
Azerbaïdjan		480 000		480 000
Europe de l'Est		5 283 709		5 283 709
Fédération de Russie	54 964	5 844 706		5 899 670
Géorgie	9 000	1 453 221		1 462 221
Ukraine	43 000	47 606		90 606
Total, Europe de l'Est	112 964	13 904 498	–	14 017 462

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Europe de l'Ouest				
Belgique		131 144		131 144
Ensemble de l'Europe de l'Ouest		2 100 000		2 100 000
Espagne		127 536		127 536
France		1 034 255		1 034 255
Irlande		15 742		15 742
Suisse		100 320		100 320
Total, Europe de l'Ouest	–	3 508 997	–	3 508 997
Europe centrale et États baltes				
Europe centrale et États baltes		2 258 254		2 258 254
République tchèque		194 647		194 647
Turquie	310 782	1 263 754		1 574 536
Total, Europe centrale et États baltes	310 782	3 716 655	–	4 027 437
Europe du Sud-Est				
Albanie	330 364	630 365		960 729
Bosnie-Herzégovine	335 570	6 971 776		7 307 346
Croatie		2 874 131		2 874 131
Europe du Sud-Est		16 383 547		16 383 547
Ex-République yougoslave de Macédoine	104 987	1 746 014		1 851 001
Yougoslavie	1 222 162	17 162 901		18 385 063
Total, Europe du Sud-Est	1 993 083	45 768 734	–	47 761 817
Europe, autres				
Ensemble de l'Europe		261		261
Total, Europe, autres	–	261	–	261
Total, Europe	2 416 829	66 899 145	–	69 315 974
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
Afrique du Nord				
Algérie		2 185 320		2 185 320
Ensemble de l'Afrique du Nord	369 667	2 667 582		3 037 249
Total, Afrique du Nord	369 667	4 852 902	–	5 222 569

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Moyen Orient				
Arabie saoudite		150 550		150 550
Ensemble du Moyen-Orient		7 520 692		7 520 692
Iraq		600 000		600 000
Yémen		140 845		140 845
Total, Moyen-Orient	–	8 412 087	–	8 412 087
Asie du Sud-Ouest				
Afghanistan	1 313 501	3 091 763		4 405 264
Divers pays de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient		138 471		138 471
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest		10 428 073		10 428 073
Iran (République islamique d')		7 988 473		7 988 473
Pakistan	528 205	10 848 531		11 376 736
Total, Asie du Sud-Ouest	1 841 706	32 495 311	–	34 337 017
Asie centrale				
Asie centrale		2 058 512		2 058 512
Kazakhstan		45 500		45 500
Kirghizistan	9 000	298 641		307 641
Ouzbékistan	2 776	105 735		108 511
Tadjikistan		118 027		118 027
Turkménistan		58 000		58 000
Total, Asie centrale	11 776	2 684 415	–	2 696 191
Total Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	2 223 149	48 444 715	–	50 667 864
Amériques				
Amérique du Nord et Caraïbes				
Ensemble de l'Amérique du Nord et des Caraïbes		1 793 000		1 793 000
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	–	1 793 000	–	1 793 000
Amérique centrale				
Ensemble de l'Amérique centrale		1 422 754		1 422 754
Mexique		90 854		90 854
Total, Amérique centrale	–	1 513 608	–	1 513 608

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Amérique du Sud (nord)				
Amérique latine (nord-ouest)		62 200		62 200
Colombie	1 980 104	3 119 945		5 100 049
Équateur	603 220	481 063		1 084 283
Panama	276 698	80 000		356 698
Venezuela	235 851	80 000		315 851
Total, Amérique du Sud (nord)	3 095 873	3 823 208	–	6 919 081
Amérique du Sud (sud)				
Amérique du Sud		2 801 000		2 801 000
Total, Amérique du Sud (sud)	–	2 801 000	–	2 801 000
Amériques, autres				
Ensemble des Amériques		473		473
Total, Amériques, autres	–	473	–	473
Total, Amériques	3 095 873	9 931 289	–	13 027 162
Asie et Pacifique				
Asie du Sud				
Bangladesh	646 997	819 713		1 466 710
Ensemble de l'Asie du Sud		4 899 000		4 899 000
Inde		211 268		211 268
Myanmar	528 170	2 374 832		2 903 002
Népal	174 978	1 157 103		1 332 081
Sri Lanka	1 422 010	4 122 797		5 544 807
Total, Asie du Sud	2 772 155	13 584 713	–	16 356 868
Asie de l'Est et Pacifique				
Asie de l'Est et Pacifique		9 515 000		9 515 000
Australie		636 732		636 732
Cambodge		7 576		7 576
Chine		43 178		43 178
Indonésie		2 872 748		2 872 748
Papouasie-Nouvelle-Guinée		84 794		84 794
Thaïlande		1 178 939		1 178 939
Timor oriental	98 134	647 796		745 930
Viet Nam		43 178		43 178
Total, Asie de l'Est et Pacifique	98 134	15 029 941	–	15 128 075

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Asie, autres				
Ensemble de l'Asie		319 632		319 632
Total, Asie, autres	–	319 632	–	319 632
Total, Asie et Pacifique	2 870 289	28 934 286	–	31 804 575
Autres				
Opérations globales				
DEG – Service d'urgence et de sécurité		2 000 000		2 000 000
Formation		165 000		165 000
Opérations globales	1 202 181	19 407 336		20 609 517
Total, opérations globales	1 202 181	21 572 336	–	22 774 517
Siège				
Département de la protection internationale	140 226	576 896		717 122
Direction exécutive et gestion		207 274		207 274
Siège		20 889 342		20 889 342
Total, Siège	140 226	21 673 512	–	21 813 738
Contributions à destination non spécifiée				
Contributions non assorties de restrictions	1 205 181	161 321 054		162 526 235
Total, contributions à destination non spécifiée	1 205 181	161 321 054	–	162 526 235
Réserve opérationnelle				
Réserve opérationnelle	2 900 000	941 628		3 841 628
Total, réserve opérationnelle	2 900 000	941 628	–	3 841 628
Total, autres	5 447 588	205 508 530	–	210 956 118
Total, budget-programme annuel	32 385 085	588 754 820	–	621 139 905

<i>Budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Autres				
Opérations globales				
Opérations globales		671 875		671 875
Total, opérations globales	–	671 875	–	671 875
Siège				
Division de la communication et de l'information		59 246		59 246
Total, Siège	–	59 246	–	59 246
Total, autres	–	731 121	–	731 121
Total, budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale	–	731 121	–	731 121

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Afrique				
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Afrique de l'Ouest		527 383		527 383
Côte d'Ivoire	49 554	300 000	705 544	1 055 098
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale	1 486 620	7 708 510		9 195 130
Guinée	114 277	457 143		571 420
Sierra Leone	600 891	2 345 131		2 946 022
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	2 251 342	11 338 167	705 544	14 295 053
Grands Lacs				
République-Unie de Tanzanie	(200 000)	200 000		–
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	(200 000)	200 000	–	–
Afrique australe				
Afrique australe		9 852		9 852
Angola		2 332 858		2 332 858
Zambie	500 000	500 000		1 000 000
Total, Afrique australe	500 000	2 842 710	–	3 342 710
Total, Afrique	2 551 342	14 380 877	705 544	17 637 763

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Europe				
Europe du Sud-Est				
Europe du Sud-Est		357 569		357 569
Ex-République yougoslave de Macédoine	448 522	4 771 795		5 220 317
Yougoslavie		300 000		300 000
Total, Europe du Sud-Est	448 522	5 429 364	–	5 877 886
Total, Europe	448 522	5 429 364	–	5 877 886
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
Asie du Sud-Ouest				
Afghanistan	6 934 865	52 663 844	175 683	59 774 392
Divers pays de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient			374 382	374 382
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	1 738 557	75 439 585		77 178 142
Iran (République islamique d')	530 018	6 987 469	57 630	7 575 117
Pakistan	1 061 228	6 880 781	638 932	8 580 941
Total, Asie du Sud-Ouest	10 264 668	141 971 679	1 246 62	153 482 974
Asie centrale				
Ouzbékistan		150 000		150 000
Tadjikistan		150 000		150 000
Turkménistan		150 000		150 000
Total, Asie centrale	–	450 000	–	450 000
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	10 264 668	142 421 679	1 246 627	153 932 974
Asie et Pacifique				
Asie du Sud				
Sri Lanka	1 617 981	1 924 280	–	3 542 261
Total, Asie du Sud	1 617 981	1 924 280	–	3 542 261
Asie de l'Est et Pacifique				
Indonésie	1 430 000	142 866		1 572 866
Total, Asie de l'Est et Pacifique	1 430 000	142 866	–	1 572 866
Total, Asie et Pacifique	3 047 981	2 067 146	–	5 115 127

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>		<i>Contributions en nature</i>	Total
	<i>Annoncées, non acquittées¹</i>	<i>Acquittées</i>		
Autres				
Opérations globales				
DEG – Service d’urgence et de sécurité	500 000			500 000
Opérations globales	(500 000)	500 000		
Total, opérations globales	–	500 000	–	500 000
Siège				
Bureau régional pour l’Asie centrale, l’Asie du Sud-Ouest, l’Afrique du Nord et le Moyen Orient		1 000 000		1 000 000
Total, Siège	–	1 000 000	–	1 000 000
Contributions à destination non spécifiée				
Contributions non assorties de restrictions	–			–
Total, Siège	–	–	–	–
Total, autres	–	1 500 000	–	1 500 000
Total, budget des programmes supplémentaires	16 312 513	165 799 066	1 952 171	184 063 750
Autres				
Opérations globales				
Opérations globales		1 139 273		1 139 273
Total, opérations globales	–	1 139 273	–	1 139 273
Siège				
Direction exécution et gestion		55 138		55 138
Total, Siège	–	55 138	–	55 138
Total, autres	–	1 194 411	–	1 194 411
Total, budget des programmes supplémentaires – Fonds d’affectation spéciale	–	1 194 411	–	1 194 411

Tableau 2
**État au 31 décembre 2002 des contributions non acquittées
afférentes à des exercices antérieurs**

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Année</i>	<i>Total</i>
Contributions de gouvernements		
Autriche		
Budget-programme annuel	2001	25 820
		25 820
Bénin		
Budget-programme annuel	2000	2 500
Programme annuel	1999	1 500
		4 000
Chine		
Budget-programme annuel	2001	250 000
		250 000
Djibouti		
Programme annuel	1998	1 000
		1 000
États-Unis		
Budget-programme annuel	2000	207 900
Budget-programme annuel	2001	65 870
Budget des programmes supplémentaires	2000	1 000 000
Divers fonds d'affectation spéciale	1999	482 200
		1 755 970
France		
Divers fonds d'affectation spéciale	1999	562 103
		562 103
Ghana		
Budget-programme annuel	2000	5 000
Budget-programme annuel	2001	5 000
		10 000

<i>Donateur</i>	<i>Année</i>	Total
Hongrie		
Budget-programme annuel	2000	30 000
Budget-programme annuel	2001	35 000
		65 000
Italie		
Divers fonds d'affectation spéciale	1999	13 402
		13 402
Pays-Bas		
Budget des programmes supplémentaires	2001	20 956
		20 956
Portugal		
Programme annuel	1999	25 000
		25 000
Royaume-Uni		
Assistance humanitaire à l'ex-Yougoslavie	1999	130 000
		130 000
Tunisie		
Programme annuel	1998	4 651
		4 651
Yémen		
Budget-programme annuel	2000	2 160
Budget-programme annuel	2001	2 160
		4 320
Total, contributions de gouvernements		2 872 222
Contributions intergouvernementales		
<i>Commission européenne</i>		
Budget-programme annuel	2000	120 652
Budget-programme annuel	2001	7 028 494
Programme annuel	1997	138 133
Budget des programmes supplémentaires	2001	1 065 699
Divers fonds d'affectation spéciale	1997	62 955
Divers fonds d'affectation spéciale	1999	221 551
		8 637 484

<i>Donateur</i>	<i>Année</i>	Total
<i>Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité</i>		
Budget-programme annuel	2000	–
Total, contributions intergouvernementales		8 637 484
Contributions de sources non gouvernementales/privées		
<i>España con Acnur (Espagne)</i>		
Programme annuel	1998	22 690
Assistance humanitaire à l'ex-Yougoslavie	1999	18 157
		40 847
Total, contributions de sources non gouvernementales/privées		40 847
Total général¹		11 550 553

¹ Le montant total réévalué des contributions non acquittées des années précédentes est indiqué au tableau 1 de l'état II, relatif aux contributions volontaires à recevoir.

Tableau 3
Crédits ouverts et dépenses au titre du budget-programme annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2002

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre ou programme</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		<i>Total</i>	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décassements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Afrique							
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale							
Afrique de l'Ouest	1 473 000	2 010 887	3 483 887	3 063 997	335 365	3 399 362	84 525
Bénin	300 100	894 094	1 194 194	1 132 115	39 907	1 172 022	22 172
Burkina Faso	50 000	(50 000)	–	–	–	–	–
Cameroun	154 000	439 000	593 000	394 492	195 008	589 500	3 500
Côte d'Ivoire ¹	5 985 276	375 274	6 360 550	5 855 722	461 167	6 316 889	43 661
Gabon	4 552 696	(2 652 768)	1 899 928	1 673 863	201 008	1 874 871	25 057
Gambie	305 000	95 000	400 000	240 716	63 736	304 452	95 548
Ghana	2 127 076	(579 341)	1 547 735	1 330 817	174 506	1 505 323	42 412
Guinée	24 591 972	(707 351)	23 884 621	22 399 174	1 169 050	23 568 224	316 397
Libéria	6 737 148	1 921 428	8 658 576	7 892 329	652 412	8 544 741	113 835
Niger	133 000	(23 000)	110 000	100 404	–	100 404	9 596
Nigéria	1 010 278	34 500	1 044 778	950 548	24 278	974 826	69 952
République centrafricaine	2 276 759	410 686	2 687 445	2 364 870	210 836	2 575 707	111 738
Sénégal	1 105 838	8 865	1 114 703	960 354	153 810	1 114 164	539
Sierra Leone	14 959 111	7 486 435	22 445 546	21 492 679	822 557	22 315 236	130 310
Tchad	100 000	(100 000)	–	–	–	–	–
Togo	30 000	(30 000)	–	–	–	–	–
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	65 891 254	9 533 709	75 424 963	69 852 081	4 503 640	74 355 721	1 069 242
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique							
Djibouti	2 894 340	879 519	3 773 859	2 826 595	237 861	3 064 457	709 402
Érythrée	28 145 330	(8 119 982)	20 025 348	14 077 847	2 278 514	16 356 362	3 668 986
Éthiopie	21 056 128	116 183	21 172 311	17 448 530	2 184 366	19 632 896	1 539 415
Kenya ²	22 535 638	4 081 403	26 617 041	24 574 376	1 145 393	25 719 769	897 272
Ouganda	16 469 530	580 261	17 049 791	14 264 052	823 647	15 087 699	1 962 092
Somalie	8 377 519	(892 720)	7 484 799	6 106 091	1 147 764	7 253 856	230 943
Soudan	11 707 887	3 557 053	15 264 940	12 774 606	2 023 026	14 797 632	467 308
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	111 186 372	201 717	111 388 089	92 072 099	9 840 572	101 912 671	9 475 418

¹ Ce montant comprend 3 864 400 dollars pour le Bureau régional à Abidjan.

² Ce montant comprend 4 384 900 dollars pour le Bureau régional à Nairobi.

Chapitre ou programme	Crédits ouverts			Dépenses			Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	
Grands Lacs							
Burundi	6 516 928	3 070 608	9 587 536	7 898 924	1 230 591	9 129 515	458 021
Congo	6 926 406	545 521	7 471 927	6 518 192	379 374	6 897 566	574 361
Pays d'Afrique centrale	8 056 300	(270 279)	7 786 021	5 229 293	791 124	6 020 417	1 765 604
République démocratique du Congo	23 374 952	5 361 020	28 735 972	25 758 332	1 289 970	27 048 301	1 687 671
République-Unie de Tanzanie	24 718 192	4 129 509	28 847 701	27 145 608	540 699	27 686 307	1 161 394
Rwanda	8 307 269	(376 448)	7 930 821	6 925 107	149 105	7 074 213	856 608
Total, Grands Lacs	77 900 047	12 459 931	90 359 978	79 475 456	4 380 863	83 856 319	6 503 659
Total partiel, Grands Lacs et corne de l'Afrique	189 086 419	12 661 648	201 748 067	171 547 555	14 221 435	185 768 990	15 979 077
Afrique australe							
Afrique australe ²	200 000	13 500	213 500	204 122	5 878	210 000	3 500
Afrique du Sud ¹	4 705 248	(1 569 615)	3 135 633	2 596 829	95 827	2 692 656	442 977
Angola	4 172 514	2 205 010	6 377 524	5 286 555	586 604	5 873 159	504 365
Botswana	1 742 672	(68 655)	1 674 017	1 584 714	7 400	1 592 114	81 903
Bureau du Directeur pour l'Afrique australe (Pretoria)	2 207 423	306 891	2 514 314	731 870	714 872	1 446 742	1 067 572
Malawi	1 131 038	424 000	1 555 038	1 408 545	89 892	1 498 436	56 602
Mozambique	1 422 287	755 815	2 178 102	1 688 091	235 770	1 923 862	254 240
Namibie	6 276 926	(1 248 789)	5 028 137	4 219 467	308 476	4 527 942	500 195
Swaziland	155 800		155 800	121 070		121 070	34 730
Zambie	15 500 469	1 575 635	17 076 104	15 632 286	838 540	16 470 825	605 279
Zimbabwe	2 041 039	280 372	2 321 411	1 918 131	28 112	1 946 243	375 168
Total, Afrique australe	39 555 416	2 674 164	42 229 580	35 391 680	2 911 369	38 303 049	3 926 531
Total, Afrique	294 533 089	24 869 521	319 402 610	276 791 316	21 636 444	298 427 760	20 974 850

¹ Le montant de 150 100 dollars approuvé pour l'Afrique australe figure désormais dans les crédits ouverts au titre du budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale (voir tableau 3, p. 80).

² Ce montant correspond aux activités de la région de l'Afrique australe.

Chapitre ou programme	Crédits ouverts			Dépenses			Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	
Europe							
Europe de l'Est							
Arménie	2 557 652	5 700	2 563 352	2 325 733	27 353	2 353 086	210 266
Azerbaïdjan	2 732 934	730 001	3 462 935	3 184 994	77 707	3 262 701	200 234
Bélarus	779 616	81 002	860 618	739 631	9 530	749 161	111 457
Divers pays d'Europe de l'Est ¹	665 000	(20 000)	645 000	360 392	31 151	391 543	253 457
Fédération de Russie	15 545 509	(717 176)	14 828 333	11 312 576	186 905	11 499 481	3 328 852
Géorgie	5 365 825	(222 778)	5 143 047	4 280 951	173 412	4 454 363	688 684
République de Moldova	1 045 708	48 795	1 094 503	823 331	87 397	910 728	183 775
Ukraine	2 136 053	142 271	2 278 324	2 083 139	16 668	2 099 807	178 517
Total, Europe de l'Est	30 828 297	47 815	30 876 112	25 110 748	610 123	25 720 870	5 155 242
Europe de l'Ouest							
Allemagne	1 797 050	49 326	1 846 376	1 605 801	2 477 1 608 278	238 098	
Autriche	1 467 182	39 638	1 506 820	1 343 807	10 723 1 354 530	152 290	
Belgique	2 165 510	143 251	2 308 761	2 250 468	27 725 2 278 193	30 568	
Espagne	845 351	128 039	973 390	934 803	24 470 959 273	14 117	
France	1 764 967	327 194	2 092 161	1 732 860	86 293 1 819 153	273 008	
Grèce	1 002 659	222 600	1 225 259	1 147 470	4 077 1 151 547	73 712	
Irlande	370 959	10 799	381 758	267 535	7 235 274 770	106 988	
Italie	1 327 771	212 034	1 539 805	1 444 710	21 259 1 465 970	73 835	
Malte	204 700	(38 353)	166 347	117 804	6 696 124 500	41 847	
Pays-Bas	252 037	6 319	258 356	231 880	231 880	26 476	
Portugal	104 600	6 951	111 551	104 300	104 300	7 251	
Royaume-Uni	1 218 488	21 115	1 239 603	1 122 937	16 558 1 139 495	100 108	
Suède	1 096 625	122 881	1 219 506	1 154 381	10 1 154 391	65 115	
Suisse	680 007	140 327	820 334	697 254	12 824 710 078	110 256	
Total, Europe de l'Ouest	14 297 906	1 392 121	15 690 027	14 156 008	220 348 14 376 356	1 313 670	

¹ Dans le document du Comité exécutif (A/AC.96/950), les crédits initialement approuvés comprennent la somme de 570 000 dollars figurant désormais à la rubrique « Divers pays d'Europe centrale » (voir tableau 3, p. 74)

Chapitre ou programme	Crédits ouverts			Dépenses		Total	Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Europe centrale et États baltes							
Bulgarie	952 258	85 368	1 037 626	882 574	23 574	906 148	131 478
Chypre	690 494	(74 843)	615 651	520 561	10 348	530 910	84 741
Divers pays d'Europe centrale ¹	570 000	(157 954)	412 046	252 573	32 772	285 345	126 701
États baltes	260 000	20 000	280 000	257 851	3 749	261 600	18 400
Hongrie	1 266 172	522 430	1 788 602	1 610 231	6 370	1 616 602	172 000
Lettonie	102 729	(17 120)	85 609	66 868		66 868	18 741
Pologne	674 808	40 394	715 202	664 745	9 188	673 932	41 270
République tchèque	848 096	229 600	1 077 696	1 027 168	4 265	1 031 433	46 263
Roumanie	1 067 812	14 500	1 082 312	993 925	5	993 930	88 382
Slovaquie	513 539	92 922	606 461	523 535	14 158	537 693	68 768
Slovénie	708 179	10 869	719 048	617 716	21 747	639 463	79 585
Turquie	5 697 397	76 086	5 773 483	5 199 984	44 507	5 244 491	528 992
Total, Europe centrale et États baltes	13 351 484	842 252	14 193 736	12 617 731	170 683	12 788 414	1 405 323
Total partiel, Europe	58 477 687	2 282 188	60 759 875	51 884 487	1 001 153	52 885 640	7 874 235
Europe du Sud-Est							
Albanie	2 009 281	5 000	2 014 281	1 484 703	95 397	1 580 099	434 182
Bosnie-Herzégovine	22 352 926	54 305	22 407 231	19 976 981	221 391	20 198 372	2 208 859
Croatie	10 146 958	263 028	10 409 986	9 619 558	78 209	9 697 768	712 218
Europe du Sud-Est ²	64 000		64 000	15 472	4 528	20 000	44 000
Ex-République yougoslave de Macédoine	4 662 957	70 780	4 733 737	4 173 565	68 990	4 242 556	491 181
Yougoslavie	48 895 637	(1 410 394)	47 485 243	37 172 573	1 557 485	38 730 058	8 755 185
Total, Europe du Sud-Est	88 131 759	(1 017 281)	87 114 478	72 442 852	2 025 999	74 468 852	12 645 626
Total, Europe	146 609 446	1 264 907	147 874 353	124 327 339	3 027 152	127 354 491	20 519 861

¹ Voir note 1, p. 73.

² Dans le document du Comité exécutif (A/AC.96/950), ce montant est inclus dans les activités régionales.

Chapitre ou programme	Crédits ouverts			Dépenses		Total	Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécutions des programmes	Engagements non réglés		
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient							
Afrique du Nord							
Algérie	4 623 099	101 102	4 724 201	3 742 563	450 309	4 192 872	531 329
Jamahiriya arabe libyenne	1 122 370	15 341	1 137 711	639 614	126 161	765 775	371 936
Mauritanie	307 362	17 000	324 362	296 247	5 152	301 399	22 963
Maroc	433 287	5 601	438 888	402 789	916	403 705	35 183
Territoire du Sahara occidental	309 242	(159 900)	149 342	108 365	1 780	110 145	39 197
Tunisie	317 894	1 000	318 894	247 943	1 200	249 143	69 751
Total, Afrique du Nord	7 113 254	(19 856)	7 093 398	5 437 522	585 517	6 023 039	1 070 359
Moyen-Orient							
Arabie saoudite	1 601 093	363 124	1 964 217	1 817 150	120 773	1 937 923	26 294
Égypte	2 930 340	133 112	3 063 452	2 796 992	74 686	2 871 678	191 774
Iraq	3 051 038	347 369	3 398 407	3 128 589	126 499	3 255 088	143 319
Israël	10 000	62 130	72 130	62 545	3 666	66 211	5 919
Jordanie	1 580 104	(40 481)	1 539 623	1 352 153	53 367	1 405 521	134 102
Liban	1 782 357	570 508	2 352 865	2 171 869	21 206	2 193 075	159 790
République arabe syrienne	2 060 498	13 151	2 073 649	1 883 198	4 004	1 887 202	186 447
Yémen	3 233 365	281 097	3 514 462	3 049 734	265 090	3 314 824	199 638
Total, Moyen-Orient	16 248 795	1 730 010	17 978 805	16 262 229	669 291	16 931 521	1 047 284
Asie du Sud-Ouest							
Afghanistan	9 492 176	(2 090 500)	7 401 676	5 834 045	800 909	6 634 954	766 722
Divers pays de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	325 000	4 205 337	4 530 337	300 769	4 063 666	4 364 435	165 902
Iran (République islamique d')	25 555 447	(2 186 821)	23 368 626	16 506 369	4 279 190	20 785 559	2 583 067
Pakistan	24 771 574	(857 955)	23 913 619	19 502 968	1 685 454	21 188 422	2 725 197
Total, Asie du Sud-Ouest	60 144 197	(929 939)	59 214 258	42 144 151	10 829 219	52 973 370	6 240 888
Asie centrale							
Kazakhstan	1 459 309	166 640	1 625 949	1 295 964	41 546	1 337 510	288 439
Kirghizistan	1 226 010	(168 316)	1 057 694	950 924	2 215	953 139	104 555
Ouzbékistan	1 055 701	12 000	1 067 701	881 261	9 775	891 036	176 665

Chapitre ou programme	Crédits ouverts			Dépenses			Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	
Tadjikistan	1 955 816	(128 500)	1 827 316	1 504 036	49 783	1 553 820	273 496
Turkménistan	1 100 263	(85 862)	1 014 401	745 043	22 400	767 443	246 958
Total, Asie centrale	6 797 099	(204 038)	6 593 061	5 377 229	125 719	5 502 948	1 090 113
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	90 303 345	576 177	90 879 522	69 221 132	12 209 746	81 430 878	9 448 644
Amériques							
Amérique du Nord et Caraïbes							
Caraïbes	152 400	53 755	206 155	155 390	6 500	161 890	44 265
Canada	1 095 953	1 977	1 097 930	984 258		984 258	113 672
Cuba	581 000		581 000	481 793		481 793	99 207
États-Unis d'Amérique ¹	4 481 926	660 426	5 142 352	4 945 019	25 418	4 970 438	171 914
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	6 311 279	716 158	7 027 437	6 566 460	31 919	6 598 379	429 058
Amérique centrale							
Amérique latine (nord)	1 874 200		1 874 200	1 207 314	5 371	1 212 685	127 494
Costa Rica	918 679	421 500	1 340 179	1 763 061	29 441	1 792 502	45 851
Mexique	1 795 353	43 000	1 838 353	1 435 227	17 310	1 452 537	421 663
Total, Amérique centrale	4 588 232	464 500	5 052 732	4 405 603	52 122	4 457 724	595 008
Amérique du Sud (nord)							
Amérique latine (nord-ouest)	752 700		752 700	506 328	34 731	541 059	211 641
Colombie	4 398 476	163 638	4 562 114	4 311 082	107 874	4 418 955	143 159
Équateur	1 271 637	241 500	1 513 137	1 308 334	63 702	1 372 036	141 101
Panama	392 500		392 500	377 798	14 702	392 500	–
Venezuela	1 671 525	40 206	1 711 731	1 528 604	110 090	1 638 694	73 037
Total, Amérique du Sud (nord)	8 486 838	445 344	8 932 182	8 032 145	331 100	8 363 245	568 937
Amérique du Sud (sud)							
Argentine	1 336 471	(343 720)	992 751	834 014	8 453	842 467	150 284
Amérique latine (sud)	2 148 100	(139 755)	2 008 345	1 651 764	101 806	1 753 570	254 775
Total, Amérique du Sud (sud)	3 484 571	(483 475)	3 001 096	2 485 778	110 259	2 596 037	405 059
Total, Amériques	22 870 920	1 142 527	24 013 447	21 489 985	525 399	22 015 385	1 998 063

¹ Ce montant comprend la somme de 1 649 200 dollars, qui figure à la rubrique « Bureau de liaison du HCR à New York » dans le document du Comité exécutif (A/AC.96/950).

Chapitre ou programme	Crédits ouverts			Dépenses			Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés	Total	
Asie et Pacifique							
Asie du Sud							
Bangladesh	2 595 166	154 628	2 749 794	2 260 411	162 031	2 422 441	327 353
Divers pays d'Asie du Sud ¹	80 000	(70 000)	10 000	2 844	4 475	7 319	2 681
Inde	2 825 727	(111 280)	2 714 447	2 486 774	42 513	2 529 287	185 160
Myanmar	3 649 062	1 829 383	5 478 445	5 245 862	204 860	5 450 722	27 723
Népal	5 760 044	209 186	5 969 230	5 018 952	270 565	5 289 517	679 713
Sri Lanka	6 590 176	(426 560)	6 163 616	5 025 495	472 619	5 498 113	665 503
Total, Asie du Sud	21 500 175	1 585 357	23 085 532	20 040 337	1 157 062	21 197 399	1 888 133
Asie de l'Est et Pacifique							
Australie	962 172	463 000	1 425 172	1 240 323	76 067	1 316 390	108 782
Cambodge	339 607	846 112	1 185 719	813 558	345 915	1 159 473	26 246
Chine	2 540 135	626 864	3 166 999	2 734 498	55 039	2 789 537	377 462
Divers pays de l'Asie de l'Est ¹	203 200	3 500	206 700	127 858	22 635	150 493	56 207
Indonésie	3 638 213	2 452 378	6 090 591	5 729 948	179 112	5 909 060	181 531
Japon	3 112 777	(181 944)	2 930 833	2 658 063	130 209	2 788 272	142 561
Malaisie	637 596	115 077	752 673	729 100	7 733	736 834	15 839
Nouvelle-Zélande	260 228	(27 230)	232 998	100 394	5 575	105 969	127 029
Papouasie-Nouvelle-Guinée	278 433	(37 019)	241 414	154 214	1 953	156 167	85 247
Philippines	415 766	19 096	434 862	356 576	3 625	360 202	74 660
République de Corée	121 027	77 638	198 665	198 200		198 200	465
République démocratique populaire lao	237 022	(237 022)	–			–	–
Singapour	57 800		57 800	37 310	194	37 504	20 296
Thaïlande	4 348 006	259 400	4 607 406	4 390 630	20 608	4 411 238	196 168
Timor oriental	1 077 189	3 413 780	4 490 969	4 086 391	179 668	4 266 059	224 910
Viet Nam	20 000	188 083	208 083	182 572	8 685	191 256	16 827
Total, Asie de l'Est et Pacifique	18 249 171	7 981 713	26 230 884	23 539 634	1 037 020	24 576 654	1 654 230
Total, Asie et Pacifique	39 749 346	9 567 070	49 316 416	43 579 971	2 194 082	45 774 054	3 542 362

¹ La somme de ces deux montants régionaux figure à la rubrique « Activités régionales » dans le document du Comité exécutif (A/AC.96/950).

Chapitre ou programme	Crédits ouverts			Dépenses		Total	Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Autres							
Opérations globales							
DEG-Service d'urgence et de sécurité	5 182 500	3 541 760	8 724 260	5 522 386	2 522 736	8 045 121	679 139
Appui au programme (terrain)	3 950 444	(180 000)	3 770 444	3 211 940	530 207	3 742 147	28 297
Formation	4 307 800	(1 228 859)	3 078 941	2 199 412	333 230	2 532 641	546 300
Opérations globales ¹	48 512 856	(6 034 773)	42 478 083	29 843 359	3 666 995	33 510 354	8 967 729
Total, opérations globales	61 953 600	(3 901 872)	58 051 728	40 777 097	7 053 167	47 830 264	10 221 464
Siège							
Bureau régional pour l'Afrique	1 456 311	901 346	2 357 657	2 227 712	38 352	2 266 064	91 593
Bureau régional pour l'Asie et l'Océanie	2 143 938	325 00	2 468 939	2 353 940	19 523	2 373 463	95 476
Division de la communication et de l'information	7 704 776	338 020	8 042 796	7 647 816	213 884	7 861 700	181 096
Bureau régional pour l'Europe	2 659 312	197 000	2 856 312	2 832 931	20 814	2 853 745	2 567
DGR – activités conjointes des Nations Unies	8 673 382	(203 685)	8 469 697	7 737 932	325 612	8 063 544	406 153
DGR – gestion des ressources humaines	6 910 021	243 011	7 153 032	6 752 313	30 171	6 782 484	370 548
Département de la protection internationale	5 506 716	1 190 693	6 697 409	6 458 570	50 618	6 509 188	188 221
Bureau régional pour les Amériques	1 541 225	200 000	1 741 225	1 675 361	32 958	1 708 319	32 906
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	2 606 295	514 030	3 120 325	2 961 146	102 442	3 063 588	56 737
DGR – Division de la gestion des ressources	4 975 965	346 929	5 322 894	5 221 370	28 254	5 249 624	73 270
Division de l'appui aux opérations	6 774 098	955 629	7 729 727	7 488 464	70 742	7 559 206	170 521
DEG – Direction exécutive et gestion	2 347 663	879 298	3 226 961	3 090 003	75 157	3 165 159	61 802
Groupe de liaison pour la corne de l'Afrique	674 468	193 740	868 208	852 765	6 676	859 440	8 768
Section de l'évaluation et des politiques	499 200	202 895	702 095	671 512	2 389	673 901	28 194
Groupe de liaison pour les Grands Lacs	1 518 613	(430 731)	1 087 882	1 071 555	8 279	1 079 834	8 048
DGR – ensemble, Siège	6 391 621	(1 042 000)	5 349 621	4 673 236	615 826	5 289 062	60 559
Service des technologies de l'information et des communications	5 943 855	(644 945)	5 298 910	5 057 154	230 549	5 287 703	11 207
Groupe de liaison pour l'Afrique australe	525 771	83 749	609 520	590 565	7 708	598 273	11 247

<i>Chapitre ou programme</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		<i>Total</i>	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Groupe des services d'appui aux programmes pour l'Europe du Sud-Est	1 577 790		1 577 790	1 543 076	8 667	1 551 743	26 047
Groupe de liaison pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale	1 001 280	87 700	1 088 980	1 044 157	6 791	1 050 948	38 032
Total, Siège²	71 432 300	4 337 680	75 769 980	71 951 579	1 895 410	73 846 989	1 922 991
Réserve opérationnelle							
Réserve opérationnelle	72 880 300	(38 130 259)	34 750 041			–	34 750 041
Total, réserve opérationnelle	72 880 300	(38 130 259)	34 750 041	–	–	–	34 750 041
Total, général, budget-programme annuel	800 332 346	(274 250)	800 058 096	648 138 420	48 541 402	696 679 821	103 378 275

¹ Les crédits initialement approuvés par le Comité exécutif comprennent la somme de 1 200 600 dollars figurant désormais à la rubrique « Crédits ouverts et dépenses au titre du budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale » (voir tableau 3, p. 80).

² Ce montant comprend un montant de 34 115 800 dollars et un autre montant de 37 316 500 dollars qui figurent, respectivement, aux rubriques « Appui au programme » et « Gestion et administration » dans le document du Comité exécutif (A/AC.96/950).

Chapitre ou programme	Crédits ouverts			Dépenses		Total	Solde
	Montant initial	Virements de crédits	Montant courant	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Afrique							
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale							
Libéria		–	–			–	–
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	–	–	–	–	–	–	–
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique							
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	–	104 555	104555	104 555		104 555	–
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	–	104 555	104555	104 555	–	104 555	–
Grands Lacs							
République-Unis de Tanzanie	–	50 000	50000	4 642	25358	30 000	20 000
Total, Grands Lacs	–	50 000	50000	4 642	25358	30 000	20 000
Afrique australe							
Afrique du Sud ¹	150 100	84 162	234 262	145 440	12975	158 415	75 847
Total, Afrique australe	150 100	84 162	234 262	145 440	12975	158 415	75 847
Total, Afrique	150 100	238 717	388 817	254 637	38333	292 970	95 847
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient							
Moyen-Orient							
Yémen	–	–	–	–	–	–	–
Total, Moyen-Orient	–	–	–	–	–	–	–
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	–	–	–	–	–	–	–
Opérations globales							
Opérations globales ²	1 200 600	(164 367)	1 036 233	761 719	163 935	925 654	110 579
Total, opérations globales	1 200 600	(164 367)	1 036 233	761 719	163 935	925 654	110 579
Siège							
Division de la communication et de l'information	–	199 900	199 900	135 621	59 000	194 621	5 279
Total, Siège	–	199 900	199 900	135 621	59 000	194 621	5 279
Total général, budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale	1 350 700	274 250	1 624 950	1 151 977	261 268	1 413 246	211 704

¹ Voir note 1, p. 72.

² Voir note 1, p. 79.

Tableau 4
**Fonds disponibles au titre du Fonds pour les programmes supplémentaires
pour l'exercice clos le 31 décembre 2002**

(En dollars des États-Unis)

Chapitre ou programme	Fonds disponibles	Dépenses		Total	Solde
		Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Budget des programmes supplémentaires					
Afrique					
Réfugiés libériens					
Côte d'Ivoire	1 500 010	1 055 526	444 484	1 500 010	–
Guinée	3 420 221	2 467 047	951 532	3 418 580	1 641
Sierra Leone	6 641 218	6 459 537	181 680	6 641 218	–
Total, réfugiés libériens	11 561 449	9 982 111	1 577 697	11 559 808	1 641
Réfugiés/personnes déplacées angolais					
Angola	2 465 870	1 502 473	916 349	2 418 822	47 048
Namibie	10 875	10 875	–	10 875	–
Zambie	100 000	97 579	2 421	100 000	–
Total, réfugiés/personnes déplacées angolais	2 576 745	1 610 927	918 770	2 529 697	47 048
Situation d'urgence en Côte d'Ivoire					
Afrique de l'Ouest	–	820	1 186 450	1 187 270	(1 187 270)
Bénin	–	19 027	–	19 027	(19 027)
Côte d'Ivoire	–	894 314	101 792	996 106	(996 106)
Ghana	–	25 942	–	25 942	(25 942)
Réfugiés libériens	–	24 492	18 397	42 889	(42 889)
Sénégal	–	20 167	–	20 167	(20 167)
Total, situation d'urgence en Côte d'Ivoire	–	984 763	1 306 639	2 291 402	(2 291 402)
Autres (sans référence à une situation particulière)					
Afrique de l'Ouest	1 500 000	–	–	–	1 500 000
Bénin	19 027	–	–	–	19 027
Côte d'Ivoire	996 106	–	–	–	996 106
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale	124 120	–	–	–	124 120
Ghana	25 942	–	–	–	25 942
Réfugiés libériens	48 000	–	–	–	48 000
Sénégal	20 167	–	–	–	20 167
Zambie	1 000 000	3 166	1 000	4 166	995 834
Total, autres	3 733 363	3 166	1 000	4 166	3 729 197
Total, Afrique	17 871 557	12 580 968	3 804 106	16 385 074	1 486 484

Chapitre ou programme	Dépenses			Total	Solde
	Fonds disponibles	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Europe					
Situation en Macédoine					
Albanie	372 511	350 168	6 910	357 078	15 433
Europe du Sud-Est	515 975	735	–	735	515 240
Ex-République yougoslave de Macédoine	8 231 570	7 446 719	250 292	7 697 011	534 559
Yougoslavie	2 428 344	1 927 414	500 930	2 428 344	–
Total, situation en Macédoine	11 548 400	9 725 036	758 132	10 483 168	1 065 232
Total, Europe	11 548 400	9 725 036	758 132	10 483 168	1 065 232
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient					
Réfugiés afghans					
Afghanistan	134 972 874	113 091 471	21 094 375	134 185 846	787 028
Autres pays d'Asie centrale, d'Asie du Sud-Ouest, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	507 982	496 398	11 584	507 982	–
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	2 756 680	–	–	–	2 756 680
Iran (République islamique d')	8 415 681	3 632 323	792 414	4 424 737	3 990 944
Ouzbékistan	986 107	844 868	111 238	956 107	30 000
Pakistan	26 186 324	24 380 850	1 677 030	26 057 880	128 445
Tadjikistan	676 588	637 024	39 564	676 588	–
Turkménistan	350 737	313 447	37 290	350 737	–
Total, réfugiés afghans	174 852 973	143 396 381	23 763 496	167 159 877	7 693 096
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	174 852 973	143 396 381	23 763 496	167 159 877	7 693 096
Asie et Pacifique					
Opération au Timor oriental					
Indonésie	4 170 251	455 490	84 510	540 000	3 630 251
Timor oriental	1 903 700	1 000 000	117 000	1 117 000	786 700
Total, opération au Timor oriental	6 073 951	1 455 490	201 510	1 657 000	4 416 951
Opération à Sri Lanka					
Opération à Sri Lanka	3 542 261	514 278	204 632	718 910	2 823 351
Total, opération à Sri Lanka	3 542 261	514 278	204 632	718 910	2 823 351
Total, Asie et Pacifique	9 616 212	1 969 768	406 142	2 375 910	7 240 302

Chapitre ou programme	Dépenses			Total	Solde
	Fonds disponibles	Décaissements/ exécution des programmes	Engagements non réglés		
Autres					
Réfugiés afghans					
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	1 826 923	1 779 427	47 497	1 826 923	–
Opérations globales	–	42 302	22 698	65 000	(65 000)
Total, réfugiés afghans	1 826 923	1 821 729	70 195	1 891 923	(65 000)
Réfugiés/personnes déplacées angolais					
Groupe de liaison pour l'Afrique australe	14 787	14 787	–	14 787	–
Total, réfugiés/personnes déplacées angolais	14 787	14 787	–	14 787	–
Autres (sans référence à une situation particulière)					
DEG-Service d'urgence et de sécurité	500 000	500 000	–	500 000	–
Sans restrictions	1 173 069	–	–	–	1 173 069
Opérations globales	65 000	–	–	–	65 000
Direction exécutive et gestion	–	–	–	–	–
Total, autres (sans référence à une situation particulière)	1 738 069	500 000	–	500 000	1 238 069
Total, autres	3 579 779	2 336 515	70 195	2 406 710	1 173 069
Total général, Fonds pour les programmes supplémentaires	217 468 922	170 008 668	28 802 070	198 810 738	18 658 184
Autres					
Opérations globales					
Opérations globales	1 537 709	1 192 773	–	1 192 773	344 936
Total, opérations globales	1 537 709	1 192 773	–	1 192 773	344 936
Siège					
Direction exécutive et gestion	95 518	95 518	–	95 518	–
Total, siège	95 518	95 518	–	95 518	–
Total, autres	1 633 227	1 288 291	–	1 288 291	344 936
Total général, Fonds pour les programmes supplémentaires – Fonds d'affectation spéciale	1 633 227	1 288 291	–	1 288 291	344 936

**Fonds disponibles au titre des administrateurs auxiliaires
– Fonds divers pour l'exercice clos le 31 décembre 2002**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	Total en dollars des États-Unis
Afrique	2 178 509	59 638	2 238 147
Europe	1 753 119	44 053	1 797 172
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	697 200	39 237	736 437
Amériques	245 281	–	245 281
Asie et Pacifique	702 639	33 464	736 103
Siège	1 420 956	31 107	1 452 063
Total	6 997 704	207 499	7 205 203
Réserves et soldes des fonds, au 1er janvier 2002	5 867 250		
Fonds reçus en 2002	8 715 389		
Montant total des dépenses	(7 205 203)		
Fonds virés au budget annuel du programme – sans affectation particulière	(1 000 000)		
Réserves et soldes des fonds, au 31 décembre 2002	6 377 436		

Tableau 5
**État au 31 décembre 2002 des engagements, au titre de projets, réglés
ou non réglés, afférents à des exercices antérieurs**

(En dollars des États-Unis)

Budget-programme annuel

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1er janvier 2002</i>	<i>Paiements effectués en 2002</i>	<i>Engagements annulés en 2002</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2002</i>
Afrique				
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Afrique de l'Ouest	54 634	1 752	52 882	0
Bénin	79 092	70 191	8 901	0
Burkina Faso	36 847	20 101	8 951	7 795
Cameroun	55 682	50 041	5 642	0
Côte d'Ivoire	403 167	292 693	110 474	0
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale				0
Gabon	422 505	333 373	89 132	0
Gambie	101 809	55 282	46 526	0
Ghana	34 889	34 577	312	0
Guinée	3 670 765	3 160 540	510 225	(0)
Guinée-bissau				0
Libéria	176 913	150 048	26 865	0
Mali	6 866	1 135	5 731	1
Niger	21 028	11 319	7 782	1 927
Nigéria	9 167	4 557	4 610	0
République centrafricaine	433 282	332 769	100 514	0
Sénégal	198 136	176 549	21 587	0
Sierra Léone	2 287 332	1 998 378	76 190	212 764
Tchad	102 790	43 444	59 345	0
Togo	56 936	28 328	28 608	0
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	8 151 840	6 765 078	1 164 276	222 486
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique				
Djibouti	208 455	103 735	104 720	0
Érythrée	4 500 782	3 572 881	927 901	0
Éthiopie	1 709 141	817 410	891 731	0
Kenya	1 441 019	1 114 712	326 307	0
Ouganda	1 013 669	828 070	185 599	0
Somalie	457 624	326 396	131 228	0

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1er janvier 2002</i>	<i>Paiements effectués en 2002</i>	<i>Engagements annulés en 2002</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2002</i>
Soudan	1 326 263	1 215 117	111 146	0
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	10 656 953	7 978 321	2 678 632	0
Grands Lacs				
Burundi	729 073	720 521	8 552	0
Congo	605 529	509 775	95 755	0
Pays d'Afrique centrale	1 442 625	1 405 945	36 680	0
République démocratique du Congo	1 847 710	1 345 397	231 401	270 911
République-Unie de Tanzanie	1 770 012	1 683 745	86 267	0
Rwanda	740 291	596 303	143 988	0
Total, Grands Lacs	7 135 240	6 261 686	602 642	270 911
Afrique australe				
Afrique australe	3 587	3 587		0
Afrique du Sud	228 087	113 978	114 109	0
Angola	376 155	97 527	278 628	0
Botswana	66 286	65 261	1 025	0
Malawi	3 511	20	3 491	0
Mozambique	121 024	100 030	20 594	400
Namibie	309 099	186 720	122 379	0
Swaziland	13 921	1 854	12 067	0
Zambie	522 913	420 494	102 419	0
Zimbabwe	111 206	109 651	1 555	0
Total, Afrique australe	1 755 789	1 099 122	656 267	400
Total, Afrique	27 699 822	22 104 207	5 101 817	493 798
Europe				
Europe de l'Est				
Arménie	25 823	14 528	11 295	0
Azerbaïdjan	45 449	39 044	6 404	0
Bélarus	8 213	4 856	3 357	0
Divers pays de l'Europe de l'Est	6 540	5 039	1 501	0
Fédération de Russie	493 992	468 144	25 849	0
Géorgie	246 349	198 947	47 401	0
République de Moldova	28 338	26 936	1 402	0
Ukraine	16 438	4 289	12 149	0
Total, Europe de l'Est	871 141	761 784	109 357	0

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1er janvier 2002</i>	<i>Paiements effectués en 2002</i>	<i>Engagements annulés en 2002</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2002</i>
Europe de l'Ouest				
Autriche	16 212	14 266	1 946	0
Belgique	30 728	5 793	24 935	0
Espagne	12		12	0
France	28 447	18 469	9 979	0
Grèce	1 896		1 896	0
Irlande	1 582		1 582	0
Italie	10 334	6 632	3 703	0
Portugal	110		110	0
Royaume-Uni	23 456	10 069	13 388	0
Suède	2 573	873	1 700	0
Suisse	1 412	214	1 198	0
Total, Europe de l'Ouest	116 762	56 314	60 448	0
Europe centrale et États baltes				
Bulgarie	8 914	8 914		0
Chypre	13 698	12 690	1 007	0
Divers pays d'Europe centrale	71 396	66 148	5 248	0
États baltes	11 895	11 467	429	0
Hongrie	20 096	3 408	16 687	0
Lettonie	596		596	0
Pologne	23 785	1 959	21 826	0
République tchèque	25 654	6 697	18 958	0
Roumanie	13 132	4 883	8 249	0
Slovaquie	6 274	4 356	1 918	0
Slovénie	11 573	6 317	5 256	0
Turquie	145 983	126 083	19 900	0
Total, Europe centrale et États baltes	352 997	252 922	100 074	0
Europe du Sud-Est				
Albanie	62 430	42 090	20 340	0
Bosnie-Herzégovine	390 625	297 042	93 584	0
Croatie	69 433	43 877	25 556	0
Ex-République yougoslave de Macédoine	187 930	173 120	14 810	0
Yougoslavie	3 651 552	3 361 269	290 283	0
Total, Europe du Sud-Est	4 361 970	3 917 398	444 573	0
Total, Europe	5 702 871	4 988 418	714 453	0

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1er janvier 2002</i>	<i>Paiements effectués en 2002</i>	<i>Engagements annulés en 2002</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2002</i>
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
Afrique du Nord				
Algérie	562 977	525 623	37 354	0
Jamahiriya arabe libyenne	127 790	117 306	10 484	0
Maroc	30 188	14 606	15 582	0
Mauritanie	16 980	12 330	4 650	0
Territoire du Sahara occidental	16 930	3 992	12 938	0
Tunisie	11 571	7 997	3 574	0
Total, Afrique du Nord	766 437	681 854	84 583	0
Moyen-Orient				
Arabie saoudite	33 951	11 722	22 228	0
Égypte	31 016	21 293	9 722	0
Iraq	231 233	130 572	100 661	0
Israël	848	758	91	0
Jordanie	30 843	22 936	7 907	0
Koweït	18 950	60	18 890	0
Liban	28 022	18 160	9 861	0
République arabe syrienne	35 996	29 080	6 916	0
Yémen	181 714	132 241	49 473	0
Total, Moyen-Orient	592 572	366 822	225 750	0
Asie du Sud-Ouest				
Afghanistan	1 362 384	1 092 005	270 379	0
Divers pays de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	18 228	14 713	3 515	0
Iran (République islamique d')	2 378 086	2 347 270	30 817	0
Pakistan	1 380 100	1 166 208	213 892	0
Total, Asie du Sud-Ouest	5 138 797	4 620 195	518 602	0
Asie centrale				
Kazakhstan	35 249	33 119	2 130	0
Kirghizistan	17 343	6 447	10 896	0
Ouzbékistan	6 217	6 206	11	0
Tadjikistan	41 848	9 099	32 749	0

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1er janvier 2002</i>	<i>Paiements effectués en 2002</i>	<i>Engagements annulés en 2002</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2002</i>
Turkménistan	28 284	20 788	7 496	0
Total, Asie centrale	128 941	75 659	53 282	0
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	6 626 748	5 744 531	882 217	0
Amériques				
Amérique du Nord et Caraïbes				
Canada	6 753	6 753		0
Caraïbes	26 980	8 379	18 601	0
Cuba	46 489	44 996	1 493	0
États-Unis d'Amérique	78 494	37 986	40 508	0
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	158 716	98 114	60 602	0
Amérique centrale				
Amérique latine (nord)	57 934	56 392	1 542	0
Mexique	11 716	7 746	3 970	0
Total, Amérique centrale	69 650	64 138	5 512	(0)
Amérique du Sud (nord)				
Amérique latine (nord-ouest)	4 278	2 611	1 667	0
Colombie	62 424	51 485	10 939	0
Équateur	223 107	208 601	14 506	0
Venezuela	2 265	1 362	903	0
Total, Amérique du Sud (nord)	292 074	264 059	28 015	0
Amérique du Sud (sud)				
Amérique latine (sud)	12 814	7 201	5 613	0
Argentine	1 965	1 958	7	0
Total, Amérique du Sud (sud)	14 779	9 159	5 620	0
Total, Amériques	535 219	435 470	99 749	0
Asie et Pacifique				
Asie du Sud				
Bangladesh	243 204	228 156	15 048	0
Divers pays d'Asie du Sud	4 440	732	3 709	
Inde	41 208	15 824	25 384	0
Myanmar	178 041	122 015	56 026	0
Népal	150 320	110 550	39 770	0

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1er janvier 2002</i>	<i>Paiements effectués en 2002</i>	<i>Engagements annulés en 2002</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2002</i>
Sri Lanka	1 324 514	766 138	558 376	0
Total, Asie du Sud	1 941 727	1 243 415	698 313	0
Asie de l'Est et Pacifique				
Australie	38 082	14 469	23 612	0
Cambodge	98 505	71 557	26 947	0
Chine	32 856	14 184	18 672	0
Divers pays de l'Asie de l'Est	5 697	2 363	3 333	0
Indonésie	260 404	94 031	166 373	0
Japon	58 308	42 123	16 185	0
Malaisie	24 166	5 412	18 754	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	64 363	46 693	17 669	0
Philippines	59 887	7 189	52 698	0
République de Corée	1 160		1 160	0
République démocratique populaire lao	17 679	8 000	9 679	0
Singapour	5 848		5 848	0
Thaïlande	153 838	129 423	24 415	0
Timor oriental	1 182 498	903 344	279 154	0
Viet Nam	1 283		1 283	0
Total, Asie de l'Est et Pacifique	2 004 574	1 338 790	665 783	0
Total, Asie et Pacifique	3 946 301	2 582 205	1 364 096	0
Autres				
Opérations globales				
DEG – Service d'urgence et de sécurité	138 020	137 829	191	0
Appui au programme (terrain)	369 255	271 718	97 536	0
Formation	551 999	126 503	425 496	0
Opérations globales	9 415 934	8 087 546	1 300 264	28 124
Total, Opérations globales	10 475 208	8 623 596	1 823 488	28 124
Siège				
Bureau régional pour l'Afrique	35 485	16 070	19 415	0
Bureau régional pour l'Asie et l'Océanie	57 638	12 229	45 409	0
Division de la communication et de l'information	342 092	159 315	182 777	0
Bureau régional pour l'Europe	47 415	33 585	13 830	0
Activités conjointes des Nations Unies – Division de la gestion des ressources	345 817	245 327	100 490	0
Gestion des ressources humaines – Division de la gestion des ressources	126 275	73 219	53 056	0

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1er janvier 2002</i>	<i>Paiements effectués en 2002</i>	<i>Engagements annulés en 2002</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2002</i>
Département de la protection internationale	142 564	45 365	97 199	0
Bureau régional pour les Amériques	70 788	17 047	53 741	0
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	92 045	23 842	68 203	0
Division de la gestion des ressources	69 113	39 313	29 800	0
Division de l'appui aux opérations	169 815	48 717	121 098	0
Direction exécutive et gestion	179 677	120 854	58 823	0
Groupe de liaison pour la corne de l'Afrique	12 584	4 103	8 481	0
Section de l'évaluation et des politiques – Bureau de la planification et de l'appui	17 305	4 914	12 391	0
Groupe de liaison pour les Grands Lacs	40 302	19 216	21 086	0
Ensemble du siège – Division de la gestion des ressources	865 887	758 275	107 612	0
Service des technologies de l'information et des télécommunications	290 614	24 634	265 980	0
Groupe de liaison pour l'Afrique australe	6 512		6 512	0
Unité opérationnelle pour l'Europe du Sud-Est	24 817	14 615	10 202	0
Groupe de liaison pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale	6 874	576	6 298	0
Total, Siège	2 943 619	1 661 216	1 282 403	0
Contributions à destination non spécifiée				
Contributions à destination non spécifiée				
Total, opérations globales	0	0	0	0
Total, autres	13 418 827	10 284 812	3 105 891	28 124
Total, budget-programme annuel	57 929 788	46 139 643	11 268 223	521 922

Budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1er janvier 2002</i>	<i>Paiements effectués en 2002</i>	<i>Engagements annulés en 2002</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2002</i>
Afrique				
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Libéria	44 143	34 218	9 925	0
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	44 143	34 218	9 925	0
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique				
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	52 978	52 978		
Érythrée	21 336	18 402	2 934	
Éthiopie	24 061	12 840	11 221	0
Kenya	27 428	152	27 276	0
Ouganda	26 620	26 620		0
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	152 423	110 992	41 431	0
Grands Lacs				
République-Unie de Tanzanie	74 358	55 785	18 574	
Rwanda	14 706	14 650	56	0
Total, Grands Lacs	89 064	70 435	18 629	0
Afrique australe				
Afrique du Sud	48 280	31 116	17 164	0
Zambie	11 267		11 267	
Total, Afrique australe	59 547	31 116	28 432	0
Total, Afrique	345 177	246 760	98 417	0
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
Moyen-Orient				0
Yémen	3 290	3 290		
Total, Moyen-Orient	3 290	3 290	0	0
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	3 290	3 290	0	1
Autres				
Opérations globales				
Opérations globales	235 455	169 063	66 391	0
Total, opérations globales	235 455	169 063	66 391	0

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1er janvier 2002</i>	<i>Paiements effectués en 2002</i>	<i>Engagements annulés en 2002</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2002</i>
Siège				
Siège				0
Total, Siège	0	0	0	0
Total, autres	235 455	169 063	66 391	0
Total, budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale	583 922	419 113	164 808	0

Budget des programmes supplémentaires

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1er janvier 2002</i>	<i>Paiements effectués en 2002</i>	<i>Engagements annulés en 2002</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2002</i>
Europe				
Europe du Sud-Est				
Albanie	6 314	3 464	2 850	0
Ex-République yougoslave de Macédoine	635 147	531 184	103 963	0
Yougoslavie	587 240	482 703	104 537	0
Total, Europe du Sud-Est	1 228 701	1 017 351	211 350	0
Total, Europe	1 228 701	1 017 351	211 350	0
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
Asie du Sud-Ouest				
Afghanistan	3 159 705	2 570 678	589 027	0
Divers pays de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud- Ouest, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	6 362 890	5 985 364	376 484	1 042
Iran (République islamique d')	179 455	121 041	58 414	0
Pakistan	4 320 974	3 947 281	177 701	195 991
Total, Asie du Sud-Ouest	14 023 025	12 624 364	1 201 627	197 033
Asie centrale				
Ouzbékistan	57 345	23 321	34 025	0
Tadjikistan	143 325	98 620	44 704	
Turkménistan	3 280	3 273	7	
Total, Asie centrale	203 950	125 214	78 736	0
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	14 226 975	12 749 578	1 280 363	197 033
Autres				
Siège				
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	116 988	49 376	67 613	0
Total, Siège	116 988	49 376	67 613	0
Total, autres	116 988	49 376	67 613	0
Total, budget des programmes supplémentaires	15 572 664	13 816 305	1 559 326	197 033

Budget des programmes supplémentaires – Fonds d'affectation spéciale

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1er janvier 2002</i>	<i>Paiements effectués en 2002</i>	<i>Engagements annulés en 2002</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2002</i>
Autres				
Siège				
Direction exécutive et gestion	6 440	0	6 440	0
Total, Siège	6 440	0	6 440	0
Total, budget des programmes supplémentaires – Fonds d'affectation spéciale	6 440	0	6 440	0

Administrateurs auxiliaires

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1er janvier 2002</i>	<i>Paiements effectués en 2002</i>	<i>Engagements annulés en 2002</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2002</i>
Afrique				
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Guinée	9 345	492	8 853	0
Nigéria	1 238		1 238	0
Sierra Léone	380		380	
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	10 963	492	10 471	0
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique				
Éthiopie	22 703	2 503	20 200	0
Kenya	5 601		5 601	0
Ouganda	18 672	2 344	16 328	0
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	46 976	4 847	42 129	0
Grands Lacs				
République-Unie de Tanzanie	2 742	1 393	1 349	0
Rwanda	11 030		11 030	0
Total, Grands Lacs	13 772	1 393	12 379	0
Afrique australe				
Afrique du Sud	809		809	0
Zambie	10 724	10 724		0
Total, Afrique australe	11 533	10 724	809	0
Total, Afrique	83 244	17 455	65 789	0
Europe				
Europe de l'Est				
Azerbaïdjan	1 368		1 368	0
Fédération de Russie	8 040	5 335	2 705	0
Total, Europe de l'Est	9 408	5 335	4 073	0
Europe de l'Ouest				
Suède				0
Total, Europe de l'Ouest	0	0	0	0
Europe centrale et États baltes				
Chypre	9 831	617	9 214	0
République tchèque	4 358	3 413	945	0
Turquie	6 294	132	6 162	0
Total, Europe centrale et États baltes	20 483	4 162	16 321	0

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1er janvier 2002</i>	<i>Paiements effectués en 2002</i>	<i>Engagements annulés en 2002</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2002</i>
Europe du Sud-Est				
Bosnie-Herzégovine	5 148	646	4 502	0
Croatie	17 661	2 576	15 085	0
Yougoslavie	6 828	3 291	3 537	0
Total, Europe du Sud-Est	29 637	6 514	23 124	0
Total, Europe	59 528	16 010	43 519	0
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient				
Afrique du Nord				
Tunisie				0
Total, Afrique du Nord	0	0	0	0
Moyen-Orient				
Iraq				0
Jordanie	1 229	60	1 169	0
Yémen				0
Total, Moyen-Orient	1 229	60	1 169	0
Asie du Sud-Ouest				
Iran (République islamique d')				0
Pakistan	8 911	1 203	7 708	0
Total, Asie du Sud-Ouest	8 911	1 203	7 708	0
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient Asie du Sud-Ouest	10 140	1 263	8 877	0
Amériques				
Amérique du Nord et Caraïbes				
États-Unis d'Amérique				0
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	0	0	0	0
Amérique centrale				
Costa Rica				0
Mexique	248		248	0
Total, Amérique centrale	248	0	248	0
Amérique du Sud (nord)				
Colombie	2 487		2 487	0
Total, Amérique du Sud (nord)	2 487	0	2 487	0
Total, Amériques	2 735	0	2 735	0

<i>Région/pays (au sens donné par l'Appel global)</i>	<i>Engagements non réglés au 1er janvier 2002</i>	<i>Paiements effectués en 2002</i>	<i>Engagements annulés en 2002</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2002</i>
Asie et Pacifique				
Asie du Sud				
Bangladesh				0
Myanmar				0
Népal	2 358	406	1 952	0
Sri Lanka	122		122	0
Total, Asie du Sud	2 480	406	2 074	0
Asie de l'Est et Pacifique				
Cambodge	2 727		2 727	
Indonésie	525		525	0
Malaisie	2 343	141	2 202	
République démocratique populaire lao	6 045		6 045	
Thaïlande	1 975		1 975	0
Total, Asie de l'Est et Pacifique	13 615	141	13 474	0
Total, Asie et Pacifique	16 095	548	15 547	0
Autres				
Siège				
Division de la communication et de l'information	7 775	1 526	6 249	0
Gestion des ressources humaines – Division de la gestion des ressources	840	840		0
Département de la protection internationale	3 462	3 288	174	0
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	2 582	1 354	1 228	0
Division de l'appui aux opérations	9 159	96	9 063	0
Direction exécutive et gestion	3 812	992	2 820	
Total, Siège	27 630	8 095	19 535	0
Total, Autres	27 630	8 095	19 535	0
Total, administrateurs auxiliaires	199 372	43 371	156 001	0
Total général, exercices antérieurs	74 292 187	60 418 432	13 154 799	718 955

Annexe à l'état I

Recettes et dépenses par fonds, région (au sens donné par le Comité exécutif), région ou pays (au sens donné par l'Appel global), pour l'exercice clos le 31 décembre 2002

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Afrique								
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale								
Afrique de l'Ouest	280	–	3 399	6	53	3 060	–	–
Bénin	100	–	1 172	11	9	1 052	–	–
Burkina Faso	–	–	–	3	9	(12)	–	–
Cameroun	30	–	590	(8)	6	562	–	–
Côte d'Ivoire	400	–	6 317	(1)	110	5 808	–	–
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale	16 073	–	–	–	–	(16 073)	–	–
Gabon	870	–	1 875	1	89	915	–	–
Gambie	60	–	304	–	47	197	–	–
Ghana	560	–	1 505	9	–	1 086	–	150
Guinée	9 776	–	23 568	493	510	12 822	8	41
Guinée-Bissau	–	–	–	(9)	–	9	–	–
Libéria	2 807	–	8 545	58	27	5 714	8	69
Mali	72	–	–	–	6	(373)	295	–
Niger	106	–	101	2	7	(9)	–	5
Nigéria	190	–	975	(1)	4	782	–	–
République centrafricaine	529	–	2 576	73	101	1 711	185	23
Sénégal	210	–	1 114	–	22	882	–	–
Sierra Léone	13 932	–	22 315	140	76	8 183	–	16
Tchad	20	–	–	(7)	59	(72)	–	–
Togo	–	–	–	3	29	(32)	–	–
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	46 015	0	74 356	773	1 164	26 212	496	304

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique								
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	18 478	–	–	–	–	(18 478)	–	–
Djibouti	722	–	3 064	1	105	2 378	–	142
Érythrée	13 784	–	16 356	792	928	1 248	–	396
Éthiopie	9 851	–	19 633	533	892	8 717	20	380
Kenya	10 864	–	25 720	372	326	14 227	–	69
Ouganda	6 996	–	15 088	147	186	8 091	2	334
Somalie	3 221	–	7 254	13	131	3 889	–	–
Soudan	3 071	–	14 798	(3)	111	11 767	–	148
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	66 987	0	101 913	1 855	2 679	31 839	22	1 469
Grands Lacs								
Burundi	7 951	–	9 130	3	9	1 211	–	44
Congo	2 306	–	6 898	(174)	96	4 670	–	–
Grands Lacs	19 790	–	–	–	–	(19 790)	–	–
Pays d'Afrique centrale	1 670	–	6 020	14	37	4 316	–	17
République démocratique du Congo	12 673	–	27 048	222	231	14 068	57	203
République-Unie de Tanzanie	22 979	–	27 686	364	86	4 274	92	109
Rwanda	2 305	33	7 074	196	144	4 415	–	19
Total, Grands Lacs	69 674	33	83 856	625	603	13 164	149	392
Afrique australe								
Afrique australe	3 725	–	210	–	–	(3 515)	–	–
Afrique du Sud	920	–	2 693	32	115	1 626	–	–
Angola	1 810	–	5 873	318	278	3 467	–	–
Botswana	330	–	1 592	33	1	1 228	–	–
Bureau du Directeur pour l'Afrique australe (Pretoria)	–	–	1 447	–	–	1 447	–	–
Malawi	200	–	1 498	–	3	1 295	–	–
Mozambique	281	–	1 924	51	21	1 582	–	11

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Namibie	2 286	–	4 528	20	122	2 250	–	150
Swaziland	30	–	121	–	12	79	–	–
Zambie	11 105	–	16 471	86	102	5 456	–	278
Zimbabwe	390	–	1 946	–	2	1 554	–	–
Total, Afrique australe	21 077	0	38 303	540	656	16 469	0	439
Afrique, autres								
Ensemble de l'Afrique	41 615	–	–	–	–	(41 615)	–	–
Total, Afrique, autres	41 615	0	0	0	0	(41 615)	0	0
Total, Afrique	245 368	33	298 428	3 793	5 102	46 069	667	2 604
Europe								
Europe orientale								
Arménie	801	–	2 353	8	11	1 539	5	11
Azerbaïdjan	480	–	3 263	39	6	2 738	–	–
Bélarus	–	–	749	9	4	736	–	–
Divers pays d'Europe orientale	–	–	392	3	2	387	–	–
Europe de l'Est	5 284	–	–	–	–	(5 284)	–	–
Fédération de Russie	5 899	–	11 499	(121)	26	5 476	573	354
Géorgie	1 462	–	4 454	(11)	48	2 804	160	9
République de Moldova	–	–	911	37	1	873	–	–
Ukraine	91	–	2 100	23	12	2 018	–	44
Total, Europe orientale	14 017	0	25 721	(13)	110	11 287	738	418
Europe occidentale								
Allemagne	–	–	1 608	–	–	1 608	–	–
Autriche	–	–	1 355	–	2	1 353	–	–
Belgique	131	–	2 278	6	25	2 116	–	–
Ensemble de l'Europe occidentale	2 100	–	–	–	–	(2 100)	–	–
Espagne	128	–	959	2	–	829	–	–

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
France	1 034	–	1 819	–	10	1 109	56	390
Grèce	–	–	1 152	–	2	1 150	–	–
Irlande	16	–	275	–	2	257	–	–
Italie	–	–	1 466	–	4	1 462	–	–
Malte	–	–	125	–	–	125	–	–
Pays-Bas	–	–	232	–	–	232	–	–
Portugal	–	–	104	–	–	104	–	–
Royaume-Uni	–	–	1 139	–	13	1 126	–	–
Suède	–	–	1 154	–	1	1 153	–	–
Suisse	100	–	710	–	1	576	113	80
Total, Europe occidentale	3 509	0	14 376	8	60	11 100	169	470
Europe centrale et États baltes								
Bulgarie	–	–	906	–	–	906	–	–
Chypre	–	–	531	–	1	530	–	–
Divers pays d'Europe centrale	–	–	285	2	5	278	–	–
États baltes	–	–	261	–	–	261	–	–
Europe centrale et États baltes	2 258	–	–	–	–	(2 258)	–	–
Hongrie	–	–	1 617	5	17	1 595	–	–
Lettonie	–	–	67	–	1	66	–	–
Pologne	–	–	674	1	22	651	–	–
République tchèque	195	–	1 032	–	19	818	–	–
Roumanie	–	–	994	–	8	986	–	–
Slovaquie	–	–	538	8	2	528	–	–
Slovénie	–	–	639	–	5	634	–	–
Turquie	1 575	–	5 245	4	20	4 131	50	535
Total, Europe centrale et États baltes	4 028	0	12 789	20	100	9 126	50	535
Europe du Sud-Est								
Albanie	961	–	1 580	64	20	536	–	1

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Bosnie-Herzégovine	7 307	–	20 198	279	94	12 518	7	7
Croatie	2 874	–	9 698	35	25	6 763	6	5
Europe du Sud-Est	16 384	–	20	–	–	(16 364)	–	–
Ex-République yougoslave de Macédoine	1 851	–	4 243	109	15	2 253	15	–
Yougoslavie	18 385	–	38 730	637	290	19 642	41	265
Total, Europe du Sud-Est	47 762	0	74 469	1 124	444	25 348	69	278
Europe, autres								
Ensemble de l'Europe	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Europe, autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, Europe	69 316	0	127 355	1 139	714	56 861	1 026	1 701
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient								
Afrique du Nord								
Algérie	2 186	–	4 193	(33)	37	2 202	–	199
Ensemble de l'Afrique du Nord	3 037	–	–	–	–	(3 037)	–	–
Jamahiriya arabe libyenne	–	–	766	1	10	755	–	–
Maroc	–	–	404	–	16	388	–	–
Mauritanie	–	–	301	–	5	206	90	–
Territoire du Sahara occidental	–	–	110	–	13	97	–	–
Tunisie	–	–	250	9	4	237	–	–
Total, Afrique du Nord	5 223	0	6 024	(23)	85	848	90	199
Moyen-Orient								
Arabie saoudite	151	–	1 938	–	22	1 765	–	–
Égypte	–	–	2 872	2	10	2 860	–	–
Ensemble du Moyen-Orient	7 521	–	–	–	–	(7 521)	–	–
Iraq	600	–	3 255	–	101	2 554	–	–
Israël	–	–	66	–	–	66	–	–

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Jordanie	–	–	1 405	2	8	1 322	73	–
Koweït	–	–	–	–	19	(19)	–	–
Liban	–	–	2 193	4	10	2 179	–	–
République arabe syrienne	–	–	1 887	1	7	1 879	–	–
Yémen	140	–	3 315	10	49	3 135	–	19
Total, Moyen-Orient	8 412	0	16 931	19	226	8 220	73	19
Asie du Sud-Ouest								
Afghanistan	4 405	–	6 635	54	270	2 348	90	532
Divers pays d'Asie centrale, d'Asie du Sud-Ouest, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	138	–	4 364	2	4	4 220	–	–
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	10 428	–	–	–	–	(8 847)	5 335	6 916
Iran (République islamique d')	7 989	–	20 786	124	31	10 774	2 139	271
Pakistan	11 377	–	21 188	343	214	9 353	722	821
Total, Asie du Sud-Ouest	34 337	0	52 973	523	519	17 848	8 286	8 540
Asie centrale								
Asie centrale	2 059	–	–	–	–	(2 059)	–	–
Kazakhstan	46	–	1 338	–	2	1 267	23	–
Kirghizistan	307	–	953	10	11	627	15	17
Ouzbékistan	108	–	891	2	–	767	17	3
Tadjikistan	118	–	1 554	(4)	33	1 294	127	14
Turkménistan	58	–	767	4	7	672	26	–
Total, Asie centrale	2 696	0	5 503	12	53	2 568	208	34
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	50 668	0	81 431	531	883	29 484	8 657	8 792
Amériques								
Amérique du Nord et Caraïbes								
Canada	–	–	984	–	–	984	–	–
Caraïbes	–	–	162	–	18	–	180	36

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Cuba	–	–	482	1	2	479	–	–
Ensemble de l'Amérique du Nord et des Caraïbes	1 793	–	–	–	–	(1 793)	–	–
États-Unis d'Amérique	–	–	4 970	–	40	4 930	–	–
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	1 793	0	6 598	1	60	4 600	180	36
Amérique centrale								
Amérique latine (nord)	–	–	1 452	15	2	1 435	–	–
Costa Rica	–	–	1 213	7	–	1 206	–	–
Ensemble de l'Amérique centrale	1 423	–	–	–	–	(1 423)	–	–
Guatemala	–	–	–	–	–	–	–	–
Mexique	91	–	1 793	2	4	1 696	–	–
Total, Amérique centrale	1 514	0	4 458	24	6	2 914	0	0
Amérique du Sud (nord)								
Amérique latine (nord-ouest)	62	–	541	8	2	469	–	–
Colombie	5 100	–	4 418	42	11	20	–	755
Équateur	1 084	–	1 372	47	15	226	–	–
Panama	357	–	393	38	–	–	–	2
Venezuela	316	–	1 639	–	1	1 322	–	–
Total, Amérique du Sud (nord)	6 919	0	8 363	135	29	2 037	0	757
Amérique du Sud (sud)								
Amérique du Sud	2 801	–	–	–	–	(3 051)	250	–
Argentine	–	–	842	–	–	842	–	–
Amérique latine (sud)	–	–	1 754	64	5	1 685	–	–
Total, Amérique du Sud (sud)	2 801	0	2 596	64	5	(524)	250	0

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Amériques, autres								
Ensemble des Amériques	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Amériques, autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, Amériques	13 027	0	22 015	224	100	9 027	430	793
Asie et Pacifique								
Asie du Sud								
Bangladesh	1 467	–	2 422	(286)	15	370	878	22
Inde	211	–	2 529	42	25	2 251	–	–
Sri Lanka	5 545	–	5 498	72	558	–	1 226	1 903
Myanmar	2 903	–	5 451	(342)	56	392	2 465	23
Népal	1 332	–	5 290	55	40	3 933	–	70
Divers pays d'Asie du Sud	–	–	7	1	4	2	–	–
Ensemble de l'Asie du Sud	4 899	–	–	–	–	(5 677)	907	129
Total, Asie du Sud	16 357	0	21 197	(458)	698	1 271	5 476	2 147
Asie de l'Est et Pacifique								
Asie de l'Est et Pacifique	9 515	–	–	–	–	(14 057)	4 542	–
Australie	637	–	1 316	–	24	661	–	6
Cambodge	7	–	1 159	–	27	1 143	–	18
Chine	43	–	2 790	24	19	2 709	–	5
Divers pays d'Asie de l'Est	–	–	151	4	3	138	12	6
Indonésie	2 873	–	5 909	171	166	2 712	–	13
Japon	–	–	2 788	–	16	1 959	1 611	798
Malaisie	–	–	737	–	19	721	–	3
Mongolie – (Oulan Bator)	–	–	106	–	–	108	–	2
Papouasie-Nouvelle-Guinée	85	–	156	–	18	54	–	1
Philippines	–	–	360	50	53	257	–	–
République de Corée	–	–	198	–	1	197	–	–

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
République démocratique populaire lao	–	–	–	6	10	(16)	–	–
Singapour	–	–	38	2	6	31	–	1
Thaïlande	1 179	–	4 411	22	24	2 872	338	24
Timor oriental	746	–	4 267	8	279	3 240	–	6
Viet Nam	43	–	191	–	1	147	–	–
Total, Asie de l'Est et Pacifique	15 128	0	24 577	287	666	2 876	6 503	883
Asie, autres								
Ensemble de l'Asie	320	–	–	–	–	(320)	–	–
Total, Asie, autres	320	0	0	0	0	(320)	0	0
Total, Asie et Pacifique	31 805	0	45 774	(171)	1 364	3 827	11 979	3 030
Autres								
Opérations globales								
DEG – Services d'urgence et de sécurité	2 000	–	8 045	–	0	6 045	–	0
Appui au programme (terrain)	–	–	3 742	–	97	3 645	–	–
Formation	165	–	2 533	(15)	426	1 957	–	–
Opérations globales	20 610	–	33 223	98	1 259	5 918	8 179	2 841
Logement du personnel	–	968	165	–	39	(1 904)	1 510	448
Information/activités productrices de recettes	–	18	122	–	11	–	451	358
Total, opérations globales	22 775	986	47 830	83	1 832	15 661	10 140	3 647
Siège								
Activités conjointes des Nations Unies – Division de la gestion des ressources	–	–	8 064	–	101	7 963	–	–
Bureau régional pour l'Afrique	–	–	2 266	–	19	2 247	–	–
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	–	–	3 064	–	69	2 995	–	–
Bureau régional pour l'Asie et l'Océanie	–	–	2 373	–	45	2 328	–	–
Bureau régional pour l'Europe	–	–	2 854	–	14	2 840	–	–
Bureau régional pour les Amériques	–	–	1 708	–	53	1 655	–	–

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Département de la protection internationale	717	–	6 509	–	87	5 809	–	104
Direction exécutive et gestion	207	–	3 165	–	59	2 994	–	95
Division de l'appui aux opérations	–	–	7 559	–	121	7 438	–	–
Division de la communication et de l'information	–	–	7 862	–	183	7 679	–	–
Division de la gestion des ressources	–	–	5 250	–	30	5 220	–	–
Ensemble Siège – Division de la gestion des ressources	–	–	5 289	–	108	5 181	–	–
Gestion des ressources humaines – Division de la gestion des ressources	–	–	6 782	(59)	54	6 787	–	–
Groupe de liaison pour l'Afrique australe	–	–	598	–	7	591	–	–
Groupe de liaison pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale	–	–	1 051	–	6	1 045	–	–
Groupe de liaison pour la corne de l'Afrique	–	–	859	–	8	851	–	–
Groupe de liaison pour la région des Grands Lacs	–	–	1 080	–	21	1 059	–	–
Groupe spécial pour le Rwanda et le Burundi	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de l'évaluation et des politiques	–	–	674	–	12	662	–	–
Services des technologies de l'information et des communications	–	–	5 288	–	266	5 022	–	–
Siège	20 889	–	–	(10)	–	(20 943)	106	42
Unité opérationnelle pour l'Europe du Sud-Est	–	–	1 552	–	10	1 542	–	–
Total, siège	21 813	0	73 847	(69)	1 273	50 965	106	241
Contributions à destination non spécifiée								
Contributions à destination non spécifiée	–	28 584	–	699	–	–	–	29 283
Contributions non assorties de restrictions	162 526	6 039	–	165	–	(197 981)	4	(29 247)
Total, contributions à destination non spécifiée	162 526	34 623	0	864	0	(197 981)	4	36

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Réserve opérationnelle								
Réserve opérationnelle	3 842	–	–	–	–	(3 842)	10 000	10 000
Total, réserve opérationnelle	3 842	0	0	0	0	(3 842)	10 000	10 000
Total, autres	210 956	35 609	121 677	878	3 105	(135 197)	20 250	13 924
Total, budget-programme annuel	621 140	35 642	696 680	6 395	11 268	10 071	43 009	30 845

<i>Budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes diverses</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Afrique								
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale								
Libéria	–	–	–	–	10	(10)	–	–
Sierra Leone	–	–	–	(2)	–	2	–	–
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	0	0	0	(2)	10	(8)	0	0
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique								
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	–	–	105	–	–	105	–	–
Érythrée	–	–	–	–	4	(4)	–	–
Éthiopie	–	–	–	1	11	(12)	–	–
Kenya	–	–	–	–	27	(27)	–	–
Ouganda	–	–	–	7	–	(7)	–	–
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	0	0	105	8	42	55	0	0
Grands Lacs								
Grands Lacs	–	–	–	–	–	–	–	–
République-Unie de Tanzanie	–	–	30	3	18	9	–	–
Rwanda	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Grands Lacs	0	0	30	3	18	9	0	0

<i>Budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes diverses</i>	<i>Dépenses au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Afrique australe								
Afrique du Sud	–	–	158	1	17	140	–	–
Zambie	–	–	–	–	11	(11)	–	–
Total, Afrique australe	0	0	158	1	28	129	0	0
Total, Afrique	0	0	293	10	98	185	0	0
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient								
Moyen-Orient								
Yémen	–	–	–	–	–	–	0	–
Total, Moyen-Orient	0	0	0	0	0	0	0	0
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres								
Opérations globales								
Opérations globales	672	–	926	69	67	(214)	625	293
Total, opérations globales	672	0	926	69	67	(214)	625	293
Siège								
Division de la communication et de l'information	59	–	94	–	–	35	–	–
Division de l'appui aux opérations	–	–	100	–	–	100	–	–
Siège	–	–	–	–	–	(106)	106	–
Total, Siège	59	0	194	0	0	29	106	0
Total, autres	731	0	1 120	69	67	(185)	731	293
Total, budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale	731	0	1 413	79	165	0	731	293

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Afrique								
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale								
Afrique de l'Ouest	527	–	1 187	–	–	973	–	313
Bénin	–	–	19	–	–	19	–	–
Côte d'Ivoire	1 055	–	2 496	(0)	–	1 441	–	–
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale	9 195	–	–	–	–	(10 852)	1 781	124
Ghana	–	–	26	–	–	26	–	–
Guinée	571	–	3 419	–	–	2 849	–	2
Libéria	–	–	43	–	–	48	–	5
Sénégal	–	–	20	–	–	20	–	–
Sierra Leone	2 946	–	6 641	73	–	3 622	–	–
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	14 295	0	13 851	73	0	(1 854)	1 781	444
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique								
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	–	–	–	–	–	(1 088)	1 088	–
Érythrée	–	–	–	(14)	–	14	–	–
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	0	0	0	(14)	0	(1 074)	1 088	0
Grands Lacs								
République-Unie de Tanzanie	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Grands Lacs	0	0	0	0	0	0	0	0
Afrique australe								
Afrique australe	10	–	–	–	–	(482)	473	–
Angola	2 333	–	2 419	–	–	(515)	648	47
Namibie	–	–	11	–	–	11	–	–
Zambie	1 000	–	104	–	–	100	–	996
Total, Afrique australe	3 343	0	2 534	0	0	(887)	1 121	1 043
Total, Afrique	17 638	0	16 385	58	0	(3 814)	3 990	1 486

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Europe								
Europe orientale								
Fédération de Russie	–	–	–	–	–	–	0	–
Total, Europe orientale	0	0	0	0	0	0	0	0
Europe du Sud-Est								
Albanie	–	–	357	19	3	350	–	15
Europe du Sud-Est	358	–	1	–	–	(3 887)	4 045	515
Ex-République yougoslave de Macédoine	5 220	–	7 697	67	104	2 836	5	535
Yougoslavie	300	–	2 428	249	105	701	1 074	–
Total, Europe du Sud-Est	5 878	0	10 483	335	211	0	5 124	1 065
Total, Europe	5 878	0	10 483	335	211	0	5 124	1 065
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient								
Moyen-Orient								
Yémen	–	–	–	–	–	–	0	–
Total, Moyen-Orient	0	0	0	0	0	0	0	0
Asie du Sud-Ouest								
Afghanistan	59 774	–	134 186	125	589	69 865	4 619	787
Divers pays d'Asie centrale, d'Asie du Sud-Ouest, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	374	–	508	–	376	(10 385)	10 142	–
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	77 178	–	–	(7)	–	(89 068)	14 654	2 757
Iran (République islamique d')	7 575	–	4 425	–	58	(399)	1 181	3 991
Pakistan	8 581	–	26 058	808	178	8 624	7 995	128
Total, Asie du Sud-Ouest	153 483	0	165 176	926	1 202	(21 363)	38 591	7 663
Asie centrale								
Ouzbékistan	150	–	677	7	45	424	51	–

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Tadjikistan	150	–	351	–	0	35	166	–
Turkménistan	150	–	956	–	34	721	81	30
Total, Asie centrale	450	0	1 983	7	79	1 180	298	30
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	153 933	0	167 160	933	1 280	(20 183)	38 889	7 693
Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie du Sud								
Sri Lanka	3 542	–	719	–	–	–	–	2 823
Total, Asie du Sud	3 542	0	719	0	0	0	0	2 823
Asie de l'Est et Pacifique								
Asie de l'Est et Pacifique	–	–	–	–	–	–	–	–
Indonésie	1 573	–	540	(14)	–	2 612	–	3 630
Timor oriental	–	–	1 117	–	–	1 904	–	787
Total, Asie de l'Est et Pacifique	1 573	0	1 657	(14)	0	4 515	0	4 417
Total, Asie et Pacifique	5 115	0	2 376	(14)	0	4 515	0	7 240
Autres								
Opérations globales								
DEG - Service d'urgence et de sécurité	500	–	500	–	–	–	–	–
Opérations globales	–	–	65	–	–	(591)	656	–
Total, opérations globales	500	0	565	0	0	(591)	656	0
Siège								
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	1 000	–	1 827	–	68	586	173	–
Groupe de liaison pour l'Afrique australe	–	–	15	–	–	15	–	–
Total, Siège	1 000	0	1 842	0	68	601	173	0

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Contributions à destination non spécifiée								
Contributions non assorties de restrictions	–	559	–	–	–	(15)	–	544
Total, contributions à destination non spécifiée	0	559	0	0	0	(15)	0	544
Total, autres	1 500	559	2 407	0	68	(5)	829	544
Total, budget des programmes supplémentaires	184 064	559	198 811	1 312	1 559	(19 486)	48 832	18 029

<i>Budget des programmes supplémentaires – Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Autres								
Opérations globales								
Opérations globales	1 139	–	1 193	376	–	(33)	56	345
Total, opérations globales	1 139	0	1 193	376	0	(33)	56	345
Siège								
Direction exécutive et gestion	55	–	95	–	7	33	–	–
Total, Siège	55	0	95	0	7	33	0	0
Total, autres	1 194	0	1 288	376	7	0	56	345
Total, budget des programmes supplémentaires - Fonds d'affectation spéciale	1 194	0	1 288	376	7	0	56	345

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents aux exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Autres								
Opérations globales								
Opérations globales	7 399	–	5 862	(73)	136	(1 085)	5 407	5 922
Total, opérations globales	7 399	0	5 862	(73)	136	(1 085)	5 407	5 922
Siège								
Siège	1 295	–	1 343	(62)	20	85	460	455
Total, Siège	1 295	0	1 343	(62)	20	85	460	455
Total, autres	8 694	0	7 205	(135)	156	(1 000)	5 867	6 377
Total, administrateurs auxiliaires	8 694	0	7 205	(135)	156	(1 000)	5 867	6 377

Annexe à l'état II

État au 31 décembre 2002 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds, par fonds, région (au sens donné par le Comité exécutif), région ou pays (au sens donné par l'Appel global)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Afrique							
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale							
Afrique de l'Ouest	335	–	335	335	–	–	335
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	(396)	396	–	–	–	–	–
Bénin	10	5	15	40	(25)	–	15
Burkina Faso	9	–	9	8	1	–	9
Cameroun	161	35	196	195	1	–	196
Côte d'Ivoire	465	121	586	461	125	–	586
Gabon	146	42	188	201	(13)	–	188
Gambie	63	–	63	64	(1)	–	63
Ghana	219	103	322	175	(3)	150	322
Guinée	478	833	1 311	1 169	101	41	1 311
Guinée-Bissau	(7)	–	(7)	–	(7)	–	(7)
Libéria	609	145	754	652	33	69	754
Mali	–	2	2	–	2	–	2
Niger	8	–	8	3	–	5	8
Nigéria	28	43	71	24	47	–	71
République centrafricaine	170	68	238	211	4	23	238
Sénégal	148	6	154	154	–	–	154
Sierra Leone	799	301	1 100	1 034	50	16	1 100
Tchad	11	1	12	–	12	–	12
Togo	31	–	31	–	31	–	31
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	3 287	2 101	5 388	4 726	358	304	5 388

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique							
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	–	–	–	–	–	–	–
Djibouti	202	266	468	237	89	142	468
Érythrée	2 509	201	2 710	2 279	35	396	2 710
Éthiopie	2 205	561	2 766	2 184	202	380	2 766
Kenya	1 264	182	1 446	1 145	232	69	1 446
Ouganda	856	362	1 218	824	60	334	1 218
Somalie	1 074	42	1 116	1 148	(32)	–	1 116
Soudan	2 061	147	2 208	2 023	37	148	2 208
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	10 171	1 761	11 932	9 840	623	1 469	11 932
Grands Lacs							
Burundi	(5 539)	6 883	1 344	1 231	69	44	1 344
Congo	287	85	372	379	(7)	–	372
Grands Lacs	(1 468)	1 468	–	–	–	–	–
Pays d'Afrique centrale	719	89	808	791	–	17	808
République démocratique du Congo	761	1 430	2 191	1 561	427	203	2 191
République-Unie de Tanzanie	(3 976)	4 732	756	541	106	109	756
Rwanda	(60)	282	222	149	54	19	222
Total, Grands Lacs	(9 276)	14 969	5 693	4 652	649	392	5 693
Afrique australe							
Afrique australe	(589)	595	6	6	–	–	6
Afrique du Sud	45	56	101	96	5	–	101
Angola	658	105	763	586	177	–	763
Botswana	82	23	105	7	98	–	105
Bureau du Directeur pour l'Afrique australe (Pretoria)	715	–	715	715	–	–	715

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Lesotho	(4)	–	(4)	–	(4)	–	(4)
Malawi	83	6	89	90	(1)	–	89
Mozambique	91	150	241	236	(6)	11	241
Namibie	576	35	611	309	152	150	611
Swaziland	10	–	10	–	10	–	10
Zambie	661	548	1 209	839	92	278	1 209
Zimbabwe	55	(24)	31	28	3	–	31
Total, Afrique australe	2 383	1 494	3 877	2 912	526	439	3 877
Autres, Afrique							
Ensemble de l'Afrique	(2 890)	2 890	–	–	–	–	–
Total, autres, Afrique	(2 890)	2 890	–	–	–	–	–
Total, Afrique	3 675	23 215	26 890	22 130	2 156	2 604	26 890
Europe							
Europe de l'Est							
Arménie	(183)	223	40	27	2	11	40
Azerbaïdjan	(722)	804	82	78	4	–	82
Bélarus	12	–	12	10	2	–	12
Divers pays d'Europe de l'Est	(107)	261	154	31	123	–	154
Fédération de Russie	566	(25)	541	187	–	354	541
Géorgie	193	23	216	173	34	9	216
Moldova	(9)	5	(4)	–	(4)	–	(4)
République de Moldova	91	–	91	87	4	–	91
Ukraine	11	50	61	17	–	44	61
Total, Europe de l'Est	(148)	1 341	1 193	610	165	418	1 193
Europe de l'Ouest							
Allemagne	139	29	168	2	166	–	168

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Autriche	(5)	7	2	11	(9)	–	2
Belgique	30	13	43	28	15	–	43
Espagne	21	3	24	24	–	–	24
France	423	57	480	86	4	390	480
Grèce	(36)	36	–	4	(4)	–	–
Irlande	5	4	9	7	2	–	9
Italie	15	14	29	21	8	–	29
Malte	7	–	7	7	–	–	7
Pays-Bas	17	5	22	–	22	–	22
Portugal	3	–	3	–	3	–	3
Royaume-Uni	(85)	108	23	17	6	–	23
Suède	(52)	46	(6)	–	(6)	–	(6)
Suisse	(116)	1	(115)	13	(208)	80	(115)
Total, Europe de l'Ouest	366	323	689	220	(1)	470	689
Europe centrale et États baltes							
Bulgarie	8	10	18	24	(6)	–	18
Chypre	10	1	11	10	1	–	11
Divers pays d'Europe centrale	33	–	33	33	–	–	33
États baltes	4	–	4	4	–	–	4
Hongrie	(31)	47	16	6	10	–	16
Lettonie	(2)	–	(2)	–	(2)	–	(2)
Pologne	18	3	21	9	12	–	21
République tchèque	15	2	17	4	13	–	17
Roumanie	(44)	47	3	–	3	–	3
Slovaquie	11	3	14	14	–	–	14
Slovénie	16	2	18	22	(4)	–	18

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Turquie	182	447	629	45	49	535	629
Total, Europe centrale et États baltes	220	562	782	171	76	535	782
Europe du Sud-Est							
Albanie	(275)	374	99	95	3	1	99
Bosnie-Herzégovine	(2 601)	2 855	254	221	26	7	254
Croatie	(101)	167	66	79	(18)	5	66
Europe du Sud-Est	4	–	4	4	–	–	4
Ex-République yougoslave de Macédoine	(90)	202	112	69	43	–	112
Yougoslavie	2 907	(943)	1 964	1 558	141	265	1 964
Total, Europe du Sud-Est	(156)	2 655	2 499	2 026	195	278	2 499
Total, Europe	282	4 881	5 163	3 027	435	1 701	5 163
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient							
Afrique du Nord							
Algérie	603	52	655	450	6	199	655
Ensemble de l'Afrique du Nord	(370)	370	–	–	–	–	–
Jamahiriya arabe libyenne	108	18	126	126	–	–	126
Maroc	13	3	16	1	15	–	16
Mauritanie	(220)	231	11	5	6	–	11
Territoire du Sahara occidental	(3)	–	(3)	2	(5)	–	(3)
Tunisie	7	–	7	1	6	–	7
Total, Afrique du Nord	138	674	812	585	28	199	812
Moyen-Orient							
Arabie saoudite	49	63	112	121	(9)	–	112
Égypte	48	32	80	75	5	–	80
Iraq	142	52	194	126	68	–	194

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Israël	4	–	4	4	–	–	4
Jordanie	(54)	108	54	53	1	–	54
Koweït	10	–	10	–	10	–	10
Liban	6	–	6	21	(15)	–	6
République arabe syrienne	(15)	20	5	4	1	–	5
Yémen	245	52	297	266	12	19	297
Total, Moyen-Orient	435	327	762	670	73	19	762
Asie du Sud-Ouest							
Afghanistan	(283)	1 793	1 510	801	177	532	1 510
Divers pays d'Asie centrale, d'Asie du Sud-Ouest, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	4 064	–	4 064	4 064	–	–	4 064
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	6 916	–	6 916	–	–	6 916	6 916
Iran (République islamique d')	4 054	611	4 665	4 279	115	271	4 665
Pakistan	803	1 922	2 725	1 685	219	821	2 725
Total, Asie du Sud-Ouest	15 554	4 326	19 880	10 829	511	8 540	19 880
Asie centrale							
Kazakhstan	3	39	42	42	–	–	42
Kirghizistan	21	9	30	2	11	17	30
Ouzbékistan	(9)	22	13	10	–	3	13
République d'Asie centrale	698	(700)	(2)	–	(2)	–	(2)
Tadjikistan	(86)	149	63	50	(1)	14	63
Turkménistan	(6)	32	26	22	4	–	26
Total, Asie centrale	621	(449)	172	126	12	34	172
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	16 748	4 878	21 626	12 210	624	8 792	21 626

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Amériques							
Amérique du Nord et Caraïbes							
Canada	33	6	39	–	39	–	39
Caraïbes	(23)	66	43	7	–	36	43
États-Unis d'Amérique	16	8	24	24	–	–	24
République dominicaine	1	–	1	–	1	–	1
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	27	80	107	31	40	36	107
Amérique centrale							
Amérique latine (nord)	17	–	17	17	–	–	17
Costa Rica	14	5	19	5	14	–	19
El Salvador	3	–	3	–	3	–	3
Guatemala	28	4	32	–	32	–	32
Honduras	1	–	1	–	1	–	1
Mexique	(320)	352	32	30	2	–	32
Nicaragua	(15)	–	(15)	–	(15)	–	(15)
Total, Amérique centrale	(272)	361	89	52	37	–	89
Amérique du Sud (nord)							
Amérique latine (nord-ouest)	35	–	35	35	–	–	35
Colombie	(1 145)	2 005	860	108	(3)	755	860
Équateur	(566)	635	69	64	5	–	69
Panama	(260)	277	17	15	–	2	17
Venezuela	(135)	245	110	110	–	–	110
Total, Amérique du Sud (nord)	(2 071)	3 162	1 091	332	2	757	1 091
Amérique du Sud (sud)							
Amérique latine (sud)	102	–	102	102	–	–	102
Argentine	(7)	2	(5)	8	(13)	–	(5)

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Brésil	(1)	–	(1)	–	(1)	–	(1)
Chili	30	7	37	–	37	–	37
Pérou	–	–	–	–	–	–	–
Total, Amérique du Sud (sud)	124	9	133	110	23	–	133
Total, Amériques	(2 192)	3 612	1 420	525	102	793	1 420
Asie et Pacifique							
Asie du Sud							
Bangladesh	(457)	658	201	162	17	22	201
Divers pays d'Asie du Sud	4	–	4	4	–	–	4
Ensemble de l'Asie du Sud	129	–	129	–	–	129	129
Inde	88	47	135	43	92	–	135
Myanmar	(315)	558	243	205	15	23	243
Népal	177	186	363	271	22	70	363
Sri Lanka	549	1 835	2 384	473	8	1 903	2 384
Total, Asie du Sud	175	3 284	3 459	1 158	154	2 147	3 459
Asie de l'Est et Pacifique							
Asie de l'Est et Pacifique	(858)	858	–	–	–	–	–
Australie	72	37	109	76	28	5	109
Cambodge	21	352	373	346	9	18	373
Chine	43	7	50	55	(10)	5	50
Divers pays d'Asie de l'Est	29	–	29	23	–	6	29
Indonésie	(287)	491	204	180	11	13	204
Japon	875	55	930	130	2	798	930
Malaisie	25	5	30	8	19	3	30
Mongolie – Oulan-Bator	12	–	12	6	4	2	12
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4	–	4	–	3	1	4

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Philippines	(64)	68	4	3	1	–	4
RAS de Hong Kong	(9)	1	(8)	–	(8)	–	(8)
République de Corée	88	(56)	32	–	32	–	32
République démocratique populaire lao	8	2	10	–	10	–	10
Singapour	7	(3)	4	–	3	1	4
Thaïlande	0	20	40	21	(5)	24	40
Timor oriental	87	98	185	179	–	6	185
Viet Nam	22	–	22	9	13	–	22
Total, Asie de l'Est et Pacifique	95	1 935	2 030	1 036	112	882	2 030
Total, Asie et Pacifique	270	5 219	5 489	2 194	266	3 029	5 489
Autres							
Opérations globales							
Appui au programme (terrain)	530	–	530	530	–	–	530
Direction exécutive et gestion – Service d'urgence et de sécurité	2 523	–	2 523	2 523	–	–	2 523
Formation	1 321	(988)	333	333	–	–	333
Information – Activités productrices de recettes	480	–	480	–	32	448	480
Logement du personnel	613	–	613	–	255	358	613
Opérations globales	(6 957)	13 206	6 249	3 695	(287)	2 841	6 249
Total, Opérations globales	(1 490)	12 218	10 728	7 081	–	3 647	10 728
Siège							
Activités conjointes des Nations Unies – Division de la gestion des ressources	326	–	326	326	–	–	326
Bureau régional pour l'Afrique	38	–	38	38	–	–	38
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	102	–	102	102	–	–	102
Bureau régional pour l'Asie et l'Océanie	19	–	19	19	–	–	19

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Bureau régional pour l'Europe	21	–	21	21	–	–	21
Bureau régional pour les Amériques	33	–	33	33	–	–	33
Département de la protection internationale	16	140	156	51	–	105	156
Direction exécutive et gestion	170	–	170	75	–	95	170
Division de l'appui aux opérations	71	–	71	71	–	–	71
Division de la communication et de l'information	214	–	214	214	–	–	214
Division de la gestion des ressources	616	–	616	616	–	–	616
Ensemble du Siège – Division de la gestion des ressources	28	–	28	28	–	–	28
Gestion des ressources humaines – Division de la gestion des ressources	30	–	30	30	–	–	30
Groupe de liaison pour l'Afrique australe	8	–	8	8	–	–	8
Groupe de liaison pour l'Afrique de l'Ouest et pour l'Afrique australe	7	–	7	7	–	–	7
Groupe de liaison pour la corne de l'Afrique	7	–	7	7	–	–	7
Groupe de liaison pour les Grands Lacs	8	–	8	8	–	–	8
Section de l'évaluation et des politiques – Bureau de la planification et de l'appui	2	–	2	2	–	–	2
Services des technologies de l'information et des télécommunications	231	–	231	231	–	–	231
Siège	10 844	13 013	23 857	–	23 814	43	23 857
Unité opérationnelle pour l'Europe du Sud-Est	9	–	9	9	–	–	9
Total, Siège	12 800	13 153	25 953	1 896	23 814	243	25 953
Contributions à destination non spécifiée							
Contributions à destination non spécifiée	38 288	(9 005)	29 283	–	–	29 283	29 283
Contributions non assorties de restrictions	(34 560)	5 313	(29 247)	–	–	(29 247)	(29 247)
Total, Contributions à destination non spécifiée	3 728	(3 692)	36	–	–	36	36

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Réserve des opérations							
Réserve des opérations	7 100	2 900	10 000	–	–	10 000	10 000
Total, réserve des opérations	7 100	2 900	10 000	–	–	10 000	10 000
Total, autres	22 138	24 579	46 717	8 977	23 814	13 926	46 717
Total, budget-programme annuel	40 921	66 384	107 305	49 063	27 397	30 845	107 305

<i>Budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Afrique							
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale							
Libéria			–				–
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	–	–	–	–	–	–	–
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique							
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique			–				–
Érythrée			–				–
Éthiopie			–				–
Kenya			–				–
Ouganda			–				–
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	–	–	–	–	–	–	–

<i>Budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Grands Lacs							
République-Unie de Tanzanie	25	–	25	25	–	–	25
Rwanda			–				–
Total, Grands Lacs	25	–	25	25	–	–	25
Afrique australe							
Afrique du Sud	13	–	13	13	–	–	13
Zambie	–	–	–	–	–	–	–
Total, Afrique australe	13	–	13	13	–	–	13
Total, Afrique	38	–	38	38	–	–	38
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient							
Moyen-Orient							
Yémen			–				–
Total, Moyen-Orient	–	–	–	–	–	–	–
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	–	–	–	–	–	–	–
Autres							
Opérations globales							
Opérations globales	457	–	457	164	–	293	457
Total, opérations globales	457	–	457	164	–	293	457
Siège							
Siège	59	–	59	59	–	–	59
Total, Siège	59	–	59	59	–	–	59
Total, autres	516	–	516	223	–	293	516
Total, budget-programme annuel – Fonds d'affectation spéciale	554	–	554	261	–	293	554

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Afrique							
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale							
Afrique de l'Ouest	1 499	–	1 499	1 186	–	313	1 499
Côte d'Ivoire	497	50	546	546	–	–	546
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	(1 362)	1 487	124	–	–	124	124
Guinée	839	114	953	952	–	2	953
Libéria	24	–	24	18	–	5	24
Sierra Leone	(640)	821	182	182	–	–	182
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	856	2 472	3 328	2 884	0	444	3 328
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique							
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	–	–	–	–	–	–	–
Érythrée	(1 000)	1 000	–	–	–	–	–
Soudan	–	–	–	–	–	–	–
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	(1 000)	1 000	0	0	0	0	0
Grands Lacs							
République-Unie de Tanzanie	200	(200)	–	–	–	–	–
Total, Grands Lacs	200	(200)	0	0	0	0	0
Afrique australe							
Afrique australe	499	500	999	3	–	996	999
Angola	793	170	963	916	–	47	963
Total, Afrique australe	1 293	670	1 963	920	0	1 043	1 963
Total, Afrique	1 349	3 942	5 291	3 804	0	1 486	5 291

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Europe							
Europe de l'Est							
Fédération de Russie	–	–	–	–	–	–	–
Total, Europe de l'Est	0	0	0	0	0	0	0
Europe du Sud-Est							
Albanie	22	–	22	7	–	15	22
Europe du Sud-Est	515	–	515	–	–	515	515
Ex-République yougoslave de Macédoine	336	449	785	250	–	535	785
Yougoslavie	300	201	501	501	–	–	501
Total, Europe du Sud-Est	1 174	650	1 823	758	0	1 065	1 823
Total, Europe	1 174	650	1 823	758	0	1 065	1 823
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient							
Asie du Sud-Ouest							
Afghanistan	14 947	6 935	21 881	21 094	–	787	21 881
Divers pays d'Asie centrale, d'Asie du Sud-Ouest, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	13	–	13	13	–	–	13
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	1 018	1 739	2 757	–	–	2 757	2 757
Iran (République islamique d')	4 253	530	4 783	792	–	3 991	4 783
Pakistan	572	1 429	2 001	1 873	–	128	2 001
Total, Asie du Sud-Ouest	20 803	10 633	31 436	23 772	0	7 663	31 436
Asie centrale							
Ouzbékistan	141	–	141	111	–	30	141
Tadjikistan	40	–	40	40	–	–	40

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Turkménistan	37	–	37	37	–	–	37
Total, Asie centrale	218	0	218	188	0	30	218
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	21 021	10 633	31 654	23 961	0	7 693	31 654
Asie et Pacifique							
Asie du Sud							
Sri Lanka	1 410	1 618	3 028	205	–	2 823	3 028
Total, Asie du Sud	1 410	1 618	3 028	205	0	2 823	3 028
Asie de l'Est et Pacifique							
Indonésie	2 285	1 430	3 715	85	–	3 630	3 715
Timor oriental	904	–	904	117	–	787	904
Total, Asie de l'Est et Pacifique	3 188	1 430	4 618	202	0	4 417	4 618
Total, Asie et Pacifique	4 598	3 048	7 646	406	0	7 240	7 646
Autres							
Opérations globales							
Direction exécutive et gestion – Service d'urgence et de sécurité	(500)	500	–	–	–	–	–
Opérations globales	395	(372)	23	23	–	–	23
Total, opérations globales	(105)	128	23	23	0	0	23
Siège							
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	47	–	47	47	–	–	47
Total, Siège	47	0	47	47	0	0	47

<i>Budget des programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Contributions à destination non spécifiée							
Contributions à destination non spécifiée	(86)	630	544	–	–	544	544
Total, contributions à destination non spécifiée	(86)	630	544	0	0	544	544
Total, autres	(144)	757	614	70	0	544	614
Total, budget des programmes supplémentaires	27 998	19 029	47 028	28 999	0	18 029	47 028

<i>Budget des programmes supplémentaires – Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Autres							
Opérations globales							
Opérations globales	345		345			345	345
Total, opérations globales	345	0	345	0	0	345	345
Siège							
Direction exécutive et gestion			0		0		0
Total, Siège	0	0	0	0	0	0	0
Total, autres	345	0	345	0	0	345	345
Total, budget des programmes supplémentaires – Fonds d'affectation spéciale	345	0	345	0	0	345	345

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Afrique							
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale							
Cameroun	(16)	–	(16)	–	–	(16)	(16)
Côte d'Ivoire	(88)	–	(88)	6	–	(94)	(88)
Ghana	(67)	–	(67)	–	–	(67)	(67)
Guinée	(139)	–	(139)	1	–	(140)	(139)
Sierra Leone	(69)	–	(69)	–	–	(69)	(69)
Total, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	(379)	0	(379)	8	0	(387)	(379)
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique							
Érythrée	(44)	–	(44)	5	–	(49)	(44)
Éthiopie	(252)	–	(252)	8	–	(261)	(252)
Kenya	(256)	–	(256)	11	–	(267)	(256)
Somalie	(55)	–	(55)	2	–	(58)	(55)
Ouganda	(264)	–	(264)	2	–	(266)	(264)
Total, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	(871)	0	(871)	29	0	(900)	(871)
Grands Lacs							
République démocratique du Congo	(119)	–	(119)	–	–	(119)	(119)
République-Unie de Tanzanie	(212)	–	(212)	8	–	(220)	(212)
Rwanda	(38)	–	(38)	2	–	(41)	(38)
Total, Grands Lacs	(370)	0	(370)	10	0	(380)	(370)
Afrique australe							
Afrique australe	(128)	–	(128)	10	–	(138)	(128)
Angola	(98)	–	(98)	–	–	(98)	(98)
Bureau du Directeur pour l'Afrique australe (Pretoria)	(12)	–	(12)	–	–	(12)	(12)

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Malawi	(28)	–	(28)	1	–	(28)	(28)
Mozambique	(75)	–	(75)	2	–	(76)	(75)
Namibie	(62)	–	(62)	–	–	(62)	(62)
Zambie	(156)	–	(156)	–	–	(156)	(156)
Total, Afrique australe	(558)	0	(558)	13	0	(571)	(558)
Total, Afrique	(2 179)	0	(2 179)	60	0	(2 238)	(2 179)
Europe							
Europe de l'Est							
Arménie	(35)	–	(35)	4	–	(38)	(35)
Azerbaïdjan	(189)	–	(189)	6	–	(195)	(189)
Fédération de Russie	(158)	–	(158)	9	–	(167)	(158)
Géorgie	(25)	–	(25)	–	–	(25)	(25)
République de Moldova	(57)	–	(57)	1	–	(58)	(57)
Total, Europe de l'Est	(464)	0	(464)	19	0	(483)	(464)
Europe de l'Ouest							
Belgique	(46)	–	(46)	–	–	(46)	(46)
Suisse	(50)	–	(50)	4	–	(53)	(50)
Total, Europe de l'Ouest	(96)	0	(96)	4	0	(99)	(96)
Europe centrale et États baltes							
Chypre	(12)	–	(12)	–	–	(12)	(12)
Lettonie	(7)	–	(7)	1	–	(8)	(7)
République tchèque	(73)	–	(73)	–	–	(73)	(73)
Slovénie	(66)	–	(66)	–	–	(66)	(66)

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Turquie	(289)	–	(289)	11	–	(299)	(289)
Total, Europe centrale et États baltes	(447)	–	(447)	11	–	(458)	(447)
Europe du Sud-Est							
Bosnie-Herzégovine	(372)	–	(372)	7	–	(380)	(372)
Croatie	(214)	–	(214)	2	–	(216)	(214)
Ex-République yougoslave de Macédoine	(40)	–	(40)	–	–	(40)	(40)
Yougoslavie	(120)	–	(120)	–	–	(120)	(120)
Total, Europe du Sud-Est	(747)	–	(747)	10	–	(756)	(747)
Total, Europe	(1 753)	–	(1 753)	44	–	(1 797)	(1 753)
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient							
Afrique du Nord							
Jamahiriya arabe libyenne	(79)	–	(79)	1	–	(80)	(79)
Total, Afrique du Nord	(79)	–	(79)	1	–	(80)	(79)
Moyen-Orient							
Égypte	(93)	–	(93)	16	–	(109)	(93)
Iraq	(1)	–	(1)	–	–	(1)	(1)
Jordanie	(80)	–	(80)	6	–	(86)	(80)
République arabe syrienne	(30)	–	(30)	–	–	(30)	(30)
Yémen	(44)	–	(44)	1	–	(44)	(44)
Total, Moyen-Orient	(248)	–	(248)	23	–	(270)	(248)
Asie du Sud-Ouest							
Afghanistan	(38)	–	(38)	1	–	(39)	(38)
Iran (République islamique d')	(111)	–	(111)	4	–	(115)	(111)

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Pakistan	(175)	–	(175)	2	–	(177)	(175)
Total, Asie du Sud-Ouest	(324)	–	(324)	7	–	(331)	(324)
Asie centrale							
Kirghizistan	(47)	–	(47)	5	–	(52)	(47)
Turkménistan	–	–	–	4	–	(4)	–
Total, Asie centrale	(47)	–	(47)	9	–	(56)	(47)
Total, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	(697)	–	(697)	39	–	(736)	(697)
Amériques							
Amérique du Nord et Caraïbes							
États-Unis d'Amérique	(20)	–	(20)	–	–	(20)	(20)
Total, Amérique du Nord et Caraïbes	(20)	–	(20)	–	–	(20)	(20)
Amérique centrale							
Costa Rica	(56)	–	(56)	–	–	(56)	(56)
Total, Amérique centrale	(56)	–	(56)	–	–	(56)	(56)
Amérique du Sud (nord)							
Colombie	(127)	–	(127)	–	–	(127)	(127)
Venezuela	(42)	–	(42)	–	–	(42)	(42)
Total, Amérique du Sud (nord)	(169)	–	(169)	–	–	(169)	(169)
Total, Amériques	(245)	–	(245)	–	–	(245)	(245)
Asie et Pacifique							
Asie du Sud							
Inde	(62)	–	(62)	–	–	(62)	(62)

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Myanmar	(90)	–	(90)	10	–	(100)	(90)
Népal	(57)	–	(57)	9	–	(66)	(57)
Sri Lanka	(56)	–	(56)	9	–	(65)	(56)
Total, Asie du Sud	(265)	–	(265)	28	–	(294)	(265)
Asie de l'Est et Pacifique							
Cambodge	(87)	–	(87)	–	–	(87)	(87)
Chine	(76)	–	(76)	–	–	(76)	(76)
Indonésie	(67)	–	(67)	–	–	(67)	(67)
Malaisie	(69)	–	(69)	–	–	(69)	(69)
Thaïlande	(138)	–	(138)	6	–	(144)	(138)
Total, Asie de l'Est et Pacifique	(437)	–	(437)	6	–	(443)	(437)
Total, Asie et Pacifique	(703)	–	(703)	34	–	(736)	(703)
Autres							
Opérations globales							
DEG – Service d'urgence et de sécurité	(108)	–	(108)	1	–	(109)	(108)
Opérations globales	10 155	1 629	11 784	–	–	11 784	11 784
Total, opérations globales	10 046	1 629	11 676	1	0	11 675	11 676
Siège							
Bureau régional pour l'Afrique	(24)	–	(24)	–	–	(24)	(24)
Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	(33)	–	(33)	–	–	(33)	(33)
Bureau régional pour les Amériques	(47)	–	(47)	–	–	(47)	(47)
Bureau régional pour l'Europe	(31)	–	(31)	–	–	(31)	(31)
Département de la protection internationale	(163)	–	(163)	9	–	(171)	(163)
Département de la protection internationale	(163)	–	(163)	9	–	(171)	(163)
Division de la communication et de l'information	(374)	–	(374)	6	–	(380)	(374)

<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			Total, passif, réserves et soldes des fonds
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs</i>	Total, actif	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Division de la gestion – gestion des ressources humaines	(114)	–	(114)	9	–	(123)	(114)
Division de l'appui aux opérations	(391)	–	(391)	6	–	(397)	(391)
Section de l'évaluation et des politiques – Bureau de la planification et de l'appui	(65)	–	(65)	1	–	(66)	(65)
Siège	1 794	5	1 798	–	–	1 798	1 798
Total, Siège	481	5	486	30	0	456	486
Total, autres	10 527	1 634	12 162	31	0	12 131	12 162
Total, administrateurs auxiliaires	4 951	1 634	6 585	208	0	6 377	6 585

Appendice

Dons en nature reçus par le HCR en 2002 (hors budget)

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateurs</i>	<i>Montants</i>
Australie	575 674
République de Corée	1 075 829
Royaume-Uni	1 263 982
Suisse	197 190
Deutsche Stiftung für UNO-Fluchtlingshilfe E.V.	2 925
Fuji Optical Co., Ltd.	144 844
Children Action (Suisse)	139 600
Lutheran World Relief	1 651 636
Hennes & Mauritz	182 452
Donateurs privés (Chine)	4 470
Rotary International (Pakistan)	292 968
Shell Companies (Pakistan)	133 000
Mckinsey & Company (Suède)	350 000
Angelina Jolie (Mme)	40 000
Total	6 054 570

Exposé des objectifs et des activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

La mission fondamentale du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est énoncée dans son statut (résolution 428 V de l'Assemblée générale). Aux termes de ce statut, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, agissant sous l'autorité de l'Assemblée générale, assume les fonctions de protection internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, en ce qui concerne les réfugiés qui entrent dans le cadre du Statut, et de recherche des solutions permanentes au problème des réfugiés.

L'Assemblée générale a également prié le Haut Commissaire de porter assistance aux rapatriés et de veiller à leur sécurité et à leur bien-être à leur retour (résolution 40/118 de l'Assemblée générale). En outre, à la demande expresse du Secrétaire général ou des principaux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et avec l'accord de l'État intéressé, le Haut Commissariat fournit une assistance et une protection humanitaire aux personnes déplacées (résolution 48/116 de l'Assemblée générale). En ce qui concerne les activités d'assistance du Haut Commissariat, les dispositions fondamentales du Statut ont été élargies par l'Assemblée générale dans sa résolution 832 (IX).

Notes afférentes aux états financiers

Note 1

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ses activités

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 319 A (IV) du 3 décembre 1949; son statut a été approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 428 (V) du 14 décembre 1950.

Le HCR a pour objectif général d'offrir une protection internationale aux réfugiés et de chercher des solutions durables aux problèmes les concernant. Il s'emploie à sauvegarder les principes fondamentaux de l'asile et du non-refoulement et à veiller à ce que les droits fondamentaux des réfugiés, qui doivent être traités de façon décente et humaine, soient respectés. Il a aussi élaboré, à la demande de l'Assemblée générale et des gouvernements concernés, d'importants programmes d'assistance matérielle en vue de répondre aux besoins des réfugiés. Dans des résolutions plus récentes, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire lui ont demandé d'aider, dans l'esprit de son mandat, d'autres groupes de personnes considérées comme relevant de sa compétence. Dans les situations d'urgence humanitaires complexes, il apporte sa contribution à la fourniture de l'aide humanitaire.

Le Haut Commissaire fait rapport à l'Assemblée générale chaque année, par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été créé en application de la résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale en date du 26 novembre 1957, afin de conseiller le Haut Commissariat dans l'exercice de ses fonctions et d'approuver l'utilisation des contributions volontaires qui lui sont versées. Le cycle annuel des réunions du Comité exécutif comporte une session plénière et plusieurs réunions intersessions de son Comité permanent plénier. En 2002, le Comité exécutif comptait 61 pays membres. Son rapport sur les travaux de sa session est soumis chaque année à l'Assemblée générale sous forme d'additif au rapport annuel du Haut Commissaire.

Un crédit est inscrit au budget ordinaire de l'ONU pour financer 220 postes au HCR. Son montant, qui s'est élevé à 21 020 732 dollars en 2002, couvre le coût des postes du haut commissaire et de son adjoint, et celui de 218 autres postes relevant de la catégorie Gestion et administration.

Note 2

Résumé des principales conventions comptables

a) Règlement de gestion des fonds provenant de contributions volontaires

Le HCR tient la comptabilité des fonds provenant de contributions volontaires conformément au règlement qui régit la gestion de ces fonds par le Haut Commissaire (A/AC.96/503/Rev.7 du 7 octobre 1999), que le Comité exécutif a approuvé à sa cinquantième session. Les états et tableaux financiers sont également conformes aux normes comptables du système des Nations Unies telles qu'adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/216 C du 23 décembre 1993 (voir aussi A/48/530) et ultérieurement révisées.

L'exercice financier court du 1er janvier au 31 décembre.

b) Comptabilité par fonds

Les comptes du HCR sont tenus par fonds. Des fonds distincts sont créés à des fins générales ou particulières, conformément au règlement qui régit la gestion des fonds provenant de contributions volontaires par le Haut Commissaire, ci-après dénommé « le règlement de gestion ».

Chaque fonds est traité comme une entité financière et comptable distincte et autonome dotée de groupes de comptes autonomes tenus selon les principes de la comptabilité en partie double. Des états financiers sont établis séparément pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

c) Montants estimatifs

Aux fins de l'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement acceptés, la direction doit faire des estimations et des suppositions qui ont une incidence sur les montants qui figurent dans lesdits états et dans les notes y afférentes. Les chiffres effectifs peuvent ne pas être égaux à ces estimations.

Les estimations servent en particulier, mais non exclusivement, à comptabiliser des dépenses en fin d'exercice afin de calculer les montants à conserver pour faire face aux engagements non réglés.

d) Fonds

Les fonds visés sont les suivants :

- i) Le Fonds de roulement et de garantie, dont le Comité exécutif a plafonné le montant à 50 millions de dollars et qui est alimenté par les intérêts perçus sur les placements et par les économies réalisées sur les programmes lors des exercices précédents. Il est utilisé pour reconstituer le Fonds pour le programme annuel et pour effectuer des paiements indispensables au déroulement des projets en attendant d'avoir reçu les contributions annoncées ou prévues;
- ii) Le Fonds pour le programme annuel, qui sert aux opérations financières approuvées chaque année par le Comité exécutif pour les activités programmées dans certains pays et certaines régions, ainsi que pour le financement de certaines dépenses engagées au siège; il comprend aussi une réserve opérationnelle, dont le montant est fixé à 10 % du montant consacré aux activités prévues dans le budget du programme annuel;
- iii) Le Fonds pour les programmes supplémentaires, qui reçoit les fonds destinés aux activités lancées après l'approbation du budget du programme annuel;

Les fonds d'affectation spéciale, rattachés soit au Fonds pour le programme annuel, soit au Fonds pour les programmes supplémentaires, qui concernent des activités pour lesquelles le HCR a reçu des fonds des donateurs sans en devenir le titulaire. En 2002, le HCR a administré cinq fonds d'affectation spéciale : [1] renforcement des services de santé en matière de procréation dans les communautés en crise; [2] prévention de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles; [3] amélioration de l'état nutritionnel des femmes, des enfants et des

adolescents réfugiés; [4] appui au processus de réforme du HCR; [5] secrétariat de la Commission de la sécurité humaine.

Les quatre premiers de ces fonds sont financés par le fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et le cinquième par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la formation en matière de sécurité humaine dans les situations de crise dans la région de l'Asie et du Pacifique.

iv) Le Fonds pour les administrateurs auxiliaires, qui sert au financement des activités de formation et de perfectionnement à l'intention de jeunes administrateurs parrainés par divers gouvernements;

v) La caisse d'assurance maladie, qui a été créée par l'Assemblée générale à sa quarante et unième session conformément à l'article 6.2 du Statut du personnel de l'ONU et qui a pour objet d'aider ses adhérents à faire face aux dépenses relatives à certaines prestations et fournitures médicales à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une maternité. Elle est alimentée par les cotisations d'assurance maladie versées par le personnel hors siège, par la part versée par le HCR et par l'encaissement d'intérêts. Les paiements correspondent aux demandes de remboursement traitées dans l'année concernant les dépenses de santé des fonctionnaires en poste hors siège.

Ce régime d'assurance maladie est réservé aux agents des services généraux hors siège recrutés sur le plan local et aux administrateurs recrutés sur le plan national (3 658 personnes). Tous les autres membres du personnel sont couverts par la Société d'assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies à Genève, dont les opérations sont présentées dans les états financiers de l'ONU (état XXI des comptes de l'exercice biennal 2000-2001).

e) Conversion des devises

Les comptes sont présentés en dollars des États-Unis. Dans les bureaux extérieurs, les comptes peuvent être tenus dans la monnaie du pays. Dans ce cas, les montants des opérations sont convertis en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU (fixé par le Contrôleur) en vigueur au moment des opérations. À la date de l'arrêté des comptes, les soldes de tous les comptes d'actif et de passif ont été convertis au taux de change du 31 décembre 2002.

f) Contributions volontaires et annonces de contributions

Les contributions volontaires des États Membres et des autres donateurs sont comptabilisées en recettes à réception soit de la contribution elle-même, soit d'une annonce de contribution écrite. Les contributions annoncées par un gouvernement sont comptabilisées en recettes pour leur montant total à réception de l'annonce de contribution. Par souci de bonne gestion financière, la moitié au maximum du montant d'une contribution annoncée est comptabilisée en recettes à réception de l'annonce de contribution ferme, lorsque celle-ci émane d'une organisation de réputation bien établie.

Les contributions en nature sont comptabilisées en contributions soit budgétaires, soit extrabudgétaires. Les contributions budgétaires en nature servent à remplacer des marchandises inscrites au budget et que le HCR ou un de ses partenaires opérationnels auraient dû acheter dans le cadre de l'exécution normale du programme. Les contributions en nature sont comptabilisées à leur juste valeur

marchande, lors de la réception des biens et des services. Les contributions en nature extrabudgétaires sont celles pour lesquelles le HCR n'a pas prévu de fonds à son budget. Il s'agit d'offres de matériel ou de services supplémentaires que le HCR considère comme utiles pour certaines activités programmées et conformes au mandat de l'organisation. Les contributions en nature extrabudgétaires ne sont pas comptabilisées, mais la liste en est donnée en appendice des états financiers.

Les contributions en espèces sont comptabilisées en dollars, au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de leur réception, comme indiqué plus haut à l'alinéa e) de la note 2.

Les contributions annoncées qui n'ont pas encore été versées sont rayées des comptes au bout de cinq ans si le donateur n'a pas reconfirmé son annonce par écrit, 18 mois au maximum avant la fin de l'exercice.

g) Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont tous les intérêts et revenus connexes perçus au titre des placements et des comptes bancaires. L'article 9.3 du règlement de gestion fixe les conditions relatives à la comptabilisation du revenu des placements et prévoit notamment que celui-ci est porté au crédit du Fonds pour le programme annuel, sauf si on en a besoin pour maintenir le Fonds de roulement et de garantie au niveau voulu.

h) Ajustements de change

Les ajustements de change concernent les gains ou pertes de change réalisés soit lors de l'accomplissement d'une opération soit lors de la réévaluation des soldes des comptes d'actif et de passif en fin d'exercice, au taux opérationnel de l'ONU. À l'exception des pertes et profits non réalisés sur les contributions à recevoir, qui sont imputés aux différents fonds, les écarts sont portés au débit ou au crédit du Fonds pour le programme annuel, sauf si on en a besoin pour maintenir le Fonds de roulement et de garantie au niveau voulu.

i) Recettes accessoires

Les recettes accessoires sont les produits de la vente de stocks excédentaires ou usagés et du règlement des sinistres. Les montants nets encaissés à l'occasion du transfert d'éléments du stock de secours aux projets opérationnels figurent à ce titre au compte du programme annuel.

j) Dépenses

Les dépenses de projet correspondent aux sommes engagées conformément à l'article 8 du règlement de gestion. Le Haut Commissaire peut engager des dépenses aux fins de la mise en oeuvre de projets dans la mesure où des fonds ou des contributions annoncées par des gouvernements sont disponibles dans le fonds ou le compte correspondant. À chaque fois que c'est possible et souhaitable, la réalisation des projets est confiée à des partenaires opérationnels – organes gouvernementaux, intergouvernementaux ou non gouvernementaux, entreprises privées, experts indépendants – conformément aux termes d'un accord ou d'un échange de lettres officielles. Un projet peut aussi être exécuté en application d'une lettre d'instruction adressée au fonctionnaire ou à l'unité administrative du HCR qui en est chargé.

k) Versements à titre gracieux

Les versements à titre gracieux sont régis par l'article 10.5 du règlement de gestion. Ils sont approuvés par le Contrôleur si leur montant ne dépasse pas 5 000 dollars, lorsqu'ils sont jugés souhaitables dans l'intérêt de l'organisation. Les versements supérieurs à 5 000 dollars doivent être approuvés personnellement par le Haut Commissaire. Si des versements à titre gracieux ont été effectués dans l'année, un état en est présenté au Comité des commissaires aux comptes avec les comptes de l'année.

l) Passation par profits et pertes

La passation par profits et pertes, lorsqu'il s'agit d'espèces perdues ou de l'annulation de la valeur comptable de certaines créances, y compris la transformation de prêts en dons, est régie par l'article 10.6 du règlement de gestion. Au HCR, les montants passés par profits et pertes sont comptabilisés sous forme d'ajustement des dépenses de l'exercice précédent. La passation par profits et pertes d'un montant inférieur ou égal à 10 000 dollars peut être approuvée par le Contrôleur, après enquête approfondie. Pour un montant supérieur à 10 000 dollars, il faut l'accord du Haut Commissaire. Un état de toutes les sommes passées par profits et pertes est remis au Comité des commissaires aux comptes avec les comptes annuels.

Lorsqu'il s'agit de la perte de biens ayant appartenu au HCR, la passation par profits et pertes est régie par l'article 10.7, qui stipule que le Contrôleur peut l'approuver après avoir procédé, dans chaque cas, à une enquête approfondie.

m) Provision pour créances douteuses

Le HCR constitue une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond à l'estimation des sommes qu'il juge irrécouvrables.

n) Biens durables

On entend par biens durables les actifs dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 1 500 dollars et la durée de vie égale ou supérieure à cinq ans, ainsi que tous les articles spéciaux. On entend par articles spéciaux les véhicules, le matériel informatique, les installations, les bateaux, les équipements de télécommunication, les équipements de sécurité et les groupes électrogènes ayant un coût d'acquisition égal ou supérieur à 100 dollars.

Conformément aux normes comptables des Nations Unies, les biens durables achetés avec des fonds provenant de contributions volontaires au HCR ne figurent pas au bilan en tant qu'actifs immobilisés mais sont passés en charge et débités au projet concerné, l'année de leur achat. Les stocks sont comptabilisés pour l'équivalent en dollars de leur valeur, calculés au taux de change du jour de leur achat. Leur valeur est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire, compte tenu de leur durée de vie utile.

o) Changement de convention comptable

En vertu d'un accord relatif aux services communs, l'Office des Nations Unies à Genève fournit divers services au HCR, dont le traitement de la paie. Jusqu'en

2001, les avances faites au personnel par l'intermédiaire de l'Office n'étaient pas intégrées dans les états financiers.

Le HCR a changé de convention comptable en 2002 et pour la première fois les montants en question ont été inclus dans ses états financiers. Les états comparatifs n'ont pas été redressés, mais on a indiqué les incidences qu'aurait leur retraitement [voir note 10 a)].

Le solde dû à l'Office des Nations Unies indiqué dans les états financiers du HCR au 31 décembre 2002 est égal au montant dû par le HCR qui figure dans les comptes de l'Office.

Note 3

Fonds de roulement et de garantie

Conformément à la règle de gestion financière 6.4 f) i), le HCR, au début de 2002, a affecté 12 millions de dollars à la reconstitution du Fonds de roulement et de garantie, portant ainsi le niveau du Fonds au plafond fixé par le Comité exécutif, à savoir 50 millions de dollars. En 2001, 12 millions de dollars avaient été prélevés sur le Fonds pour financer des paiements exigibles en attendant de recevoir des contributions annoncées, et n'avaient pas été remboursés.

En 2002, conformément à la règle de gestion financière 6.4, le HCR a dû prélever 48,2 millions de dollars sur le Fonds de roulement et de garantie afin de financer à nouveau des paiements exigibles en attendant de recevoir des contributions annoncées. Ayant reçu les contributions annoncées avant le 31 décembre 2002, le HCR a été en mesure de reconstituer intégralement le Fonds de roulement et de garantie.

Note 4

Ventilation des dépenses

Le tableau ci-après donne une ventilation des dépenses du HCR pour l'année 2002.

Tableau V.1
Dépenses du HCR pour l'année 2002
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Programme (a)</i>	<i>Appui aux programmes (b)</i>	<i>Gestion et administration (c)</i>	Total
Programme annuel	474 152	186 226	36 301	696 679
Programme annuel : Fonds d'affectation spéciale	1 027	291	95	1 413
Programme supplémentaire	186 778	12 033	–	198 811
Programme supplémentaire : Fonds d'affectation spéciale	1 193	96	–	1 289
Total partiel	663 150	198 646	36 396	898 192
Administrateurs auxiliaires (d)	–	–	–	7 205
Fonds de roulement et de garantie	–	–	–	1 627
Plan d'assurance maladie (e)	–	–	–	1 378
Total	–	–	–	908 402

a) Les dépenses figurant dans la colonne « Programme » comprennent les apports directs nécessaires pour atteindre les objectifs d'un projet ou d'un programme donné, y compris le coût des experts et du personnel d'appui, des fournitures et du matériel, des contrats de sous-traitance, de l'assistance en espèces et de la formation individuelle ou en groupe;

i) Les montants indiqués au titre du « Programme » dans le tableau ci-dessus comprennent des versements échelonnés aux partenaires opérationnels. Au cours de l'année, ces partenaires sont tenus d'indiquer, dans leurs rapports périodiques, les sommes qu'ils décaissent en les prélevant sur des fonds fournis par le HCR. En 2002, un montant de 294,8 millions de dollars a été versé par tranches aux partenaires opérationnels. Sur ce total, des décaissements de 204,2 millions de dollars avaient été déclarés au 31 décembre 2002, ce qui laisse un solde de 90,6 millions de dollars dont il devra être fait état le moment venu en 2003, conformément aux dispositions des accords relatifs aux projets;

ii) Sur le montant indiqué dans les rapports des partenaires opérationnels, 68 millions de dollars, dont 6 millions de dollars au titre des Volontaires des Nations Unies, ont servi à couvrir les traitements et autres dépenses de personnel. Ce montant représente 33 % du montant total (204 millions de dollars) soit le même pourcentage que celui correspondant aux dépenses afférentes au personnel des partenaires opérationnels en 2001 (82 millions de dollars sur un total de 260 millions de dollars).

b) Les dépenses indiquées dans la colonne « Appui aux programmes » comprennent les coûts afférents aux services de l'organisation dont la fonction principale est l'élaboration, la formulation, l'exécution et l'évaluation des programmes du HCR, y compris ceux afférents à l'appui aux programmes, qu'ils soient d'ordre thématique, géographique, logistique ou administratif.

c) Les dépenses indiquées dans la colonne « Gestion et administration » comprennent les coûts afférents aux services dont la fonction principale est le maintien de l'identité, de l'orientation et du bien-être de l'organisation, y compris ceux qui assument les fonctions de direction exécutive, d'élaboration de lignes d'action et à d'évaluation de l'organisation, et ceux qui sont responsables des relations extérieures, de l'information et de l'administration.

d) Fonds pour les administrateurs auxiliaires.

Le tableau ci-après donne la ventilation, par région, des sommes prélevées sur ce fonds ainsi que le solde du Fonds à la fin de 2002.

Tableau V.2

Dépenses engagées au titre du Fonds pour les administrateurs auxiliaires en 2002

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	Total
Afrique	2 178 509	59 638	2 238 147
Europe	1 753 119	44 053	1 797 172
Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient	697 200	39 237	736 437
Amériques	245 281	–	245 281
Asie et Pacifique	702 639	33 464	736 103
Siège	1 420 956	31 107	1 452 063
Total	6 997 704	207 499	7 205 203
Réserve et solde des fonds au 1er janvier 2002	–	–	5 867 250
Fonds encaissés en 2002	–	–	8 715 389
Total des dépenses	–	–	(7 205 203)
Fonds transférés au budget annuel du Programme – sans affectation particulière	–	–	(1 000 000)
Réserve et solde des fonds au 31 décembre 2002	–	–	6 377 436

e) Demandes de remboursement de frais médicaux

En 2002, des recettes d'un montant de 2 675 074 dollars au titre des primes et 293 549 dollars au titre des intérêts ont été perçues par le plan d'assurance maladie. Dans le cadre de ce plan, le HCR a payé aux assurés un montant de 1 377 911 dollars au titre du remboursement de frais médicaux.

Note 5

Provision pour créances douteuses

Les sommes à recevoir sont présentées dans l'état sur l'actif, le passif, les réserves et les soldes des fonds, déduction faite de la provision pour créances douteuses, dont le montant au 31 décembre 2002 s'élevait à 958 036 dollars. Les créances douteuses se rapportent, notamment, aux partenaires d'exécution à raison

de 396 112 dollars, et au recouvrement, en cours de négociation, de sommes versées au titre de la taxe à la valeur ajoutée à raison de 413 830 dollars.

Note 6

Passation par profits et pertes en 2002

En 2002, le HCR a dû passer par profits et pertes un montant de 1 836 434 dollars représentant des soldes irrécouvrables dus par diverses entités, ainsi que des pertes et vols de liquidités qui se sont produits dans plusieurs lieux d'activité du HCR.

Une provision a été créée en 2001 pour passer par profits et pertes un montant de 1 149 291 dollars correspondant à des sommes dues de longue date par des partenaires opérationnels pour la période 1994-2000. Tous les efforts entrepris pour recouvrer les soldes inutilisés des montants versés aux partenaires opérationnels et obtenir des rapports à ce sujet sont restés vains.

Le solde, à savoir 687 143 dollars, se rapporte à la passation par profits et pertes de sommes à recevoir pour lesquelles aucune provision n'a été constituée, ainsi qu'à des pertes imputables à des vols, pillages, etc., qui ont été signalés au Comité de contrôle du matériel du siège.

Note 7

Dépôts à vue et dépôts à terme

Le montant indiqué pour les dépôts à vue et à terme représente le total net de tous les soldes disponibles (y compris les fonds détenus en monnaies non convertibles), déduction faite des découverts éventuels.

Tableau V.3

Comptes courants et comptes de dépôt au 31 décembre 2002

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1998	1999	2000	2001	2002
Dépôt à vue au 31 décembre					
Comptes à vue et comptes courants	12 956	48 985	50 497	47 994	29 425
Comptes à terme (48 heures)		50	15 204	29 780	2 989
Comptes de dépôt	166 704	139 820	58 000	62 714	106 315
	179 660	188 855	123 701	140 488	138 729
Montant moyen des disponibilités pendant l'année					
Comptes courants	31 774	41 334	51 231	63 672	88 007
Placements (comptes à vue et à terme, valeurs)	122 381	140 664	65 631	77 467	63 686
	154 155	181 998	116 862	141 139	151 693

	1998	1999	2000	2001	2002
Intérêts créditeurs					
Comptes courants	904	1 089	1 633	1 485	1 399
Placements	6 758	6 933	3 962	3 193	2 006
	7 662	8 022	5 595	4 678	3 405
Taux moyen des intérêt créditeurs (en pourcentage)					
Sur l'encaisse et les fonds en banque	4,97	4,41	4,79	3,64	2,24
Sur les fonds placés	5,52	4,93	6,04	4,12	3,15

Tableau V.4
Dépôts à vue et à terme au 31 décembre 2002

Banque	Période (en jours)	Taux annuel (en pourcentage)	Date d'échéance	Montant	Montant	Intérêts
					équivalent (en dollars É.-U.)	courus
Deka-Bank, Luxembourg	34	2,890000	15.01.03	10 000 000 euros	10 438 413	15 117
Bank of Tokyo-Mitsubishi, Londres	21	3,050000	08.01.03	20 000 000 euros	20 876 827	21,831
Anglo Irish Bank, Londres	25	3,020000	13.01.03	10 000 000 euros	10 438 413	9 977
Nordea Bank Norge ASA, Oslo	21	6,400000	17.01.03	33 000 000 NOK	4 727 794	3 193
Citicorp Banking Corp, Jersey	10	1,430000	06.01.03	20 000 000 US	20 000 000	3 178
Citicorp Banking Corp, Jersey	14	1,450000	10.01.03	20 000 000 US	20 000 000	3 222
BNP – Paribas, Paris	7	3,000000	06.01.03	19 000 000 euros	19 832 985	1 569
Total					106 314 433	58 087

Tableau V.5
**Équivalent en dollars des États-Unis des avoirs en monnaies non convertibles
détenues au 31 décembre 2002**

Pays ^a	Monnaie	Équivalent en dollars des États-Unis
Afghanistan	Afghani	16 897,11
Albanie	Lek	17 767,37
Azerbaïdjan	Manat	1 267,45
Burundi	Franc burundais	7 701,43
Colombie	Peso	10 186,95
Égypte	Livre	3 621,87
Érythrée	Nafka	673 193,00

<i>Pays^a</i>	<i>Monnaie</i>	<i>Équivalent en dollars des États-Unis</i>
Éthiopie	Birr	3 443,34
Iran (République islamique d')	Rial	115 149,71
Iraq	Dinar	1 200,65
Jamahiriya arabe libyenne	Dinar	17 294,49
Mozambique	Metical	417,61
Myanmar	Kyat	6 978,45
Ouzbékistan	Som	3 115,51
République arabe syrienne	Livre	32 272,68
République démocratique du Congo	Franc congolais	13 569,21
Soudan	Dinar	5 820,51
Tadjikistan	Somoni	1 043,20
Turkménistan	Manat	454,97
Viet Nam	Dong	2 054,20
Yougoslavie	Nouveau dinar yougoslave	3 126,90
Zambie	Kwacha	110 023,69
Total		1 046 600,30

^a Pays n'ayant pas accepté les obligations des sections 2, 3 et 4 de l'article VIII des statuts du Fonds monétaire international.

Note 8

Contributions volontaires à recevoir

Les contributions volontaires à recevoir sont les contributions attendues de tous les donateurs, dont le détail est donné au tableau 1 pour 2002 et au tableau 2 pour les années précédentes. Le total des contributions à recevoir, par année, s'établit comme suit (en dollars des États-Unis) :

Année en cours	50 318 620
2001	8 498 999
2000	1 368 212
1999	1 453 913
1998	28 341
1997	201 088
Total partiel.	61 869 173
Réévaluation au 31 décembre 2002	4 655 131
Total	66 524 304

Note 9**Sommes dues par des organismes des Nations Unies**

Les sommes supérieures à 10 000 dollars dues par des organismes des Nations Unies sont les suivantes (en dollars des États-Unis) :

Département des opérations de maintien de la paix	963 388
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	407 890
Programme des Nations Unies pour le développement	124 005
Bureau du Représentant personnel du Secrétaire général au Sud-Liban	75 449
Organisation mondiale de la santé	76 742
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité	73 900
Office des Nations Unies à Genève.	47 881
Fonds international de développement agricole	30 861
Programme alimentaire mondial.	30 251
Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental.	25 679
Organisation internationale du Travail	22 885
Département des affaires humanitaires	16 330
Siège de l'Organisation des Nations Unies	14 981

Note 10**Autres comptes débiteurs**

Conformément à la note 2 o), le solde des autres comptes débiteurs présenté pour l'année 2001 a été révisé pour tenir compte des montants payés par l'Office des Nations Unies à Genève pour le compte du HCR.

	2002	2001 (révisé)
Montants payés par l'Office des Nations Unies à Genève	9 470 521	8 756 600
Autres comptes débiteurs	7 514 773	7 391 224
Solde consolidé au 31 décembre	16 985 294	16 147 824

a) Le solde consolidé ci-dessus comprend notamment : 7,2 millions de dollars correspondant aux avances au titre de l'indemnité pour frais d'étude; 1,2 million de dollars correspondant aux avances au titre des voyages; 1,1 million de dollars au titre de remboursements de prélèvements fiscaux en instance; 1 million de dollars correspondant aux avances au titre des loyers.

b) En outre, un montant de 741 603 dollars, représentant des prêts accordés à des réfugiés ou pour leur compte, était encore dû au HCR au 31 décembre 2002. Les fonds prêtés avaient été intégralement dépensés durant l'année au cours de laquelle les prêts ont été consentis, et seuls des comptes pour mémoire sont tenus dans les livres du HCR.

	<i>Pour l'exercice 2002</i>	<i>Montant cumulé au 31 décembre 2002</i>
Montant total des prêts		16 362 777
Ajustements		
Fonds inutilisés remboursés par les partenaires opérationnels		(817 068)
Transferts au Comité pour les réfugiés créé par le Ministère de l'intérieur autrichien		(4 105 721)
Écart de change	97 050	5 628 215
		17 068 203
Liquidations		
Remboursements	(100 093)	(14 654 067)
Passation par profits et pertes/conversion en dons		(803 765)
Frais et commissions de recouvrement des partenaires opérationnels	(12 219)	(668 829)
		(16 126 661)
Montant total des prêts non remboursés au 31 décembre 2002		941 542
Dont : montants remboursables aux partenaires opérationnels au titre des frais de recouvrement		(199 939)
Montant total des prêts remboursables au HCR au 31 décembre 2002^a		741 603

^a Ventilation par source des fonds :		
Principaux programmes d'aide	741 207	
Autres fonds d'affectation spéciale	<u>396</u>	
Total	741 603	

Note 11**Biens durables**

Au 31 décembre 2001, la valeur d'acquisition des biens durables comptabilisée dans la base de données Asset Trak était de 252 439 414 dollars, et leur valeur après amortissement de 43 559 269 dollars.

Au 31 décembre 2002, la valeur d'acquisition des biens durables comptabilisés dans la base de données Asset Trak était de 288 775 067 dollars, et leur valeur après amortissement de 66 089 862 dollars.

Note 12**Sommes à payer**

Les sommes à payer comprennent, entre autres, les montants suivants dus à d'autres organismes (en dollars des États-Unis) :

Fonds central autorenewable d'urgence	6 000 000
Office des Nations Unies à Genève.	5 093 342
Programme des Nations Unies pour le développement	1 382 311
Volontaires des Nations Unies	1 043 790
Siège de l'Organisation des Nations Unies	850 245
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	45 605
Organisation internationale pour les migrations	34 546
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	32 588
Programme alimentaire mondial.	16 863
Commission d'indemnisation des Nations Unies	5 500

Le montant indiqué pour l'Office des Nations Unies à Genève comprend, notamment, les traitements du personnel et primes de rapatriement que l'Office doit verser au personnel du HCR, conformément à la note o); le montant dû en 2001 était de 1,4 million de dollars.

Note 13

Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite

Conformément à la pratique suivie par les organismes des Nations Unies, le HCR n'avait inscrit dans ses comptes aucune provision spécifique au titre du coût de l'assurance maladie après la cessation de service ou des autres prestations dues en fin de service. Par conséquent, il n'a pas créé de réserve pour financer ces engagements. Les dépenses prévues à ce titre sont imputées au budget de l'exercice correspondant et les dépenses effectives encourues pendant chaque exercice, lorsque les fonctionnaires quittent le service de l'organisation, sont comptabilisées comme dépenses de l'exercice en cours.

a) Assurance maladie après la cessation de service

La valeur financière des engagements de l'organisation au titre du programme d'assurance maladie après la cessation de service a été évaluée par un actuair-conseil. Sur la base de cette étude, il a été estimé que les charges du HCR à ce titre au 31 décembre 2002, s'établissaient comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Valeur actuelle des prestations futures</i>	<i>Charges comptabilisées d'avance</i>
Montant brut	228 958 000	163 083 000
Déduction faite des primes versées par les retraités	61 969 000	43 383 000
Montant net	166 989 000	119 700 000

La valeur actuelle des prestations futures est la valeur actualisée de toutes les prestations qui seront versées à l'avenir à tous les fonctionnaires déjà à la retraite et

aux fonctionnaires en service qui devraient prendre leur retraite plus tard. Les charges comptabilisées d'avance sont la partie de la valeur actuelle des prestations qui a été accumulée entre la date d'entrée en fonction des fonctionnaires et la date de l'évaluation actuarielle. Un fonctionnaire acquiert la totalité de ses droits à la date à laquelle s'ouvrent ses pleins droits à pension. Les charges ont été évaluées sur la base d'un taux d'actualisation de 5,5 %.

b) Congé annuel accumulé

Les fonctionnaires en fin de service ont droit à des paiements en compensation des jours de congé annuel accumulés (60 jours au maximum). La charge totale pour l'organisation au titre de la compensation des jours de congé accumulés et non utilisés est estimée à quelque 22 millions de dollars.

c) Prestations de fin de service

Conformément au Statut et au Règlement du personnel des Nations Unies, certains fonctionnaires ont droit, lorsqu'ils quittent l'organisation, à une prime de rapatriement et au remboursement des dépenses de réinstallation connexes, dont le montant est calculé sur la base du nombre d'années de service. La charge totale pour l'organisation à la fin de 2002 au titre des prestations de rapatriement et de réinstallation non encore versées était estimée à 121 millions de dollars. Cette estimation est fondée sur le nombre effectif de fonctionnaires du HCR par lieu d'affectation et sur des moyennes représentatives des salaires et du nombre d'années de service.

d) Pensions de retraite

Le HCR est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse commune gère un régime de prestations financé par capitalisation. L'obligation financière du HCR à l'égard de la Caisse commune consiste en une contribution obligatoire aux taux établis par l'Assemblée générale, majorée le cas échéant des sommes nécessaires pour combler le déficit actuariel, conformément à l'article 26 du règlement de la Caisse. Ces sommes ne sont dues que si l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'article 26 après avoir constaté qu'il est nécessaire de combler le déficit, sur la base d'un examen de la situation financière actuarielle de la Caisse à la date de l'évaluation actuarielle. Au moment de l'élaboration du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué cette disposition. Le résultat de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2001 faisait apparaître un excédent de 2,92 % de la rémunération considérée aux fins de la pension.

